

Rapport au Parlement

sur l'application des dispositions des conventions ou traités internationaux relatives au statut de la

langue française

dans les institutions internationales

2000

Rapport au Parlement

sur l'application des dispositions des conventions ou traités internationaux relatives au statut de la langue française dans les institutions internationales

2000

REMERCIEMENTS

Ce rapport a été réalisé grâce au concours de nombreux organismes et services publics ou privés qui participent à la promotion du français et avec lesquels la délégation générale à la langue française entretient des relations étroites.

Qu'ils soient tous chaleureusement remerciés pour leur collaboration.

Loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française

Article 22 : « Chaque année, le Gouvernement communique aux assemblées, avant le 15 septembre, un rapport sur l'application de la présente loi et des dispositions des conventions ou traités internationaux relatives au statut de la langue française dans les institutions internationales »

Diffusion restreinte

SOMMAIRE

Avant - propos

Le français a statut de langue officielle et de langue de travail dans la plupart des organisations internationales, mais on observe depuis plusieurs années un recul continu de son usage au profit de l'anglais. Pourtant, les décisions essentielles qui régissent la vie des hommes et des nations sont prises désormais dans les organisations internationales et le plurilinguisme est, pour ces dernières, une manière d'assurer la démocratie entre les états et le respect de leur identité. Quant à l'Union européenne, ses interventions s'assimilent à des décisions de politique intérieure et la diversité linguistique au sein de ses institutions est un enjeu majeur : la pluralité des langues garantit l'égalité des États membres, l'emploi du français est plus encore qu'ailleurs indispensable à la préservation d'une vision pluraliste de l'Europe, enfin une part du caractère attractif de notre langue disparaîtrait si son usage dans l'Union s'effaçait.

Ce rapport au Parlement sur la place du français dans les organisations internationales marque peu d'évolutions par rapport à l'an passé. Comme chaque année, pour son élaboration le ministère des affaires étrangères a adressé un questionnaire à nos représentations permanentes en leur demandant d'actualiser les données fournies les années précédentes sur les indicateurs d'emploi des langues et de préciser les actions conduites par le poste ou par la Communauté francophone. Ces indications sont complétées par les informations dont dispose le ministère de la culture et de la communication (délégation générale à la langue française) notamment pour l'Union européenne, les organisations non gouvernementales et la Francophonie.

Les réponses de nos postes confirment la prééminence de l'emploi de l'anglais dans les organisations internationales et le recul sensible du français dans l'Union européenne, même si la place de notre langue est plus forte que nos compatriotes tendent souvent à le penser. La situation du français comme langue officielle demeure solide, protégée par ses statuts. En revanche, hormis dans l'Union européenne, au Conseil de l'Europe, et dans quelques organisations comme l'UNESCO, l'O.M.P.I. et, bien sûr, l'Union postale universelle, l'anglais est devenu pratiquement partout la seule langue de travail.

Nos postes, en liaison avec les autres délégations francophones et de plus en plus souvent des représentants d'autres aires linguistiques, interviennent pour faire respecter le statut des langues officielles et promouvoir le pluralisme linguistique. Ils ont pu ainsi, dans plusieurs cas, éviter des décisions éliminant le plurilinguisme ou obtenir des mesures positives pour sa préservation, telle la nouvelle résolution de l'ONU sur le multilinguisme du 6 décembre 1999, qui prie le secrétaire général de l'organisation de désigner un coordonnateur des questions ayant trait au multilinguisme. En outre, grâce à leurs interventions, la place du français sur les sites de l'internet des organisations s'est fortement améliorée depuis un an.

Ces interventions sont complétées par la politique volontariste du gouvernement et de la Francophonie multilatérale pour renforcer la place du français comme langue de travail.

Des actions de formation des fonctionnaires internationaux sont conduites depuis plusieurs années dans l'Union européenne. Elles ont été ouvertes aux fonctionnaires des États membres ou des pays candidats à l'adhésion qui ont des relations avec l'Union. Des actions spécifiques concernant les langues des pays d'Europe centrale et orientale sont conduites en liaison avec la Commission : un plan a été signé avec le service commun d'interprétation de conférences de la Commission auquel participe la Communauté Wallonie-Bruxelles et l'Agence de la Francophonie et qui devrait s'élargir à un plan plus global pour l'emploi du français. Notre présidence va aussi permettre de mettre à la disposition d'agents des institutions européennes des outils d'aide à la rédaction en français.

La Francophonie multilatérale, pour sa part, a adopté un plan d'urgence pour le français dans les organisations internationales lors du Sommet de Hanoï en 1997 et remis l'accent sur cette priorité au Sommet de Moncton en 1999. Ce plan a pour objet la formation à la fonction publique internationale et la mise à disposition de jeunes experts francophones auprès d'organisations internationales.

Les actions conduites pour renforcer le rôle du français rejoignent les efforts du gouvernement et de la Francophonie pour préserver la diversité culturelle et linguistique. Le français, même s'il est en recul, est la deuxième langue de travail présente dans les enceintes internationales et parfois la seule avec l'anglais qui demeure utilisée. Il a, à ce titre, une responsabilité particulière. Lors du Congrès de la Fédération internationale des professeurs de français, en juillet dernier, le Premier ministre a ainsi pu dire "le français n'est plus la langue d'un pouvoir : il pourrait être une langue de contre-pouvoir.... une des langues dans lesquelles s'exprime la résistance à l'uniformité du monde... C'est dans cet esprit que la France se veut le moteur de la diversité culturelle dans le monde".

Dans l'Union européenne, qui est la priorité majeure pour l'emploi du français, l'enjeu essentiel est l'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale. Cet élargissement se prépare dans des conditions défavorables pour notre langue. Pourtant deux de ces États, la Roumanie et la Bulgarie, sont membres de la francophonie multilatérale et quatre d'entre eux, la Pologne, la Lituanie, la république Tchèque et la Slovénie, qui ont actuellement le statut d'observateurs, sont désireux d'y entrer car ils voient, à juste titre, en elle un instrument d'ouverture au monde et de solidarité dans le respect de la diversité. Cet intérêt pour la francophonie est une chance pour le français et pour la diversité linguistique en Europe. Il faut le prendre en compte et le valoriser.

Première partie

L'Europe

« Au sein de l'Union européenne, la diversité linguistique est un enjeu majeur. C'est aussi par la place qu'il saura occuper en Europe que le français conservera dans le monde sa force d'attraction ».

Lionel Jospin, installation du Conseil supérieur de la langue française, 16 novembre 1999

Introduction

À la différence de ce que l'on observe dans de nombreuses organisations internationales, notamment aux Nations Unies, où l'anglais est massivement employé, le français tient toujours une place importante dans les institutions communautaires. Notre langue bénéficiait, au début de la construction européenne, d'une position dominante. L'implantation des institutions en terre francophone, le fait que le français était la seule des langues officielles ayant un rayonnement international, l'implication très forte de la France comme pays fondateur ont contribué à l'emploi du français comme langue de travail privilégiée, voire exclusive dans certaines activités (Cour de justice, salle de presse).

L'anglais s'est ensuite développé après l'adhésion des pays anglophones (Royaume-Uni, Irlande) et du Danemark en 1973, puis a devancé le français depuis les adhésions en 1995 de la Suède, de la Finlande et de l'Autriche.

Cependant, si le français conserve, et de loin, son rang de seconde langue de communication interne et externe des institutions de l'Union, sa situation relative par rapport à l'anglais ne cesse de se dégrader, essentiellement au Conseil et à la Commission :

- en 1999, certains indicateurs montrent un nouveau recul de l'emploi du français, lié en particulier à la succession de deux présidences assurées par des pays non francophones (Allemagne et Finlande), faisant suite à une année 1998 présidée par le Royaume-Uni et l'Autriche ;

- la préparation de l'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale (PECO) constitue un enjeu majeur pour notre langue et pour le maintien du plurilinguisme européen. Les informations disponibles montrent que, dans ce domaine, la plupart des opérations sont conduites en anglais ;

- dans leurs relations avec les pays tiers, en particulier les pays d'Afrique francophone et du bassin méditerranéen, la Commission tend de plus en plus à recourir à l'anglais au détriment du français ;

- enfin, dans leurs relations de travail avec les administrations françaises, les institutions communautaires recourent, dans certains cas, de manière préférentielle à l'anglais.

Cette situation est d'autant plus paradoxale que l'Union montre, dans de nombreux domaines, tout son attachement au principe du plurilinguisme, qu'il s'agisse de la promotion de l'apprentissage des langues dans les systèmes éducatifs des États membres, de la prise en compte de la protection des consommateurs dans la préparation des directives communautaires, des actions en faveur de la culture et de l'audiovisuel ou de la mise en oeuvre de programmes liés à la société de l'information.

Quelques correctifs doivent être apportés à ce constat :

- la sphère " officielle " (documents légaux, réunions formelles, etc.) est peu touchée par ce recul, qui affecte essentiellement les groupes et réunions de travail ;

- la situation du français demeure satisfaisante au Parlement européen et à la Cour de justice ;

- le français demeure la langue de travail des juristes, tant au Conseil qu'à la Commission et, bien entendu, à la Cour de justice ;

- à la Cour des comptes européenne, une résolution instituant le français comme langue de travail a été adoptée en 1999 ;

- les premiers éléments d'information partiels concernant le début de la présidence française indiquent un redressement très net de l'usage de notre langue au Conseil.

Cette situation appelle de la part de la France une réponse forte, imaginative et de nature à ne pas nuire à la cohésion européenne. Elle nécessite également une action qui s'inscrive dans la durée et qui associe nos partenaires francophones. Ainsi, à l'occasion de la présidence française de l'Union au second semestre 2000, un plan d'action pluriannuel en faveur du français a été mis en place, qui concerne des domaines sensibles tels que la formation, la traduction, l'interprétation et fait une large place aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

La présente synthèse retrace le bilan de la situation du français et du plurilinguisme dans l'Union, ainsi que dans un certain nombre d'organismes, d'agences et d'offices qui lui sont rattachés et présente les actions qui ont été conduites pour conforter la place de notre langue en leur sein.

Les informations retracées ci-dessous sont principalement issues de trois sources :

- l'analyse conduite, comme chaque année, par la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne pour la réalisation du présent rapport ;

- les résultats d'une enquête menée au premier semestre 1999 par la D.G.L.F. et le S.G.C.I. auprès d'un grand nombre de ministères et relative aux pratiques linguistiques entre les administrations françaises et les institutions communautaires. Cette enquête avait pour objet de mieux connaître la réalité de l'utilisation de notre langue et des langues étrangères dans les relations de travail avec les institutions de l'Union et les autres États membres, à partir des situations vécues au quotidien par les services de l'État et des établissements et organismes placés sous sa tutelle. Les conclusions de cette enquête, qui ont été communiquées aux services concernés et qui avaient déjà été présentées dans le rapport de l'an dernier, portent ainsi sur 90 réponses d'agents de l'État ayant des relations régulières, au sein notamment de comités et de groupes de travail, avec les institutions de l'Union. Cette enquête pourrait être réactualisée en 2001;

- les informations transmises directement à la délégation générale à la langue française.

I - L'Union européenne

Rappel du régime juridique des langues officielles (*)

Le régime linguistique de l'Union fait l'objet d'un texte, le règlement n°1 du 15 avril 1958, dont l'article premier, complété à chaque élargissement, pose le principe d'égalité des langues officielles et de travail. Ce texte indique que " les langues officielles et les langues de travail des institutions de l'Union sont l'allemand, l'anglais, le danois, l'espagnol, le finnois, le français, le grec, l'italien, le néerlandais, le portugais et le suédois ". Selon le même règlement, les textes adressés aux institutions par un État membre sont rédigés dans l'une des onze langues officielles au choix, et la réponse est rédigée dans la même langue. Les règlements et les autres textes de portée générale, le *Journal officiel des Communautés européennes* (J.O.C.E.) sont rédigés dans l'ensemble des langues officielles. Les modalités d'application de ce régime linguistique peuvent être déterminées par les institutions dans leur règlement intérieur.

Ces principes sont en général repris dans le règlement intérieur des principales institutions. On peut citer :

Le règlement intérieur du Parlement européen contient plusieurs dispositions linguistiques assurant la présence des langues officielles notamment pour la publicité des décisions du Bureau, de la conférence des présidents et des questeurs, les déclarations écrites des députés, la communication de la position commune du Conseil, les amendements mis aux voix, les pétitions. L'article 102, en particulier, dispose que " tous les documents du Parlement doivent être rédigés dans les langues officielles " et que les "interventions dans une des langues officielles sont interprétées simultanément dans chacune des autres langues officielles et dans toute autre langue que le Bureau estime nécessaire ".

Le règlement intérieur de la Cour de justice des Communautés européennes et du Tribunal de première instance confère une place privilégiée à la langue française. Elle est l'unique langue de délibération. La langue choisie pour la procédure est l'une des langues officielles ou l'irlandais. La jurisprudence est publiée dans toutes les langues officielles.

Enfin, les négociations de la conférence intergouvernementale, en 1997, ont été l'occasion d'insérer dans le Traité d'Amsterdam un troisième alinéa à l'article 8D, (article 21 du dossier consolidé) disposant que tout citoyen de l'Union peut écrire aux institutions et organes dans l'une des douze langues du traité (les onze langues de l'Union et le gaélique) et recevoir une réponse rédigée dans la même langue.

(*) Les informations sur le régime linguistique des institutions communautaires sont retracées dans le guide "le français dans les institutions européennes" disponible sur les sites de l'internet du Premier ministre *(www.premier-ministre.gouv.fr)* et de la délégation générale à la langue française *(www.dglf.culture.gouv.fr).*

1 - L'usage du français, s'il demeure important, connaît un nouveau recul

- *Plusieurs indicateurs confirment l'érosion du français comme langue de conception et de travail*

Les indicateurs sur la langue de rédaction des documents de la Commission et du Conseil

L'un des indicateurs des usages linguistiques dans la pratique quotidienne des institutions communautaires est celui de la langue utilisée pour la première rédaction des textes produits, avant toute traduction éventuelle.

À la Commission comme au Conseil, le recul du français comme langue de rédaction primaire, amorcé depuis 1993, freiné avec la présidence française de 1995, s'est poursuivi en 1999.

Les indications fournies par le service de traduction de la Commission, qui traduit plus de 1,1 millions de pages par an, sont éloquentes.

Langues de rédaction d'origine des documents à la Commission

	Anglais	Français	Allemand	Autres
1996	44,7%	38,5%	5,1%	11,7%
1997	45,3%	40,4%	5,4%	8,9%
1998	48%	37%	5%	10%
1999	52%	35%	5%	8%

Source: Commission européenne

Ces chiffres appellent deux commentaires :

- En 1999, le français recule en pourcentage des documents traduits (-2%) et accroît son écart avec l'anglais, qui atteint désormais 17%. Pour la première fois depuis 1996, plus de la moitié des documents de la Commission font l'objet d'une rédaction initiale en anglais.

- la faible réalité du plurilinguisme, compte tenu du rôle marginal joué par l'allemand et par les autres langues de l'Union.

En ce qui concerne les "langues cibles" - celles vers lesquelles on traduit - on constate un plus grand équilibre entre les langues, avec une prédominance de l'allemand (13%), du français (12,3%) et de l'anglais (11%).

Langue de création et de rédaction pendant de nombreuses années, le français est donc devenu une langue de traduction.

Au Conseil, la situation évolue en fonction de la langue de la présidence, mais le nombre de présidences anglophones est supérieur aux présidences francophones.

Langues de rédaction d'origine des documents au Conseil

Année	Anglais	Français
1997	41%	42%
1998	50%	29%
1999	57%	25%

Source: Commission européenne

La progression de l'anglais comme langue d'origine des documents en 1998 et 1999 est largement due à l'absence de présidence francophone durant ces deux années (présidence britannique, puis autrichienne en 1998, allemande puis finlandaise en 1999). À titre de comparaison, en 1995, année de la précédente présidence française, 66% des pages étaient rédigées en français, contre 19% seulement en anglais. La plupart des administrateurs du Conseil étant bilingues anglais-français, les présidences portugaise puis française en l'an 2000 devraient être plus favorables à l'utilisation du français.

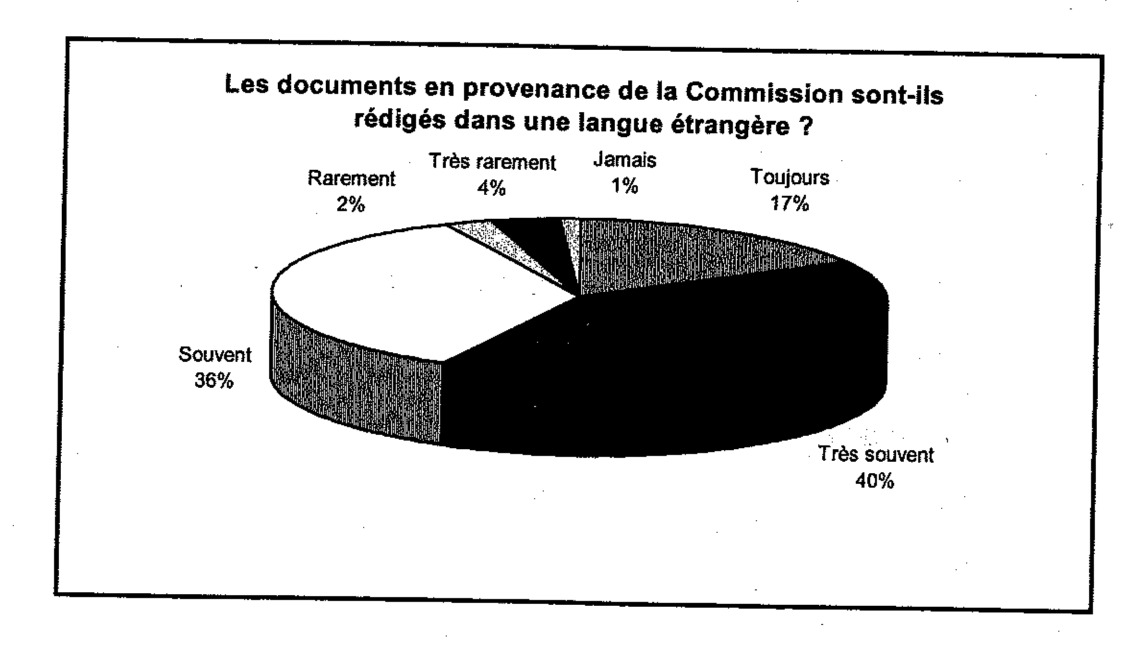
À ce recul du français comme langue de rédaction primaire s'ajoutent des difficultés liées aux délais des traductions en français qui, dans certains secteurs, sont particulièrement longs. Tel est le cas, notamment, à la Commission dans les secteurs Justice et affaires intérieures et Marché intérieur, qui sont des instances productrices de réglementation, où les versions en langues rares (suédois, finnois, etc.) sont parfois disponibles avant la version française. Cette situation a pour origine un sous effectif de la section française de traduction, évalué à une quinzaine de personnes.

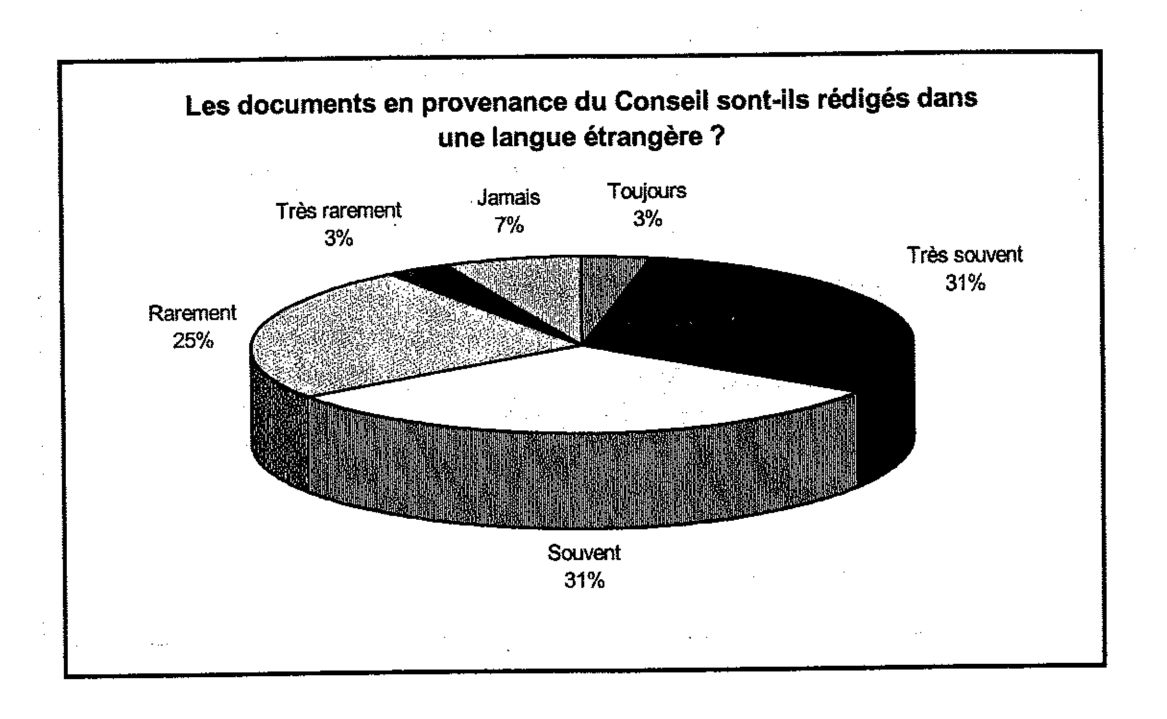
Ces informations sont à rapprocher de la proportion d'ouvrages en français dans les centres de documentation de la Commission, qui atteint un quart seulement du total des titres disponibles contre 43% pour les ouvrages en anglais et 12% pour ceux en allemand.

Les pratiques linguistiques entre les institutions communautaires et les administrations françaises

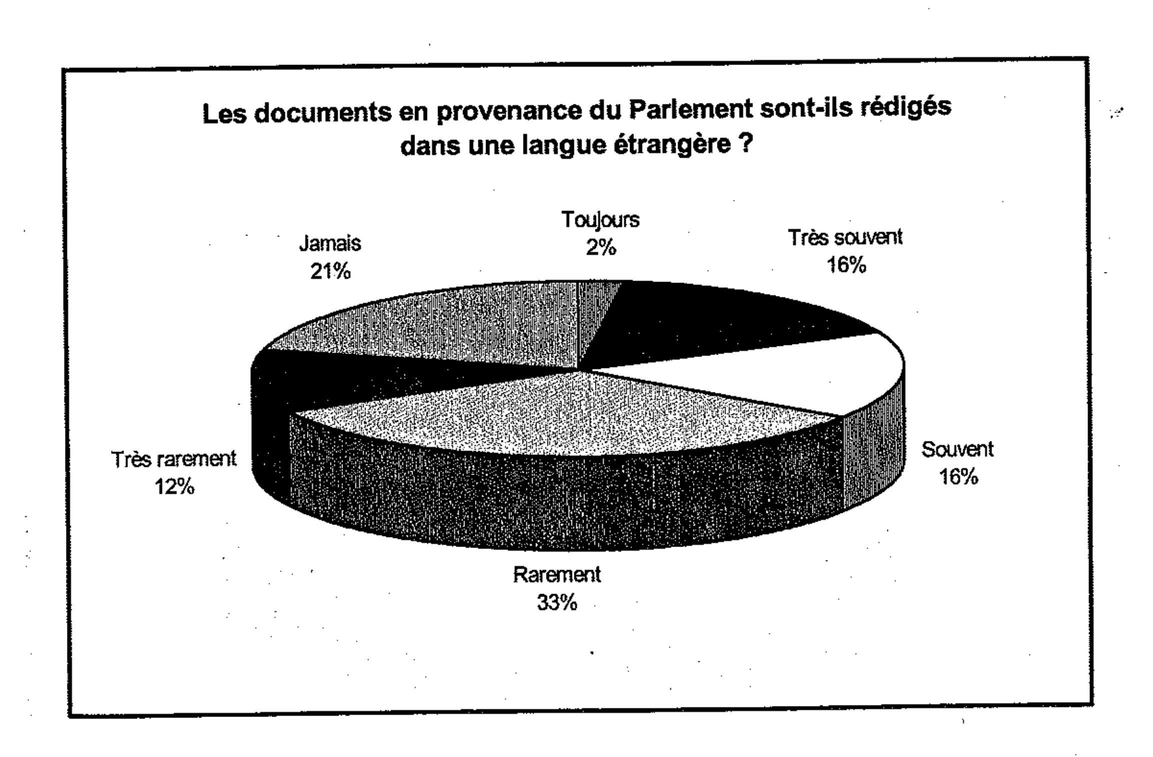
A. L'enquête menée par la D.G.L.F. et le S.G.C.I. a permis de mettre en avant un certain nombre de dysfonctionnements imputables aux institutions communautaires. Trois enseignements principaux peuvent en être tirés.

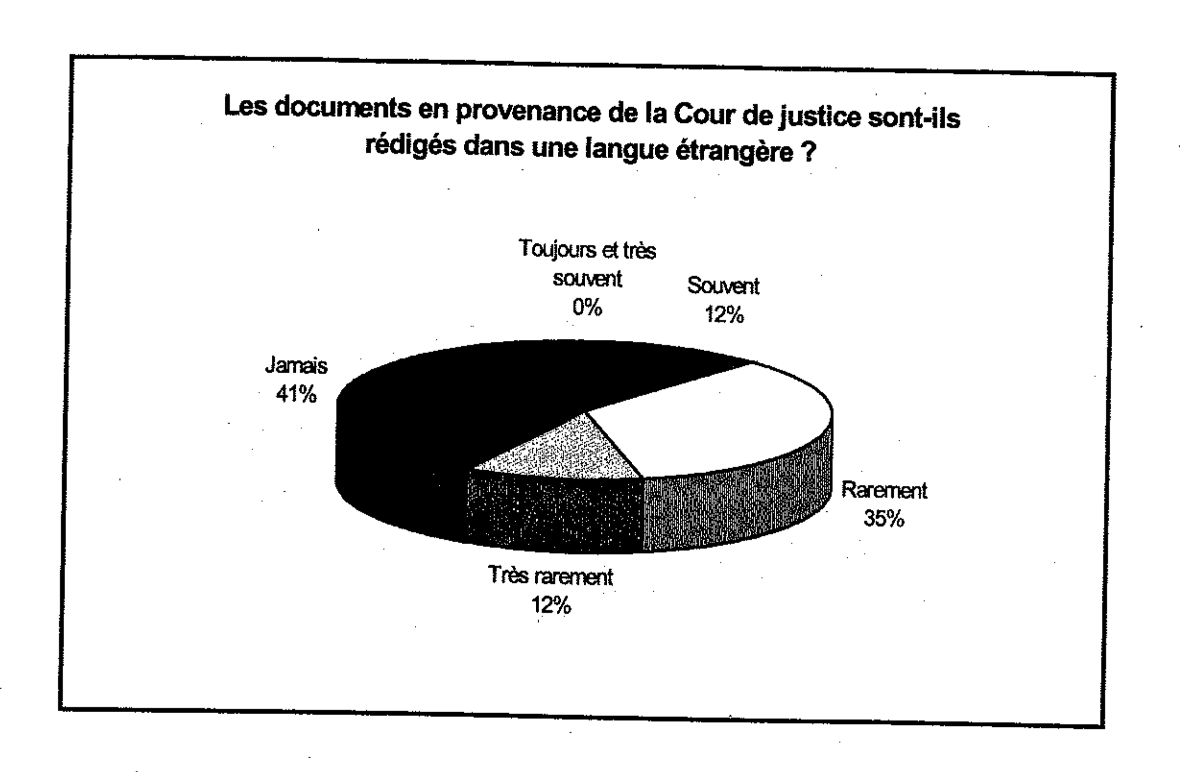
1. Les documents de travail en provenance de la Commission et du Conseil sont majoritairement adressés aux administrations françaises en langue anglaise.



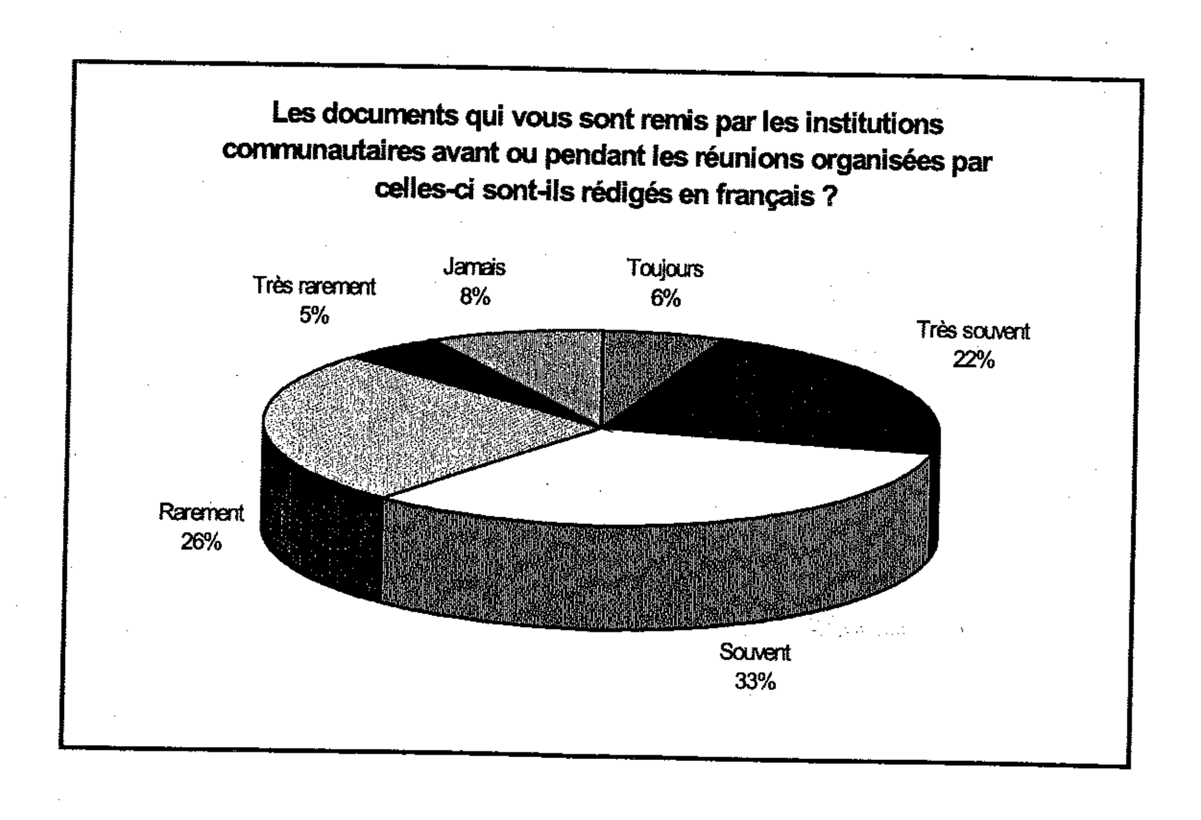


En revanche, les documents en provenance du Parlement et de la Cour de justice des communautés européennes sont majoritairement rédigés en français.

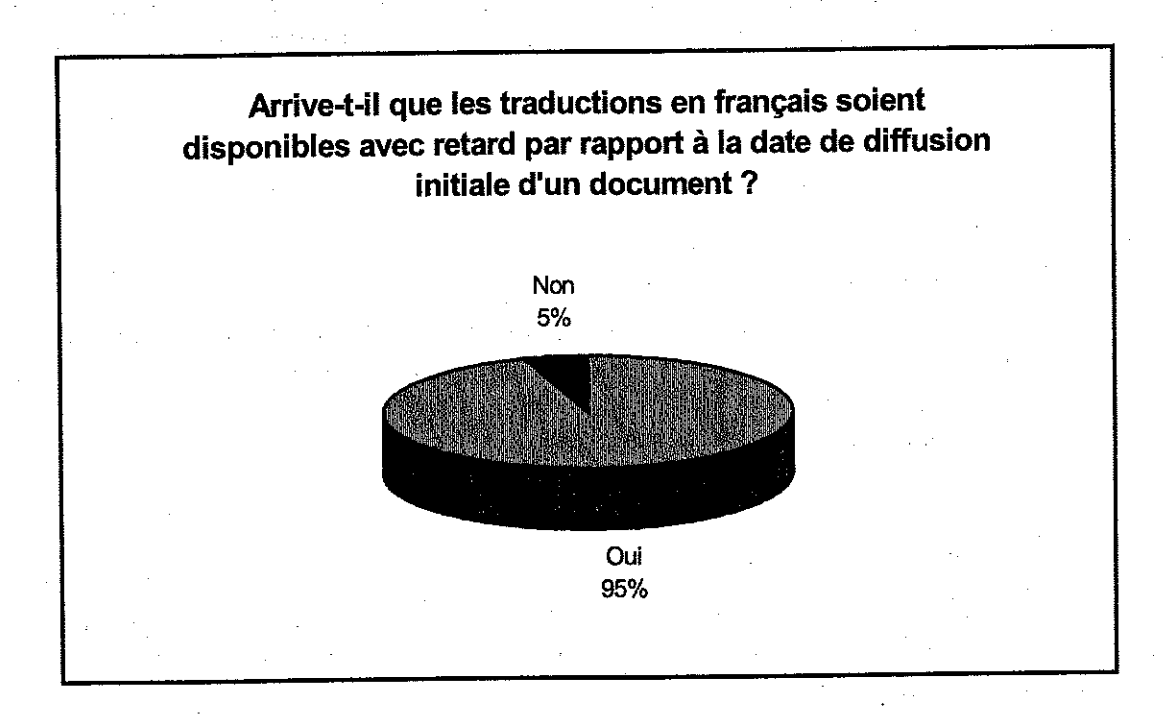




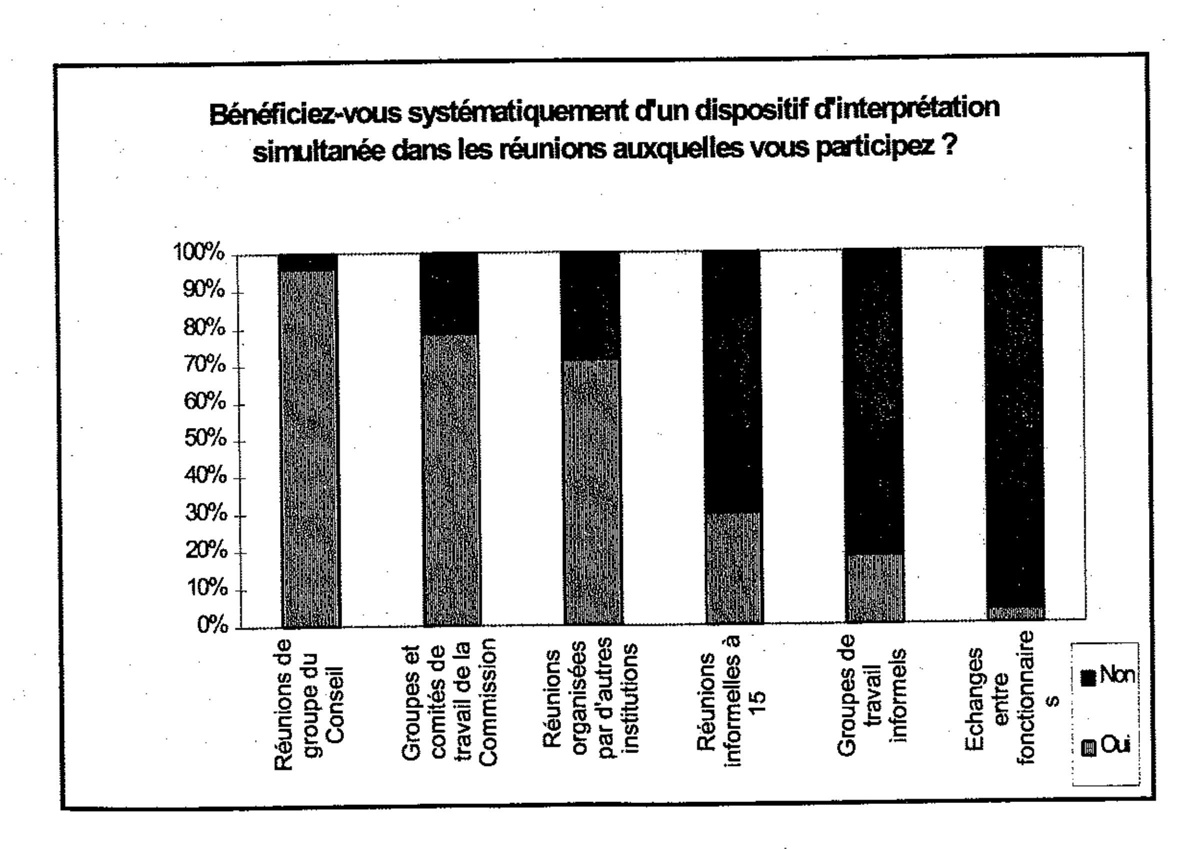
2. Les documents remis par les institutions communautaires avant ou pendant les réunions organisées par celles-ci sont le plus souvent disponibles en français. Toutefois, dans près de 40% des cas, ils ne le sont que rarement, voire pas du tout.



Dans la quasi totalité des cas, les versions françaises de ces documents arrivent avec retard.



3. L'interprétation simultanée est généralement assurée dans les réunions de groupe du Conseil, ainsi que dans les groupes et comités de travail de la Commission. Cette situation ne se vérifie pas dans les instances ou les réunions plus informelles.



B. Les messages électroniques envoyés par notre représentation diplomatique vers ses correspondants du Conseil sont rédigés en français, sauf à titre exceptionnel, lorsque le rédacteur sait qu'il ne sera pas compris directement. En revanche, les amendements aux textes soumis par le Conseil sont le plus souvent proposés dans la langue du texte transmis en pièce jointe.

La situation dans divers organes communautaires et dans les institutions économiques et monétaires

a. Comité économique et social et Comité des régions

Les deux comités consultatifs de l'Union présentent un bilan favorable à notre langue : au Comité économique et social, le français reste la principale langue véhiculaire des services et il fait jeu égal avec l'anglais dans les commissions du Comité des régions, dont les services recourent largement à notre langue.

b. Salle de presse

L'expression des journalistes en salle de presse s'effectue essentiellement en anglais et en français, en fonction de leur origine nationale et de l'aisance de leurs interlocuteurs dans l'une ou l'autre langue.

De leur côté, les représentants de la présidence, les porte-parole des commissaires répondent aux questions posées selon les mêmes critères, mais font plus volontiers appel à l'anglais s'il souhaitent donner à leurs interventions un impact plus grand. Après un démarrage quasi exclusif en anglais de la nouvelle Commission Prodi, une situation plus équilibrée s'est installée entre le français et l'anglais. Elle résulte de la présence de plusieurs porte parole français et du fait que de nombreux journalistes français s'attachent à poser leurs questions dans notre langue. Les notes d'information de la Commission sont disponibles en anglais et en français.

Par ailleurs, les notes d'information distribuées par le service de presse du Conseil sont bilingues, la partie rédigée en anglais tendant à devenir majoritaire depuis 1998, bien que tous les fonctionnaires de ce service soient francophones (aucun n'étant cependant français). Cependant, les premières semaines de la présidence française semblent marquer un renversement de tendance (notes de présentation en français, communiqués de presse en français, etc.), à tel point qu'un rappel à l'ordre du Secrétariat général du Conseil a été nécessaire pour qu'il mette dans les meilleurs délais à la disposition des journalistes des textes dans les autres langues.

c. Les institutions économiques et monétaires

Le régime officiel de la banque européenne d'investissement (B.E.I.) est le trilinguisme: français, anglais, allemand. Tous les documents soumis au conseil d'administration sont ainsi en trois langues. Au quotidien, deux seules langues sont utilisées: l'anglais et le français. La plupart des notes internes sont diffusées dans ces deux langues, qui sont également employées pour les avis de vacance de poste. Dans les relations avec les

partenaires extérieurs, les travaux s'effectuent essentiellement en anglais avec la zone Asie, en français avec la zone Afrique.

À la banque centrale européenne (B.C.E.), tous les documents officiels doivent être traduits dans les neuf langues des onze pays de la zone euro. La langue de travail est l'anglais (notes internes, communications par voie électronique, réunions de travail interservices). En revanche, pour les réunions du conseil des gouverneurs et du conseil général, une interprétation est prévue en quatre langues (anglais, français, allemand, italien). Les exigences linguistiques au moment du recrutement sont identiques à celles des institutions de l'Union (deux langues), mais l'anglais est indispensable et s'ajoute de fait à la combinaison primaire s'il n'y figure pas.

d. Les agences et les offices

Au sein des agences et des offices, si le statut de langue officielle qu'a en règle générale le français lui permet d'être présent dans les réunions et les documents officiels, il ne suffit souvent pas à lui garantir un rôle de langue de travail et de communication avec les partenaires extérieurs. Compte tenu, notamment, du faible effectif de ces organismes, le pays d'implantation et la nationalité du président peuvent jouer un rôle important dans les pratiques linguistiques. Cette influence ne s'exerce pas toujours quand il s'agit d'un pays ou d'un président francophones.

En outre, certaines agences vont à brève échéance être confrontées, avant l'ensemble des institutions de l'Union européenne, à la problématique de l'élargissement. Ainsi, l'agence de reconstruction du Kosovo n'est toujours pas parvenue à adopter un régime linguistique permanent. L'agence européenne de l'environnement, déjà largement dominée par l'anglais, se trouvera confrontée dès le 1er janvier 2001 à la problématique linguistique résultant de son ouverture à neuf nouveaux membres (Bulgarie, Chypre, Estonie, Lettonie, Malte, Roumanie, , Slovénie, Slovaquie et Turquie) . Ceux-ci ont d'ores et déjà donné à l'agence leur accord pour travailler en anglais.

La langue de travail des agents du **centre européen pour le développement de la formation professionnelle**, installé à Thessalonique, est l'anglais. Les documents officiels, la revue du centre et le site internet sont en général en trois langues : anglais, français, allemand.

La fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, à Dublin, présente une situation satisfaisante : les séances du conseil d'administration font l'objet d'une interprétation en français, les documents de travail et les rapports sont disponibles dans notre langue, qui reste par ailleurs assez fréquemment utilisée dans les relations informelles.

L'agence européenne pour l'environnement, à Copenhague, travaille en anglais (réunions de travail, appels d'offres, etc.), même si l'interprétation est assurée dans les trois langues de travail de l'Union.

Ne disposant pas de régime linguistique particulier, **l'agence européenne pour l'évaluation des médicaments**, à Londres, communique en anglais, en interne comme avec l'extérieur.

L'office de l'harmonisation dans le marché intérieur, à Alicante, dispose de cinq langues officielles : le français, l'anglais, l'allemand, l'espagnol et l'italien. La prééminence de l'anglais dans le travail de l'office est cependant incontestable, même si le français est bien présent dans les services administratifs et techniques, ainsi qu'à l'étage présidentiel, le président étant français.

La fondation européenne pour la formation, implantée à Turin, dont l'activité est essentiellement tournée vers les PECO, utilise majoritairement l'anglais.

Les travaux des différents groupes de **l'agence européenne pour la sécurité et la santé sur les lieux de travail**, à Bilbao, s'effectuent en anglais, aucun document de travail n'étant disponible en français. Les documents de synthèse élaborés par l'agence ne sont disponibles en français que plusieurs mois après la version anglaise.

Au **centre de traduction des organes de l'Union**, à Luxembourg, la langue véhiculaire est le français.

L'observatoire européen des drogues et des toxicomanies, à Lisbonne, utilise essentiellement l'anglais, bien qu'il ait à sa tête un français. Par ailleurs, la langue véhiculaire de l'office communautaire des variétés végétales, à Angers, est l'anglais et les appels d'offres sont publiés dans cette langue.

♦ *Les atouts traditionnels du français sont de plus en plus remis en cause*

Le français reste bien utilisé dans certains secteurs

a. Comité des représentants permanents (COREPER)

Au COREPER, les réunions se tiennent, avec interprétation, dans trois langues de travail: anglais, français, allemand, suite à un arrangement informel très critiqué par l'Espagne et l'Italie. Quand il se réunit en "restreinte" sans interprétation, le français et l'anglais sont indifféremment utilisés.

Au COREPER I, qui réunit les représentants permanents adjoints :

- les représentants français, belges, espagnols, portugais, luxembourgeois et occasionnellement grecs s'expriment en français; le nouveau représentant danois s'exprime également dans notre langue ;
- les représentants allemands et autrichiens s'expriment en allemand;
- les représentants des autres pays en anglais.

Au COREPER II, qui réunit les ambassadeurs représentants permanents des États membres, la situation est plus favorable à notre langue :

- les représentants français, belges, espagnols, luxembourgeois, italiens et, dans de nombreux cas, portugais s'expriment en français;
- les délégués allemands et autrichiens s'expriment en allemand;
- trois ambassadeurs interviennent tantôt en anglais, tantôt en français : le néerlandais, le finlandais et le suédois;
- les autres délégations s'expriment en anglais;
- la Commission utilise presque à parité le français et l'anglais, avec un avantage pour notre langue, et très rarement l'allemand.

b. Réunions de groupes de travail du Conseil

Une enquête réalisée par le Secrétariat général du Conseil au premier trimestre 2000 montre que, si l'interprétation dans les différentes langues de l'Union est assurée de manière relativement satisfaisante dans les réunions officielles, il n'en est pas de même dans les

réunions informelles, durant lesquelles l'interprétation n'est pas toujours disponible dans les trois langues de travail de l'Union.

Les groupes du Conseil fonctionnent habituellement avec un régime d'interprétation allant de 6 à 11 langues. Lorsque leur langue ne fait pas l'objet d'interprétation ou lorsque les réunions se prolongent au-delà des horaires de travail des interprètes, les délégations s'expriment en français ou en anglais. Dans les faits, peu de groupes recourent à l'interprétation dans toutes les langues, pour des raisons de personnel mais aussi pour conserver un certain dynamisme dans les échanges. Ainsi, la mise en place d'une interprétation en onze langues au groupe CIG (Conférence intergouvernementale) est, de l'aveu d'un grand nombre de participants, un facteur d'allongement et d'alourdissement des débats.

L'enquête du Conseil conclut à la nécessité de conserver les équipes disponibles d'interprétation dans les onze langues pour les réunions où elles sont une nécessité politique - essentiellement les Conseils - et d'alléger le nombre de langues interprétées dans les groupes et comités.

Quelques groupes se réunissent sans interprétation, conformément à un usage déjà ancien : les groupes Antici (groupe de conseillers des représentations permanentes), Mertens, Affaires générales, les groupes PESC (Politique étrangère et de sécurité commune) où siègent des diplomates de carrière et les informations échangées sur le réseau de la Correspondance européenne (Coreu). Dans les trois premiers cas, le partage anglais-français est assez équilibré. En revanche, dans les groupes PESC, l'anglais est nettement dominant et sur le réseau Coreu la quasi totalité des participants s'exprime en anglais.

Dans certains groupes composés exclusivement ou très majoritairement de diplomates de carrière (groupes traitant des relations extérieures, par exemple), s'applique la règle du « gentleman's agreement », qui veut que personne ne s'exprime dans sa langue maternelle. Ainsi, dans ces réunions, les délégués irlandais et britanniques s'expriment en français, rejoints parfois par les représentants d'autres pays (Italie, Portugal, Espagne).

c. Le droit

Le français est la langue de travail habituelle des juristes, que ce soit au Conseil, à la Commission et à la Cour de justice. Cette situation tient essentiellement à deux facteurs :

- le français est la langue de délibéré de la Cour de justice, même si les procédures se tiennent dans toutes les langues officielles;

- deux Français sont à la tête des services juridiques de la Commission et du Conseil.

Les documents, même s'ils ne sont pas toujours rédigés initialement en français, sont systématiquement traduits. Or, le choix du français a une incidence importante sur le contenu même du document juridique. Notre langue se réfère à des concepts de droit français, alors que de nombreux termes ou expressions utilisés par les représentants anglo-saxons se réfèrent à des concepts de la common law, qui ne couvrent pas le même champ qu'en français. Cependant, la culture du rédacteur importe autant que la langue de rédaction : un texte rédigé en anglais par un juriste français est en général plus proche de nos conceptions qu'un texte rédigé en français par un juriste anglais. Il est essentiel que le français conserve sa place dans le secteur juridique et que la culture juridique des institutions européennes continue d'être inspirée par les principes du droit français. En effet, les théories et les principes anglo-saxons

prennent une place de plus en plus grande, notamment en ce qui concerne les règles de la concurrence.

d. Le contexte francophone

Le fait que Bruxelles et Luxembourg sont des villes francophones est un atout pour le français qui tient une place majeure comme langue des relations sociales et de la vie quotidienne dans les institutions et à l'extérieur.

À la Commission européenne, les fonctionnaires, agents temporaires et experts nationaux détachés français, y compris les linguistes, sont au nombre de 2 275 au 01/01/2000 (2 174 au 01/01/1999, soit une progression de 4,6%), ce qui représente 11,08% de l'effectif total (contre 10% au 01/01/1999). Cette proportion augmente dans les postes d'encadrement. Au 01/01/2000, les fonctionnaires français de niveau A sont 1 262 (soit 13,40% de cette catégorie) contre 1 239 au 01/01/1999 (soit 13 ,41% de cette catégorie).

En outre, la présence de personnels utilisant notre langue est forte dans certains secteurs importants, par exemple la direction générale « Personnel et administration », qui demeure majoritairement francophone, en dépit d'une augmentation sensible de Britanniques et d'Allemands aux postes de responsabilité depuis quelques mois. La nomination d'un directeur général du personnel de nationalité allemande conforte d'ailleurs la diffusion dans les trois langues officielles de travail, anglais-français-allemand, des textes émanant de cette direction générale vers l'ensemble des services et des personnels de la Commission. Les francophones et les membres de pays latins sont très largement majoritaires dans les services du personnel et de l'administration, y compris dans l'encadrement.

Dans les services de documentation, tous les personnels d'accueil sont au moins bilingues anglais-français. En revanche, les services informatiques restent quasi exclusivement anglophones.

Dans les autres institutions de l'Union, y compris au Conseil où la présence belge et italienne supplée la faiblesse du nombre de Français, la situation est satisfaisante, tant à Luxembourg (Cour de justice, Cour des comptes) qu'à Strasbourg (Parlement).

e. Les relations avec les pays tiers

Dans ses relations avec les pays tiers, la Commission adapte dans certains domaines le choix de la langue qu'elle utilise à la zone géographique dans laquelle elle intervient. Cette situation, qui confirme un plurilinguisme réel et une maîtrise des langues assez vaste par les personnels internationaux, est également liée au fait que les directions chargées de certaines zones géographiques sont largement peuplées de ressortissants d'États membres exerçant traditionnellement une influence prédominante dans ces zones. On relève ainsi une forte présence des pays du sud de l'Europe dans les unités Méditerranée, une proportion importante d'Espagnols dans les relations avec les pays d'Amérique latine et de nombreux Français dans le domaine de la coopération et du développement.

Cette adaptation linguistique aux zones géographiques d'intervention se retrouve dans la langue d'étiquetage de l'aide alimentaire européenne (cf. annexe n°1). La langue d'étiquetage la plus utilisée est le français dans les pays d'Afrique francophone (Côte d'Ivoire, Mali, Madagascar), l'espagnol dans les pays d'Amérique du sud (Bolivie, Nicaragua, Pérou).

En revanche, l'anglais est utilisé pour les pays du Proche Orient (Syrie, Jordanie, Liban), du Moyen Orient (Afghanistan, Pakistan), d'Afrique anglophone (Kenya, Soudan) et, associé au serbo-croate, pour les membres de la République fédérale de Yougoslavie (Monténégro, Serbie).

Ce bilan doit cependant être nuancé. En effet, dans les réunions du partenariat de Barcelone tenues au niveau des hauts fonctionnaires, les pays du Maghreb, le Liban et l'autorité palestinienne s'expriment en français, ce qui n'est pas le cas pour la Turquie, la Syrie, Malte et Chypre. La plupart des documents diffusés dans le cadre de ce partenariat le sont en anglais. Les protestations émanant d'anglophones lorsque des documents ne sont pas disponibles en anglais sont d'ailleurs plus vives que celles des francophones dans le cas inverse.

Par ailleurs, la diffusion de plus en plus fréquente par la Commission de documents en anglais dans les pays d'Afrique francophone a suscité de vives réactions de la part de la France. Le ministère des affaires étrangères a diligenté une enquête dans l'ensemble des États membres de la francophonie pour évaluer l'étendue de cette pratique. Il ressort de cette étude effectuée avec le concours des postes diplomatiques que le français demeure la langue de correspondance la plus utilisée entre la Commission et les pays d'Afrique francophone. Le ministère des affaires étrangères a néanmoins appelé l'attention du représentant permanent de la France auprès de l'Union afin qu'il se rapproche des services concernés de la Commission et leur fasse valoir l'attention que notre pays attache au respect du statut international du français. Il a également été demandé aux ambassadeurs en poste dans les États francophones de sensibiliser sur ce point les autorités de leur pays de résidence.

La situation des unités françaises des services de traduction et d'interprétation est mieux prise en compte

a. La traduction

Au Conseil, la situation, qui était particulièrement critique en 1997, tend à s'améliorer. La réorganisation du service de traduction mise en place en 1998 à l'occasion de la présidence britannique, a eu pour résultat l'augmentation des postes de la division française, qui est passée de 31 à 44 agents, par redéploiement des autres divisions linguistiques.

Par ailleurs, le manque d'effectifs dans le service de traduction de la Commission a donné lieu au recrutement d'agents temporaires jusqu'à la fin de l'année 1999 et au lancement d'un concours de langue française.

Au Parlement, les moyens de l'institution sont adaptés à ses besoins, ce qui permet aux documents de travail d'être disponibles dans toutes les langues, dans des traductions toujours satisfaisantes.

b. L'interprétation

La situation au 15/07/2000 de l'unité linguistique française du Service commun interprétation-conférences (SCIC) s'établit comme suit :

- Effectifs statutaires : 65 interprètes travaillent vers le français

395 interprètes travaillent à partir du français

• Indépendants agréés : 354 interprètes travaillent vers le français

1007 interprètes travaillent à partir du français

Le SCIC a engagé une vigoureuse action de recrutement et de formation qui bénéficie en particulier à l'unité française. Fin 1999, un concours externe pour le recrutement d'interprètes de langue française a été lancé, dont les épreuves orales sont prévues pour le 4ème trimestre 2000. Le SCIC développe également des actions de formation destinées à faciliter l'inscription de jeunes interprètes professionnels sur la liste des interprètes auxiliaires de séance auxquels il peut faire appel. Actuellement, onze interprètes de langue française bénéficient de cette formation et sept d'entre eux ont réussi leur test d'inscription. Par ailleurs, le SCIC accorde des bourses à des étudiants en interprétation, destinée aux étudiants qui suivent une formation à l'interprétation de type post universitaire. Douze de ces bourses ont été allouées à des étudiants de langue maternelle française, plusieurs autres étant accordées à des étudiants comptant le français parmi leurs langues passives.

Certains secteurs appellent une attention particulière

a. L'internet

La Commission et le Conseil se sont montrés actifs dans ce domaine, en adoptant divers programmes destinés à créer des contenus plurilingues pour les moyens de communication modernes: MEDIA II pour l'audiovisuel, INFO 2000 pour le multimédia. Le programme " Multilinguisme dans la société de l'information " (M.L.I.S.), adopté en novembre 1996 et doté de 15 millions d'écus, vise notamment à soutenir et favoriser l'utilisation de technologies multilingues tant dans les entreprises privées que dans le secteur public des États membres. Il sera prolongé par l'important programme « contenus électroniques » qui devrait être adopté en Conseil télécom avant la fin de la présidence française.

Ce souci de développer au niveau européen le plurilinguisme dans la société de l'information ne coïncide pas avec les pratiques constatées sur les sites de l'internet des institutions de l'Union. Certes, les serveurs de la Commission, du Conseil et du Parlement sont en général multilingues, mais ce plurilinguisme se limite parfois à une page d'accueil en français. Certes, les informations sur le site présentant les activités et les documents officiels de la Commission sont disponibles en français, mais cette situation est l'exception.

Quelques estimations

La représentation permanente de la France auprès de l'Union a réalisé un tour d'horizon des sites de l'internet des directions générales (DG) de la Commission. Les sites suivants sont presque exclusivement en anglais :

- affaires économiques et financières ;

- concurrence ;

- entreprises ;

- santé et protection des consommateurs ;

- commerce ;

- élargissement ;

- relations extérieures.

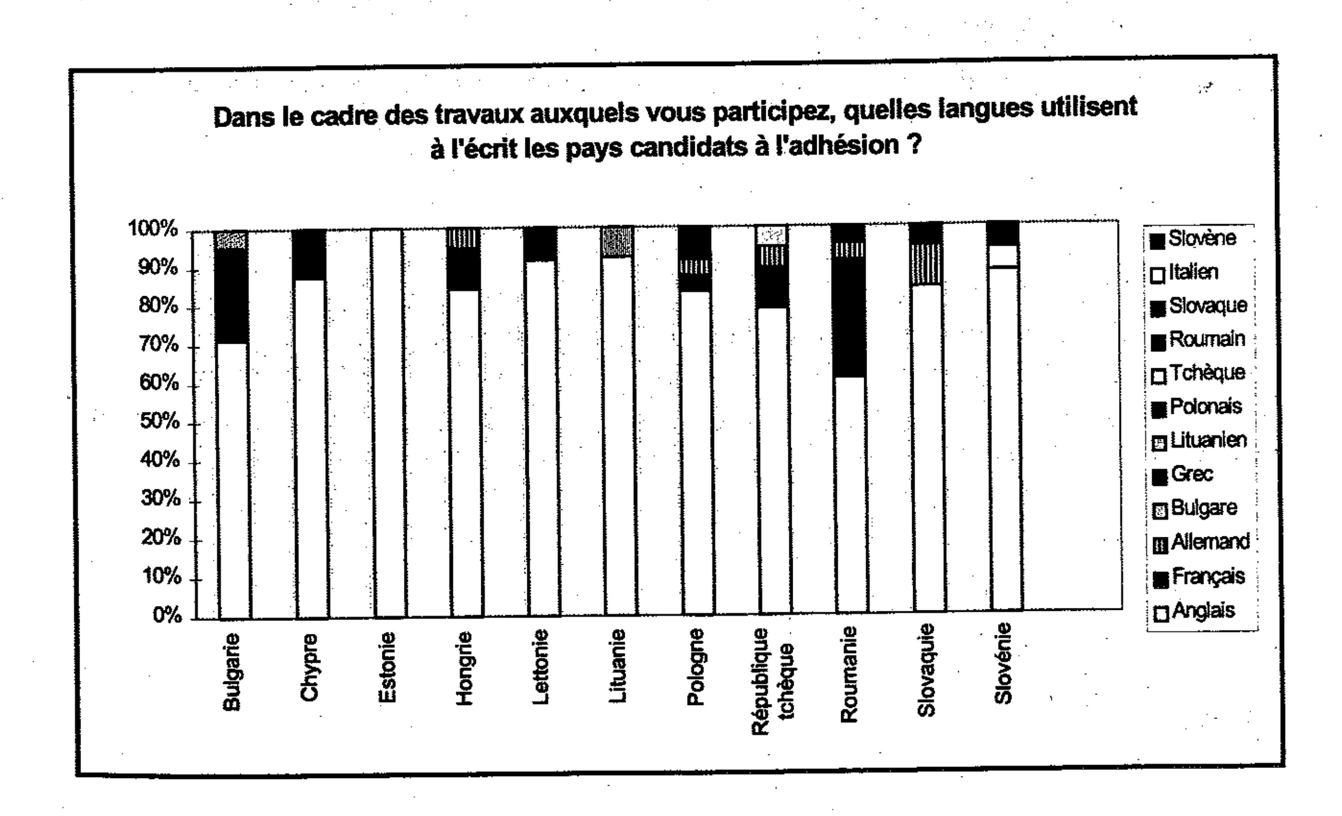
Parmi les sites principalement en anglais, figurent celui de la DG environnement et de la DG société de l'information. Sur les autres sites des DG, la situation est plus équilibrée.

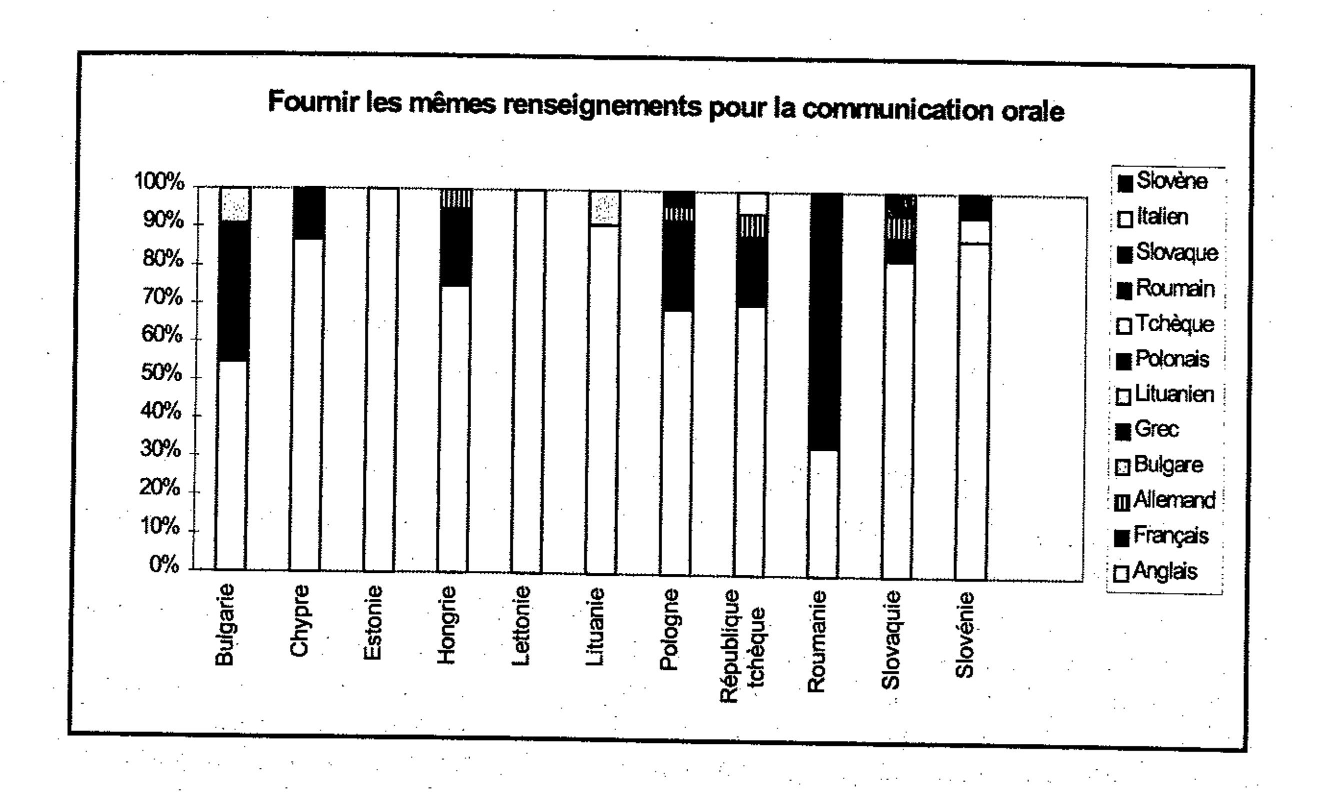
b. Les négociations relatives à l'élargissement et les programmes PHARE et TACIS

Dans ce domaine clé pour l'avenir du plurilinguisme en Europe, on observe un recours massif à l'anglais.

Les documents de négociation n'existent qu'en anglais et ne sont traduits qu'au moment des conférences d'adhésion ministérielles. Dans les réunions du groupe (régime à trois langues), plusieurs délégations, outre la délégation française, s'expriment en français : Portugal, Luxembourg, Belgique, Italie, Grèce, Espagne en alternance avec l'anglais. L'année 2000 a marqué une amélioration - vraisemblablement temporaire - de la situation, puisqu'au premier semestre le Portugal a présidé les travaux du groupe en français et que, sous présidence française, les documents ont été préparés et diffusés en français.

Les résultats de l'enquête conjointe D.G.L.F.-S.G.C.I. montrent que, de leur côté, les représentants des pays candidats à l'adhésion s'expriment en quasi totalité en anglais, que ce soit à l'écrit ou à l'oral. Le français est très peu utilisé même s'il vient en seconde position, loin devant l'allemand.



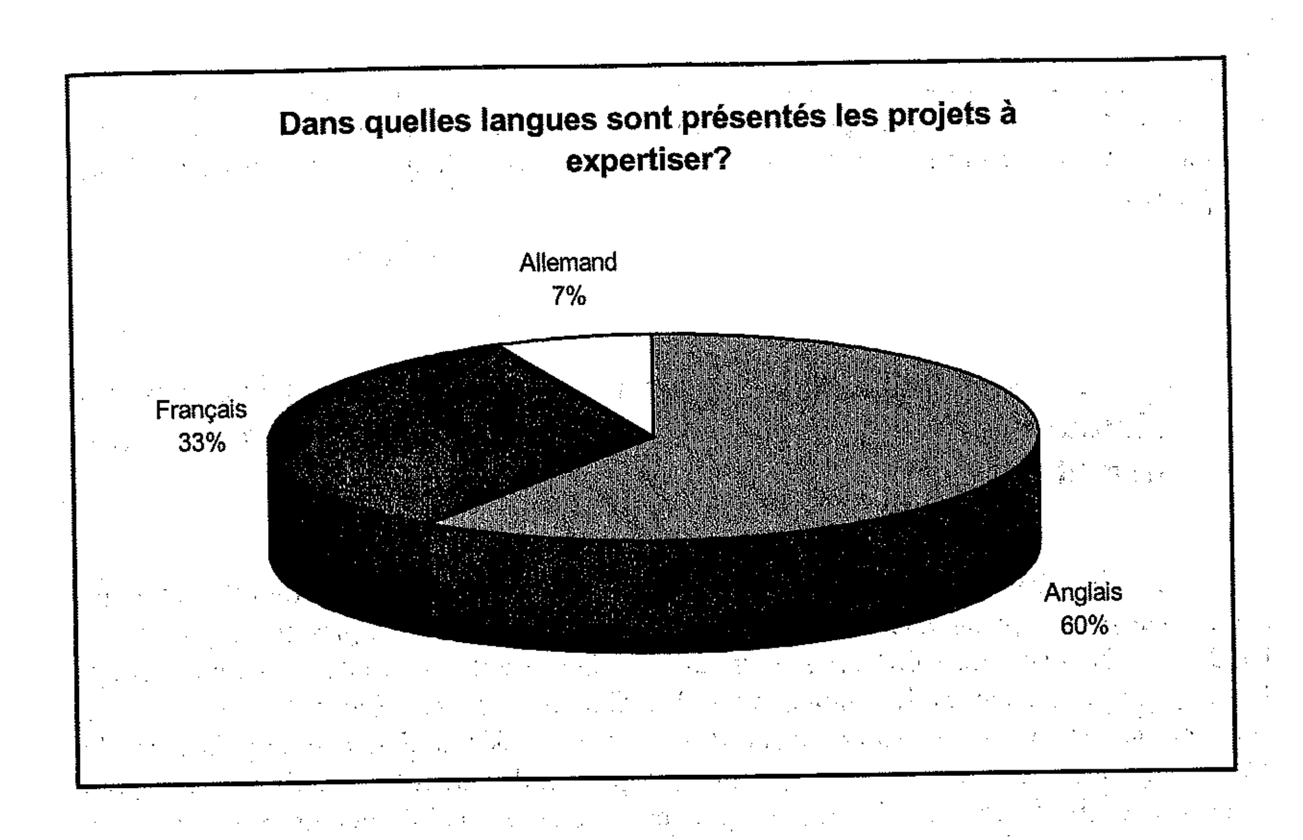


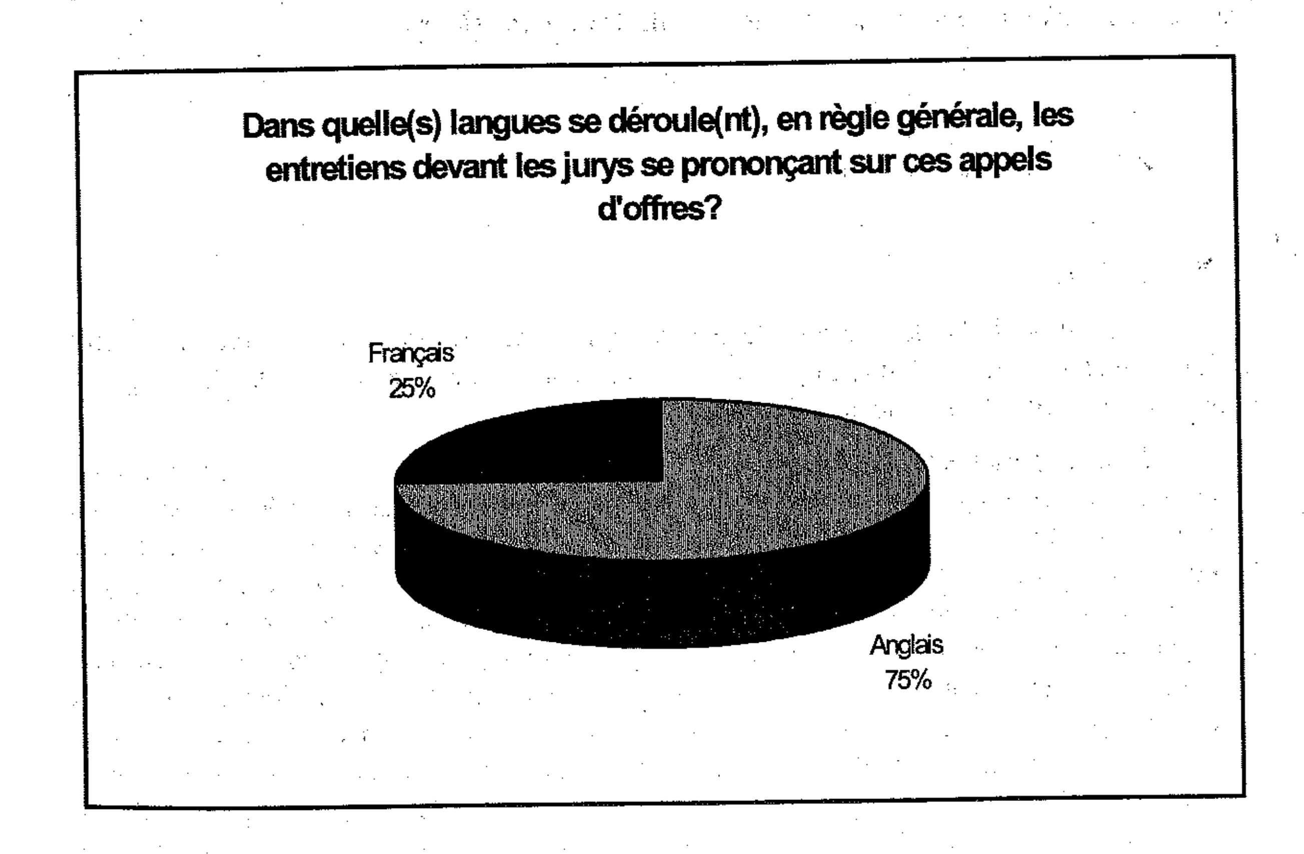
Le programme PHARE est presque en totalité en anglais et les PECO, à travers ce programme, perçoivent l'Europe comme anglophone. Même la Roumanie a des difficultés à obtenir les documents émanant de la Commission en français. La Bulgarie, qui avait prévu de conduire les négociations en français, a été amenée à le faire en anglais. Ce constat vaut également pour le programme TACIS.

Il est indispensable que la Commission rééquilibre sa politique linguistique dans ce secteur.

c. Les appels d'offres

En ce qui concerne les appels d'offres liés aux programmes de la Commission, les documents sont très souvent rédigés en anglais et les entretiens se déroulent, à de rares exceptions près, dans cette langue comme le montre l'enquête D.G.L.F. - S.G.C.I. Cette situation défavorise incontestablement les petites entreprises non anglophones.





d. Les experts

Les experts et consultants auxquels la Commission recourt fréquemment utilisent en règle générale l'anglais. Cette pratique constitue un facteur déterminant dans le passage

progressif à l'anglais de bon nombre de secteurs. La connaissance de la part de ces experts et consultants d'au moins deux langues de l'Union, comme cela est exigé pour les fonctionnaires communautaires, constituerait une mesure de nature à rééquilibrer la situation au profit de notre langue.

2. La question des langues doit concilier l'expression démocratique des États et le bon fonctionnement des institutions européennes

Au sein même des institutions de l'Union, les questions linguistiques font l'objet d'une attention de plus en plus grande, notamment dans la perspective de l'élargissement aux PECO. Un débat s'est ouvert entre différents États sur le problème des langues de travail au Conseil. Les pratiques linguistiques des commissaires à la Commission européenne sont suivies avec attention par les fonctionnaires présents à Bruxelles. Mme Nicole Fontaine, la présidente du Parlement européen, a résumé ces enjeux linguistiques en déclarant lors du Conseil européen d'Helsinki du 10 décembre 1999 que « le pragmatisme et le souci du budget communautaire recommandent un nombre limité de langues, mais que le pays dont la langue n'aura pas sa place dans l'Union ne pourra que se sentir dévalorisé et contraint ».

♦ *Une forte sensibilisation*

En France

La question de la place et du rôle des langues au sein des institutions communautaires et des enjeux politiques, économiques et culturels qui y sont associés a suscité un grand nombre d'échanges, de questions et de débats.

Plusieurs parlementaires français ont attiré l'attention du gouvernement sur un certain nombre de dérives touchant la place de notre langue par le biais de questions écrites posées au gouvernement et d'interventions directes auprès des administrations concernées. Le choix de l'anglais par certains hauts fonctionnaires et représentants du gouvernement français s'exprimant au sein d'institutions européennes a notamment suscité de vigoureuses réactions de la part de nombreux parlementaires. Ces pratiques ont été pour le gouvernement l'occasion de rappeler qu'en recourant au français dans leur communication en France comme à l'étranger, les agents publics valorisent l'image de notre langue, donnent à leur intervention un poids et une précision qu'elle n'aurait sans doute pas dans une langue étrangère souvent moins bien maîtrisée et témoignent, aux yeux des ressortissants des pays appartenant à la communauté francophone, de l'attachement à une langue que nous partageons avec eux. Le gouvernement a également précisé qu'il ferait appel à la vigilance et à la responsabilité des agents pour qu'ils s'expriment dans notre langue.

Les associations agréées de défense et de promotion de la langue française appuient la démarche des autorités françaises par leurs initiatives qui, de plus en plus, sont ciblées sur la

question du français dans les instances communautaires et dans les relations des administrations françaises avec celles-ci. Dans son rapport "Le français dans tous ses états", l'association "Le droit de comprendre", qui regroupe notamment deux associations agréées de défense de la langue française "Avenir de la langue française" et "Défense de la langue française" a pointé, sur la base d'exemples précis, de nombreuses dérives préjudiciables à notre langue : textes officiels dans le J.O.C.E. , courriers, appels d'offres et à propositions, émanant de la Commission rédigés exclusivement en anglais, etc. L'association "Avenir de la langue française" s'est également particulièrement mobilisée sur les projets de réforme du brevet européen, de même que les professions des traducteurs et des conseils en propriété industrielle.

La D.G.L.F. observe, à travers le courrier postal et électronique qu'elle reçoit, une attention de plus en plus grande portée par nos concitoyens aux enjeux liés à la place du français dans les institutions communautaires. Les particuliers sont de plus en plus nombreux à exprimer auprès d'elle leur mécontentement quand, par exemple, la Commission leur impose l'anglais dans les relations écrites.

L'intérêt qu'a suscité l'enquête lancée par la D.G.L.F. et le S.G.C.I. et les nombreuses suggestions auxquelles elle a donné lieu montrent également qu'un nombre important de fonctionnaires sont désireux d'être informés et associés à la politique que le gouvernement conduit pour préserver la diversité linguistique et culturelle en Europe.

Au Parlement européen

Les parlementaires européens font preuve de vigilance en ce qui concerne le statut des langues et le respect de la diversité linguistique.

De nombreux parlementaires européens de différentes nationalités se montrent préoccupés par la marginalisation de la langue de leur pays au sein de l'Union. Ainsi, M. Kyösti Virrankoski a interpellé la Commission sur l'absence de la langue finnoise dans les formulaires adressés par la Commission au ministère de l'environnement finlandais dans le cadre de l'adhésion au programme « Natura 2000 ». Au nom de la Commission, Mme Bjerregaard a précisé, dans sa réponse du 16 novembre 1998 (J.O.C.E. du 28 juin 1999), que les formulaires standard existent effectivement en finnois et ne devraient donc pas poser de problème linguistique aux Finlandais. M. Jaak Vandemeulebroucke s'est ému auprès de la Commission que, sur une liste d'organismes soumis à l'accord sur les marchés publics publiée au J.O.C.E., figure, pour la Belgique, une seule liste rédigée en français. Dans sa réponse du 11 juin 1999 (J.O.C.E. du 21 décembre 1999), M. Monti précise qu'il sera tenu compte des observations du parlementaire pour les documents amenés à être publiés au J.O.C.E. dans le cadre de la modification des directives concernant les marchés publics.

M. Panayotis Lambrias a critiqué le traitement défavorable réservé, selon lui, à la langue grecque à la Commission, en particulier l'impossibilité pour certains supports informatiques d'utiliser des caractères grecs. M. Oreja a admis, le 17 décembre 1998 (J.O.C.E. du 28 juin 1999), que le grec pose encore quelques problèmes dans certains systèmes d'information de la Commission, que celle-ci envisage de résoudre à brève échéance. M. Nikitas Kaklamanis a interrogé la Commission sur l'absence du grec dans les documents publiés par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle. La réponse donnée par M. Santer le 10 décembre 1998 (J.O.C.E. du 28 juin 1999) rappelle que le régime linguistique des Communautés européennes est applicable au centre, qui doit en

conséquence respecter les dispositions du règlement n°1 du Conseil du 15 avril 1958 portant fixation du régime linguistique de la Communauté économique européenne.

À l'association des fonctionnaires français des Communautés européennes

Cette association est très sensible à l'évolution de la place du français. Elle avait réalisé en 1997 une enquête sur la place du français comme langue de travail et dans la vie quotidienne au sein des institutions. Ses réflexions ont depuis lors porté sur la création d'un fonds européen d'aide à l'interprétation et à la traduction pour les manifestations internationales se tenant en Europe. Elle s'est récemment dotée d'un nouveau président et envisage une relance vigoureuse de ses activités.

♦ *La question des langues de travail pose de nombreuses difficultés*

La question des langues de travail au sein de l'Union a fait l'objet de prises de positions publiques, à l'occasion d'un incident survenu sous la présidence finlandaise, relaté dans la précédente édition du rapport. L'absence d'interprétation en allemand lors des Conseils informels "Industrie" et "Culture" avait entraîné les délégués allemands et autrichiens à décider, sur instruction de leur gouvernement, de ne pas participer à ces réunions.

Il convient de rappeler que, pour les réunions informelles du Conseil, il n'existe aucune règle inscrite dans les textes, mais une pratique : le système d'interprétation est laissé à l'initiative de la Présidence, en fonction des moyens matériels et financiers dont elle dispose, et des demandes exprimées par ses partenaires. Et, de fait, des formules très diverses sont utilisées par les présidences successives, qu'il s'agisse des langues faisant l'objet d'une interprétation et des modalités de cette interprétation (active, c'est-à-dire dans les deux sens ou seulement passive, le ministre pouvant s'exprimer dans sa langue, mais ne bénéficiant pas d'un "retour" dans cette même langue). Le choix fait par la Finlande lors des Conseils informels "Industrie" et "Culture" a donc été celui de la Présidence qui exerce, en cette occasion, sa pleine responsabilité.

Le ministère italien des affaires étrangères avait fait observer à l'occasion de cette affaire que l'utilisation du français et de l'anglais lors des réunions informelles répondait à l'exigence pratique de faciliter les échanges de vues les plus directs possibles entre les participants, avec un recours à l'interprétation réduit au minimum. Pour les autorités italiennes, si l'on voulait maintenir les avantages évidents de cette formule, il convenait d'éviter d'élargir l'interprétation à d'autres langues qui, même si elles ont une diffusion significative comme l'allemand, l'italien ou l'espagnol, ne présentent pas les caractéristiques d'une langue véhiculaire dont le français et l'anglais disposent en Europe.

L'étude du Secrétariat général du Conseil réalisée en mars 2000 sur les pratiques linguistiques des réunions des groupes et comités du Conseil fait état de nombreux incidents ayant pour origine les revendications de plusieurs délégations, principalement espagnoles, italiennes et scandinaves. Ainsi, au comité budgétaire, la délégation italienne demande régulièrement que la documentation écrite soit disponible en italien. Aux différents groupes « Justice et affaires intérieures », la Suède et le Danemark protestent souvent contre l'absence d'interprétation dans leur langue, mais passent à l'anglais. Au groupe « Industrie », les Italiens

et les Espagnols ont, en février 2000, fait annuler une réunion où le régime linguistique était celui du COREPER.

La France estime de son côté qu'il convient de s'en tenir à la pratique actuelle, consistant à laisser à la Présidence la responsabilité de mettre en place, pour les réunions informelles qu'elle organise, un système d'interprétation qui réponde au souhait des délégations, dans la limite des moyens matériels et budgétaires dont elle dispose. Dans une réponse à une question écrite posée le 14 octobre 1999 par M. Xavier de Villepin, le ministre des affaires étrangères a rappelé : « la France a toujours été soucieuse de défendre le principe du plurilinguisme qui exprime l'une des richesses de l'Union européenne. En revanche, il ne lui paraît pas opportun de vouloir formaliser dans les textes la pratique linguistique actuelle en matière de langue de travail. » (JO du 9 décembre 1999).

De son côté, le rapport Trumpf/Piris d'août 1999 sur le fonctionnement du Conseil dans la perspective d'une Union élargie recommande le recours à l'interprétation dans les langues officielles pour les réunions du Conseil et indique, à propos de "la traduction, de l'interprétation ou de la documentation : loin d'être secondaires, ces aspects matériels jouent un rôle décisif dans le bon fonctionnement du Conseil et des solutions nouvelles, imaginatives et pragmatiques doivent être recherchées si l'on veut maintenir l'efficacité de l'institution ...".

3. L'action en faveur du français et du plurilinguisme est une priorité de la présidence française du Conseil de l'Union

♦ *Une action interministérielle soutenue*

L'incidence du droit communautaire sur la politique linguistique française

La D.G.L.F. a accentué son rôle de proposition quant aux conséquences du droit communautaire sur la politique linguistique nationale. En effet, le droit communautaire intervient de plus en plus dans des domaines où la préservation de la diversité linguistique des États membres est indissociable de la protection des citoyens et de leur égalité devant l'information, la formation, l'emploi, la culture : circulation des biens, des personnes et des services, commerce électronique, accès à l'information émanant du secteur public, etc.

Le secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (S.G.C.I.) consulte systématiquement la D.G.L.F. sur les directives et règlements en cours de négociation, les décrets de transposition, les réponses de la France aux questions de la Commission et la rédaction des mémoires de notre pays relatifs à des contentieux susceptibles d'avoir des incidences linguistiques. La D.G.L.F. a notamment été associée par le S.G.C.I. à la négociation de directives portant sur la consommation susceptibles de contenir des dispositions linguistiques.

Le dossier du commerce électronique

La préparation de la directive du 8 juin 2000 du Parlement européen et du Conseil relative à certains aspects juridiques du commerce électronique a particulièrement mobilisé la D.G.L.F. Ce texte, compte tenu de l'accroissement extrêmement rapide des transactions électroniques qui, de plus en plus, impliquent des

particuliers, a pour objectif de remédier aux disparités juridiques entre États membres et, surtout, au manque de confiance des consommateurs lié à un environnement juridique encore confus.

La D.G.L.F. s'est attachée à souligner que le plurilinguisme, qui permet une meilleure information et protection du consommateur, contribue par là même à l'essor du commerce électronique et qu'à ce titre il devait être pris en compte dans la directive. De fait, celle-ci comporte quelques dispositions favorables au plurilinguisme :

- son considérant 64 précise que « la communication électronique constitue pour les États membres un excellent moyen de fournir un service public dans les domaines culturel, éducatif et linguistique » ;

- son considérant 65 indique que la présente directive « ne porte pas atteinte aux mesures prises au niveau communautaire ou au niveau national, dans le respect du droit communautaire, pour promouvoir la diversité culturelle et linguistique et assurer la défense du pluralisme »;

- son article 10 prévoit que, parmi les informations que le prestataire de services doit fournir au destinataire du service de manière claire, compréhensible et non équivoque, les États membres doivent veiller à ce que figurent « les langues proposées pour la conclusion du contrat » ;

- son article 16 prévoit que les États membres et la Commission encouragent « l'accessibilité par voie électronique des codes de conduite dans les langues communautaires ».

Malgré ces dispositions intéressantes, ce texte n'offre que peu de fondements pour préciser les conditions dans lesquelles l'emploi du français pourra être préservé pour les services de la société de l'information proposés par un prestataire établi dans un pays de l'Union. En effet, la directive dans son article 3 prévoit que « les États membres ne peuvent, pour des raisons relevant du domaine coordonné, restreindre la libre circulation des services de la société de l'information en provenance d'un autre État membre ». Un État ne peut prendre des mesures dérogatoires à ce principe que si celles-ci sont nécessaires pour assurer la protection des consommateurs.

Les travaux de transposition en droit interne de la directive devront être l'occasion de clarifier les conditions dans lesquelles la présence du français sera assurée dans le cadre des services de la société de l'information tels que définis dans la directive communautaire.

Dans un tout autre domaine, le droit des assurances, la Commission européenne est intervenue pour modifier le dispositif législatif français. L'article 112-3 du *Code des assurances* dispose que « le contrat d'assurances est rédigé par écrit, en français, en caractères apparents ». Par lettre de mise en demeure du 7 avril 1997, la Commission européenne a fait savoir aux autorités françaises que cette disposition lui paraissait pouvoir être contraire tant à l'article 59 du Traité (principe de la libre prestation de services) qu'aux directives « vie » (92/96 CEE) et « non-vie » (92/49 CEE), qui n'autorisent les États membres à exiger une rédaction des contrats d'assurance dans leur langue officielle que dans les cas où la protection de l'intérêt général, en l'occurrence les intérêts des souscripteurs ou des bénéficiaires desdits contrats, le rend indispensable.

À l'issue d'une concertation interministérielle organisée par le S.G.C.I. et de contacts pris avec la Commission, les autorités françaises ont proposé à cette dernière en juillet 2000 un assouplissement de la législation nationale.

Le dispositif proposé par la France est le suivant :

- le principe de rédaction en français des contrats d'assurance est réaffirmé et étendu aux informations pré contractuelles, qui sont importantes pour la protection de l'assuré ;
- à ce principe, deux dérogations sont apportées :

- lorsque les parties ont le choix du droit applicable au contrat, le contrat et les documents pré contractuels peuvent être rédigés dans une autre langue que le français. Une précaution est prise : le choix d'une autre langue que le français doit résulter d'une demande écrite du souscripteur ;

- lorsque les parties au contrat n'ont pas le choix du droit applicable au contrat, le contrat et les documents pré contractuels peuvent également être rédigés dans une langue étrangère, mais uniquement dans la langue ou dans une des langues officielles de l'État dont le souscripteur est le ressortissant. Comme dans la dérogation précédente, une demande écrite du souscripteur est requise.

Ce dispositif, accompagné de précautions solides pour le souscripteur, est de nature à limiter la généralisation de l'anglais dans les contrats d'assurance.

La veille linguistique

La D.G.L.F. assure depuis plusieurs années une veille régulière de tous les textes parus au *Journal officiel des Communautés européennes.* Ce repérage des manquements aux régimes linguistiques des institutions de l'Union et des organismes de la Communauté s'est intensifié en 1999/2000 et s'est étendu aux sites de l'internet. Il a constitué, notamment pour le S.G.C.I. et pour notre représentation permanente à Bruxelles, une source d'information et un élément d'alerte utiles dans le cadre de la préparation de la présidence française de l'Union.

Les interventions de la représentation permanente

La représentation permanente intervient dans de nombreux cas où elle estime que les institutions communautaires ne respectent pas le statut du français. Ces interventions sont nécessaires car elles sont la preuve de la vigilance de la France sur les questions linguistiques. Elles ont essentiellement porté en 1999/2000 sur l'absence de traduction en français de certains documents préparatoires aux COREPER. Les interventions de notre représentation permanente dans ce domaine se sont toutefois réduites compte tenu de l'amélioration de la situation due au renforcement des effectifs de traducteurs à la Commission et au Conseil.

Notre représentation envisage également à l'automne une action d'envergure pour faire respecter le plurilinguisme sur les sites de l'internet de la Commission.

La représentation permanente est également régulièrement alertée par le S.G.C.I., à la demande de la D.G.L.F., quand un manquement au régime linguistique de l'Union est constaté.

♦ *Un plan d'action pluriannuel en faveur de la langue française axé sur la préparation de l'élargissement de l'Union aux pays d'Europe centrale et orientale*

La situation difficile à bien des égards du français nécessite une action volontariste, conduite sur le long terme en association avec les acteurs de la francophonie. Sur cette base, à l'occasion de la présidence française et de la présidence belge qui se tiendra un an plus tard, le gouvernement français et celui de la Communauté Wallonie-Bruxelles se sont engagés à réaliser un plan pluriannuel en faveur du développement de la langue française dans les institutions de l'Union européenne. Établi à partir des initiatives nouvelles prises dans le domaine de l'interprétation, il regroupe l'ensemble des actions lancées dans ce but.

1 - Formation au français des interprètes des pays candidats à l'adhésion et formation aux langues de ces pays des interprètes francophones

Le premier volet du plan concerne l'interprétation de conférence et a pour objectif de préparer la place du français dans une Union élargie aux pays candidats à l'adhésion afin notamment que notre langue puisse être une langue-pivot pour l'interprétation vers et à partir des langues de ces pays. Sa mise en place correspond à une initiative du Service commun interprétation-conférences (SCIC) qui depuis deux ans établit des plans pour le développement de l'interprétation avec les États membres qui assurent la présidence de l'Union. Elle a donné lieu à de nombreuses réunions de travail pendant tout le premier semestre 2000.

Les actions conduites dans le cadre de ce volet du plan d'action regroupent les autorités nationales (gouvernement français et de la Communauté Wallonie-Bruxelles), le Service commun interprétation-conférences (SCIC) de la Commission européenne, des établissements supérieurs d'enseignement de l'interprétation de conférence français et belges, ainsi que l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. Ces actions sont menées en association avec des établissements supérieurs d'enseignement de l'interprétation de conférence ou des centres de formation de pays tiers et, notamment, de pays appelés à rejoindre l'Union européenne, ainsi que divers organismes spécialisés dans l'organisation de formations linguistiques.

Les actions consistent en la mise en place de modules de formation adaptés :

- formations de courte durée pour les étudiants des écoles des pays candidats leur permettant de prendre contact avec la réalité du fonctionnement des institutions communautaires et de se familiariser avec les techniques de l'interprétation;

- stages de formation de formateurs d'interprètes, axés sur les techniques pédagogiques utilisées par les écoles françaises et belges partenaires du plan ;

- formations de courte durée pour des interprètes visant le perfectionnement aux techniques de l'interprétation ;

- le cas échéant, formations complémentaires ciblées, par exemple, sur les techniques documentaires ou les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Un dispositif de sélection des candidats est prévu, notamment pour les étudiants, qui associe les différents partenaires du plan et les représentations diplomatiques. Une attestation de suivi des formations est délivrée aux participants par l'établissement d'enseignement ou l'organisme chargé de la formation.

Par ailleurs, le SCIC accepte de mettre à la disposition des partenaires du plan les ressources de son site intranet en particulier les glossaires, bases de données et documents destinés aux interprètes.

Enfin, il est prévu la mise en œuvre d'actions de coopération avec les milieux de la recherche et de l'industrie sur les nouvelles techniques de l'information et de la communication (interprétation assistée, reconnaissance vocale, etc.) ;

Une première évaluation du dispositif sera effectuée fin 2000, puis à la fin de chaque année de mise en œuvre de ce volet du plan.

Les actions mises en place et les financements qui les accompagnent font l'objet d'un protocole annuel entre les partenaire du plan. Le protocole 2000 prévoit notamment une première action de formation pour les enseignants des filières d'interprétation des PECO, du 5 au 12 novembre: 2 enseignants pour chacun des 10 pays seront concernés. Cette formation est organisée par le Centre européen de langue française (CELF) de Bruxelles et sera prise en charge par la France, (ministère de la culture-D.G.L.F.- et ministère des affaires étrangères-DGCID), l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et le SCIC.

2 - Formation de traducteurs francophones du service de traduction de la Commission européenne aux langues des pays candidats à l'adhésion et formation au français de traducteurs de ces pays

Le ministère des Affaires étrangères et la D.G.L.F. ont décidé d'accompagner la formation linguistique des traducteurs francophones de la Commission aux langues des pays candidats à l'adhésion, afin de maintenir au français le statut de "langue pivot " pour les traductions. À titre expérimental, en 1999, et en complément des cours de langue dispensés par le service formation de la Commission auxquels ils s'inscrivent sur la base du volontariat, huit traducteurs ont suivi des formations en juillet-août dans les pays concernés (Estonie, Pologne, République Tchèque, Hongrie, Finlande). Dans le cadre du présent plan, il a été décidé de poursuivre et d'amplifier cette opération, intitulée « Bourses Balzac » par les agents concernés. En 2000, dix-sept traducteurs ont suivi ces formations, dans six pays (les mêmes qu'en 1999 plus la Slovénie).

À la fin de l'année 2000 une évaluation du dispositif sera effectuée avec le service de traduction de la Commission. Son extension pourrait être prévue, notamment en vue de former également au français des traducteurs des pays candidats à l'adhésion.

3 - Formation au français des fonctionnaires des pays candidats à l'adhésion, des fonctionnaires des institutions européennes et des fonctionnaires des autres États membres entretenant des relations avec l'Union

Depuis 1994, le gouvernement français (ministère des Affaires étrangères) a mis en place un programme de formation à destination des fonctionnaires des pays partenaires de la France au sein de l'Union européenne, des fonctionnaires des institutions européennes et des pays candidats à l'adhésion, afin de :

- promouvoir la connaissance de la langue français auprès de ces fonctionnaires dont certains seront appelés, au cours de leur carrière administrative, à travailler en liaison avec les institutions européennes ou à exercer des fonctions, soit dans les missions ou représentations permanentes de leur pays à Bruxelles, soit au sein des instances

européennes qui sont implantées dans des villes entièrement ou partiellement francophones ;
- mieux faire connaître nos institutions, - cette connaissance de l'administration du pays partenaire devenant une nécessité dans le cadre de la construction européenne.

Ce programme s'organise de la manière suivante :

- mise en place de cours spécifiques dans les différentes emprises culturelles françaises (instituts, centres culturels, alliances françaises) des pays de l'Union et des pays candidats à l'adhésion ;
- organisation de sessions de formation à l'École nationale d'administration à Paris.

Ces stages étaient initialement destinés à des fonctionnaires originaires des pays nouveaux adhérents : Autriche, Finlande et Suède. Ils furent élargis dans un deuxième temps à des fonctionnaires déjà en poste dans les instances communautaires puis, en 1998, à des fonctionnaires venant des cinq "pays de la première vague" (Estonie, Hongrie, Pologne, Slovénie et République tchèque). À compter de 1999, la Communauté Wallonie-Bruxelles et le Grand-Duché du Luxembourg se sont joints au ministère des Affaires étrangères. L'action a été élargie aux douze pays alors candidats à l'adhésion à l'Union européenne (dix pays de l'Europe centrale et orientale, Malte et Chypre).

Programme de formation 2000

En 2000, l'Agence intergouvernementale de la francophonie s'est jointe à son tour au plan de formation. Quatre sessions sont programmées (les trois premières se tiendront à Paris, la quatrième à Strasbourg) :
- du 26 juin au 30 juin, pour des administrateurs de la Commission européenne, en vue d'approfondir leur connaissance de l'administration française et de perfectionner leur expression écrite en français ;
- du 28 août au 1er septembre, pour des interprètes du service commun interprétation-conférences (SCIC) de la Commission ;
- du 23 au 27 octobre, pour des diplomates appartenant à différents ministères des treize pays (y compris la Turquie) candidats à l'adhésion à l'Union européenne ;
- du 27 novembre au 1er décembre, pour des fonctionnaires de Chypre, de Malte et des dix pays candidats d'Europe centrale et orientale. Cette formation est organisée en collaboration avec l'Agence intergouvernementale de la francophonie, la Communauté Wallonie-Bruxelles et les ministères de la Culture et des Affaires étrangères du Luxembourg ; elle se déroulera à Strasbourg pour la partie française, puis les stagiaires se rendront ensuite à Luxembourg au cours du premier semestre 2001 et à Bruxelles en juillet 2001.

4 - Utilisation des nouvelles technologies pour favoriser l'usage du français comme langue de travail des institutions de l'Union européenne

Nombreux sont les rédacteurs de la Commission qui déclarent hésiter à rédiger en français par crainte de mal maîtriser certaines difficultés de la langue. Afin de tenter de les aider, le gouvernement français a prévu trois opérations :

• Le ministère des affaires étrangères et la D.G.L.F. ont souhaité mettre à leur disposition un correcteur orthographique adapté à leurs besoins. Les partenaires français ont sélectionné, avec l'aide du service de traduction et du service informatique de la Commission, un logiciel de correction orthographique performant, susceptible de bien s'intégrer aux outils informatiques utilisés par les institutions européennes et auquel peuvent être adjoints des dictionnaires spécialisés. Avec l'accord des institutions et organismes de l'Union, il pourra être téléchargeable sur le réseau intranet de celles-ci. Un test en vraie grandeur a été lancé. Les opérations administratives pour la mise en place de l'opération élargie sont en cours.

À terme, une évaluation de ce projet est prévue, en liaison avec la Commission. En fonction des résultats, son extension à d'autres organisations pourrait être envisagée.

• À l'initiative du ministère des affaires étrangères, deux autres opérations sont conduites à l'occasion de la présidence pour les fonctionnaires des institutions européennes :

- une accroche ludique sur les écrans des postes de travail consistant en un accès, chaque jour, à un dessin de presse relatif à l'actualité ouvrant sur des activités divertissantes autour de la langue française (jeux de mots, expressions idiomatiques, données culturelles sur les Français, etc.) ;
- un outil d'autoformation à la rédaction en français des textes administratifs consultable en ligne.

Les autres actions mises en œuvre à l'occasion de la présidence

Des sites plurilingues

a) Les instructions du gouvernement

Un site plurilingue pour la présidence française

Conformément à une instruction du Premier ministre du 19 juin 1999, le site de l'internet de la présidence française (www.presidence-europe.fr) propose une grande partie de ses informations en quatre langues : français, anglais, allemand et espagnol. De nombreux documents sont également disponibles dans les autres langues officielles de l'Union.

b) Le site du ministère de la culture et de la communication

Le ministère de la culture et de la communication met à la disposition des internautes étrangers un moteur de traduction automatique sur son site de l'internet consacré à la présidence française. Il permettra aux internautes d'obtenir et de consulter une traduction en anglais ou en allemand du contenu de certaines des pages du site de l'internet du ministère. Le site de l'internet de la D.G.L.F., quant à lui, propose au public un ensemble très complet de

ressources sur la langue française, les langues de France et le plurilinguisme : textes officiels et orientations politiques, société de l'information, ressources linguistiques et terminologiques...

Un outil original : le guide sur le français dans les institutions européennes

Préfacé par le Premier ministre, le Guide sur l'emploi du français dans les institutions européennes, diffusé en mai 1998 à 45 000 exemplaires, avait constitué un outil utile pour un grand nombre de nos concitoyens qui entretiennent des relations avec les institutions communautaires, afin qu'ils connaissent précisément les droits qui découlent du régime linguistique de l'Union. Il a été procédé, à l'occasion de la présidence française du Conseil de l'Union, à un tirage supplémentaire de 8 000 exemplaires de ce document, accompagné d'une préface actualisée du Premier ministre, et à sa diffusion auprès, notamment, des fonctionnaires français en contact régulier avec les institutions européennes, de notre représentation permanente à Bruxelles et des fonctionnaires français des institutions communautaires.

Des initiatives recourant aux nouvelles technologies de l'information et de la communication

Afin de montrer la contribution des outils informatiques à la promotion de l'usage du français, la D.G.L.F. a mis à la disposition des internautes depuis le 1er juillet 2000 une grammaire interactive du français sur son site de l'internet.

Par ailleurs, le ministère des affaires étrangères a ouvert en juillet 2000 un site de l'internet destiné aux professeurs et enseignants de français dans le monde. Le site *Franc-parler.org* met ainsi à leur disposition ressources pédagogiques, aides à l'autoformation et informations professionnelles.

II - Le Conseil de l'Europe

Le français et l'anglais sont langues officielles et de travail au sein du Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe attache une importance particulière à la diversité du patrimoine linguistique de ses membres. Il s'efforce de protéger cette diversité au sein même de l'organisation, mais aussi de promouvoir le plurilinguisme à grande échelle grâce à une politique linguistique active.

1. La situation du français

La présence du français au Conseil de l'Europe est satisfaisante. Le français est une des deux langues officielles de l'organisation et bénéficie de l'implantation du Conseil à Strasbourg et d'un nombre important de fonctionnaires francophones. Pourtant, il apparaît que l'anglais est de plus en plus spontanément utilisé par les délégations étrangères comme par les fonctionnaires du Conseil.

♦ *La place du français est satisfaisante*

Une présence francophone importante

Le nombre de fonctionnaires français demeure majoritaire. Sur 1200 fonctionnaires, 601 sont français. On compte également 23 belges ainsi que 10 suisses.

Cependant, la répartition de ces fonctionnaires francophones au sein des services amène à nuancer ces données. En effet, si l'encadrement de haut niveau (directeurs et directeurs adjoints) est majoritairement francophone, l'encadrement intermédiaire (chef de division, chef de section) est majoritairement anglophone, ainsi que la division des ressources humaines et celle de l'informatique. En revanche, dans les services de documentation et d'édition, les francophones et les anglophones sont équitablement répartis et les deux langues sont employées.

Dans les services juridiques, les fonctionnaires francophones sont très majoritaires (70%). Toutefois, si les conventions sont élaborées dans chacune des deux langues, les rapports sont rédigés dans la langue de l'expert, puis traduits.

Une équipe de 23 traducteurs pour le français (24 pour l'anglais) est placée auprès du Secrétariat et du Comité des ministres.

En ce qui concerne les instances judiciaires, la grande chambre de la cour européenne des droits de l'homme ainsi que les sections délibèrent indifféremment en anglais et en français et l'interprétation, d'excellente qualité, est toujours assurée. À terme, cependant, l'objectif semble être de se passer de l'interprétation en formant les juges à une connaissance au moins passive de l'autre langue. On estime qu'environ 3/5ème des interventions s'effectuent en anglais contre 2/5ème en français.

L'interprétation et la traduction en français connaissent des aléas

Si le bilinguisme officiel du Conseil de l'Europe implique la traduction de tous les documents en français et en anglais ainsi que l'interprétation dans ces deux langues, dans les faits, des nuances sont à apporter.

L'interprétation

Au Secrétariat et au Comité des ministres, l'interprétation en français lors des réunions officielles est systématique. Elle est toutefois absente de certaines réunions informelles (groupes de rapporteurs, groupes d'experts) où la langue de travail est l'anglais, auquel s'ajoute parfois une autre langue, comme l'allemand ou le russe.

À l'Assemblée parlementaire ainsi qu'au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, cinq langues de travail sont utilisées : anglais, français, allemand, italien et russe. L'interprétation en français est toujours assurée lors des séances.

À la Cour européenne des droits de l'Homme, l'interprétation en français est assurée lors des audiences et des délibérations des Chambres, qui ont lieu dans les deux langues officielles. Seules quelques réunions du greffe ou délibérations en formation restreinte n'en bénéficient pas.

La traduction

Le français devient une langue de traduction

Les statistiques communiquées par notre représentation diplomatique indiquent la prédominance de plus en plus marquée de l'anglais comme langue de rédaction primaire des documents. En 1999, 59 494 pages ont été rédigées en français (41,5% du total) contre 83 919 en anglais (58,5% du total). Ce phénomène est particulièrement net depuis le milieu des années 1990, avec l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale qui privilégient l'anglais comme langue de travail.

Dans les instances politiques du Conseil de l'Europe, la situation est cependant très satisfaisante pour le français. Au Secrétariat et au Comité des ministres, tous les documents sont publiés dans les deux langues officielles, en règle générale simultanément. À l'Assemblée parlementaire, les documents officiels sont également systématiquement traduits en français, de même que le compte-rendu des débats qui paraît le jour même dans les deux langues.

À la Cour européenne des droits de l'Homme, les documents de procédure sont rédigés dans l'une des deux langues officielles (et traduits obligatoirement) à partir du stade de la recevabilité de la requête, de même que les arrêts des chambres.

Le français est présent sur l'internet

Un bilinguisme respecté sur la plupart des sites

Le Conseil de l'Europe possède 26 sites principaux, répartis entre ses différentes institutions : le Comité des ministres et le Secrétariat (7 sites consacrés aux grands domaines de coopération intergouvernementale et 9 sites dédiés à des accords partiels), l'Assemblée parlementaire, la Cour européenne des doits de l'Homme, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ainsi que plusieurs sites thématiques (cinquantième anniversaire, bioéthique, etc.). Le français, en tant que langue officielle, y figure à parité avec l'anglais. Seuls les sites des centres d'information sur le Conseil de l'Europe dans les nouveaux Etats membres ne possèdent pas systématiquement une version française, ni même parfois anglaise, comme c'est le cas pour les centres estonien et de Moscou. Cette situation a fait l'objet d'une intervention de la représentation permanente.

La majorité des documents officiels est publiée sur ces sites en anglais, mais la traduction en français est effectuée systématiquement, dans des délais excédant rarement 48 heures. En revanche, notre représentation signale que la qualité de ces traductions laisse souvent à désirer et souhaite l'instauration d'un contrôle de qualité systématique.

L'accès au réseau des personnels est bon; la quasi totalité des 2000 postes de travail bénéficie d'un accès extranet/intranet.

♦ *L'usage de l'anglais progresse mais des efforts sont faits pour la présence de langues supplémentaires*

L'anglais progresse comme langue de travail

Les délégations étrangères font de plus en plus le choix de l'anglais même si l'usage du français par les délégations francophones est systématique lors des réunions du Comité des ministres et si les délégations russe, turque et ukrainienne s'expriment indifféremment dans les deux langues officielles du Conseil. Ainsi, les jeunes générations de diplomates originaires d'Espagne et d'Italie s'expriment davantage en anglais qu'en français.

Les comités d'experts et les groupes de rapporteurs utilisent fréquemment l'anglais, en particulier les délégués des pays d'Europe Centrale et Orientale, récemment admis au Conseil.

Cette évolution conduit à ce que les négociations de nouveaux traités au sein du Conseil de l'Europe s'effectuent de plus en plus souvent en anglais.

Dans ses relations avec l'Union européenne, le français est privilégié car l'équipe de la Commission européenne chargée des relations avec le Conseil de l'Europe est entièrement francophone. En revanche l'anglais est utilisé avec l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe et les Nations Unies (Haut Commissariat aux Réfugiés et Haut Commissariat aux Droits de l'Homme).

Devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme, l'usage du français reste équivalent à celui de l'anglais pour le traitement du contentieux. Néanmoins, l'anglais est plus fréquent depuis qu'a été mise en œuvre une nouvelle procédure qui permet à la Cour de rendre ses arrêts en français ou en anglais et non plus dans chacune des deux langues.

L'effort du Conseil de l'Europe pour la présence de langues supplémentaires

Depuis plusieurs années, les autorités allemandes ont manifesté le souhait que leur langue bénéficie d'un régime identique à celui de l'anglais et du français comme langue officielle et de travail. Elle ont été suivies sur ce terrain par la Russie.

Depuis 1997, le Comité des ministres des affaires étrangères accorde au secrétaire général du Conseil de l'Europe la possibilité d'utiliser un crédit spécial de 5 millions de francs afin de pourvoir à d'éventuels besoins de traduction ou d'interprétation dans d'autres langues que les deux langues officielles lors des réunions du programme de coopération intergouvernementale. Une interprétation supplémentaire en allemand et en russe est donc assurée lors de ces réunions. Ces dispositions budgétaires ont été reconduites en 1998 et 1999.

Une évolution intéressante est perceptible dans le domaine de l'interprétation: la proportion de réunions multilingues progresse depuis 1997 et atteint, en 1999, 35% du total des réunions. Celles-ci bénéficient ainsi d'une interprétation en une ou plusieurs langues autres que le français et l'anglais (allemand, russe, italien). Par ailleurs, les travaux de l'assemblée parlementaire et du congrès des pouvoirs locaux bénéficient systématiquement d'une interprétation en cinq langues : anglais, français, allemand, italien et russe.

Enfin, l'adoption de l'allemand et du russe comme langues officielles de l'organisation, demandée depuis plusieurs années par les autorités allemandes et russes, est actuellement à l'étude.

♦ *L'action de la France*

Pour accompagner l'adhésion au Conseil de l'Europe des États d'Europe centrale et orientale et renforcer l'usage du français au sein de cette organisation, le ministère des affaires étrangères a mis sur pied depuis avril 1997 des formations à destination des fonctionnaires du Conseil arrivés récemment en poste à Strasbourg. Cette formation s'étale sur huit ou neuf mois et comprend deux périodes intensives d'apprentissage d'une durée d'une semaine chacune à raison de six heures par jour. Entre ces deux pôles, trois ou quatre sessions de trois ou quatre jours complètent les deux semaines intensives. Ces stages visent le perfectionnement linguistique des fonctionnaires et l'amélioration de leur connaissance des institutions françaises.

Les fonctionnaires du Conseil de l'Europe, recrutés sur concours, font leur carrière à Strasbourg. Afin de faciliter l'insertion des familles dans la société locale, le ministère de la culture et de la communication soutient une formation linguistique en faveur des conjoints de fonctionnaires. Cette opération, qui a été lancée en 1997-1998, a constitué un succès. Les participants représentaient vingt nationalités différentes, avec une très grande proportion de pays d'Europe du Nord et de PECO, qui constituaient la cible visée. Un partenariat efficace a été mis en place avec la représentation permanente, l'amicale des femmes de fonctionnaires du Conseil et l'institut international d'études françaises, chargé d'assurer le module de formation.

L'opération a donc été reconduite en 2000 avec une aide renforcée de la délégation générale à la langue française (70 000 francs, contre 50 000 à son lancement). Ce sont désormais des participants de vingt-cinq nationalités différentes qui suivent cette formation, avec une proportion accrue de participants des PECO.

2. La politique linguistique du Conseil de l'Europe

Cette politique est guidée par trois grands principes :

- l'apprentissage des langues est une nécessité et un droit pour tous les citoyens;
- cet apprentissage doit pouvoir se poursuivre après la scolarité;
- il doit privilégier les besoins et les intérêts de l'apprenant.

♦ *Les propositions du Conseil de l'Europe sur l'apprentissage des langues vivantes*

La recommandation du comité des ministres aux États membres adoptée le 17 mars 1998 vise à aider ces États à prendre des mesures permettant à leurs ressortissants de mieux

utiliser les langues afin de faciliter la mobilité et la coopération internationales, d'améliorer l'accès à l'information pour l'ensemble des citoyens et de développer les échanges entre les cultures. Plusieurs mesures et principes ont donc été énoncés en ce sens :

1. Des politiques éducatives ambitieuses doivent être poursuivies pour permettre à tous les Européens de communiquer en plusieurs langues et de découvrir des cultures et des modes de vie différents, ce qui suppose de prévoir des ressources humaines et matérielles adéquates.

2. Le plurilinguisme doit ainsi être encouragé à grande échelle, par le biais de méthodes diversifiées (apprentissage précoce des langues étrangères, utilisation des nouvelles technologies de l'information...).

3. L'importance de l'apprentissage des langues vivantes à visée professionnelle doit être prise en compte afin de répondre à un contexte de mondialisation et de concurrence économique qui exige une mobilité professionnelle accrue. C'est pourquoi il importe de permettre aux adultes d'apprendre une nouvelle langue étrangère, ou de développer leurs compétences lorsqu'ils le désirent, que ce soit à des fins professionnelles ou générales.

La mise en oeuvre de ces mesures doit s'inscrire dans un cadre souple mais cohérent au niveau européen, ce qui nécessite la définition de seuils de compétences différents selon les langues étudiées par un même individu.

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation du Conseil, en juillet 1998, suivi par l'adoption par l'assemblée parlementaire du rapport du sénateur Jacques Legendre et d'une recommandation sur la diversification linguistique en septembre 1998, tout en reprenant la plupart de ces remarques, insiste sur la nécessité d'un enseignement de langues modernes plus diversifié afin de sauvegarder la diversité culturelle de l'Europe. Cet enseignement devrait conduire l'ensemble des élèves à développer une compétence satisfaisante dans au moins deux langues européennes ou mondiales ainsi qu'une connaissance des réalités sociales, économiques et culturelles des pays dans lesquels ces langues sont parlées. À cette fin, il est notamment préconisé d'instaurer un enseignement bilingue dans des disciplines non linguistiques (histoire-géographie par exemple) et de faciliter les échanges d'enseignants entre les pays européens.

Par ailleurs, le Conseil de l'Europe a organisé en mai 1999 à Innsbruck une conférence sur le rôle de la diversité linguistique dans la mise en œuvre d'une citoyenneté démocratique, qui a permis d'élaborer un cadre de référence pour l'analyse et la mise en œuvre des politiques linguistiques en Europe.

Enfin, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ont fait de l'année 2001 l'année des langues. Cette opération a pour objet de promouvoir le développement du plurilinguisme en Europe, l'apprentissage des langues tout au long de la vie, y compris des langues peu enseignées et des langues minoritaires et régionales. La coordination des initiatives qui seront prises dans ce cadre avec les opérations menées par l'Union européenne est assurée par un comité réunissant 26 experts et représentants des zones géographiques concernées. La France y est représentée par un inspecteur général de l'éducation nationale.

♦ *Les autres instruments favorisant la diversité linguistique*

Le Conseil de l'Europe a élaboré un cadre européen commun de référence pour l'apprentissage et l'enseignement des langues et un projet dénommé Portfolio européen des langues relayé en France par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP). Le premier document a pour objet d'élaborer des programmes de langues, d'examens et de manuels pour les enseignants. Le Portfolio, qui est une première mise en pratique du cadre européen commun de référence, constitue un livret de compétences en langues, à la manière d'un passeport linguistique. Il est actuellement disponible pour les élèves de niveau CM2.

En vue de relancer ces travaux, la D.G.L.F., au cours de l'année 2000, a, sur la proposition du Conseil de l'Europe et du ministère français de l'éducation nationale, entrepris d'assurer la coordination des réflexions sur les niveaux de compétence en langue française. En effet, plusieurs travaux déjà anciens existent pour la définition d'un niveau-seuil. Par ailleurs, certains niveaux avancés ont déjà été réalisés, notamment pour l'anglais, et sont en cours pour l'allemand et l'italien. Il s'agit donc pour la France, en partenariat avec d'autres pays et territoires francophones (Belgique, Québec, Suisse) de préparer en priorité la définition d'un niveau avancé pour le français langue étrangère ou langue seconde. Les travaux correspondants viennent d'être lancés.

Par ailleurs, le Centre européen des langues vivantes de Graz, institution du Conseil de l'Europe, met en pratique les politiques linguistiques définies à Strasbourg. Il offre une plate-forme et un lieu de rencontre pour les responsables de politique linguistique, les formateurs d'enseignants et les auteurs de manuels. Le français y est à la fois langue de travail et langue d'apprentissage.

III - L'Office européen des brevets (O.E.B.)

Les réflexions en cours sur la traduction des brevets européens sont emblématiques de la diversité des approches (économique, juridique, culturelle, etc.) que peuvent susciter, dans un contexte à la fois national et européen, la question des langues. Le gouvernement privilégie sur ce dossier une solution conforme à la fois à la nécessité de moderniser le système du brevet européen et aux principes juridiques en vigueur en France.

1. La situation actuelle

Le français est langue officielle et de travail avec l'allemand et l'anglais de l'O.E.B. Cet organisme qui rassemble tous les États membres de l'Union européenne plus la Suisse, la Norvège, le Liechtenstein et Monaco, a engagé une réflexion afin de réduire les coûts supportés par les inventeurs pour obtenir la délivrance des brevets européens, en particulier les coûts de traduction.

Conformément à la procédure définie par la convention de Munich du 5 octobre 1973, une demande de brevet européen est tout d'abord déposée dans l'une des trois langues de l'O.E.B. Si l'O.E.B. accorde le brevet, la prise d'effet dans les pays membres de cette organisation dans lesquels l'inventeur souhaite se protéger est subordonnée à des formalités

au niveau national (enregistrement, taxes, traductions, etc.). L'article 65 de la convention de Munich autorise les États membres de l'O.E.B., lorsqu'ils sont visés par un brevet, à exiger une traduction intégrale de l'ensemble de ce brevet dans leur langue officielle. La plupart des États membres demandent à bénéficier de cet avantage.

Un projet de "brevet communautaire", distinct du brevet européen géré par l'O.E.B et qui serait un titre unique valable pour l'ensemble des pays de la Communauté, fait actuellement l'objet d'une réflexion dans le cadre de l'Union européenne mais ne semble pas devoir, en raison de difficultés techniques, juridiques et politiques, aboutir à très court terme. Il est donc nécessaire de poursuivre la réflexion sur le brevet européen, dans l'attente des négociations sur le brevet communautaire, qui reste notre priorité.

2. Les voies de réforme envisagées

Le projet de réforme du brevet européen proposé par l'O.E.B. consiste notamment à réduire ses coûts de traduction, jugés trop élevés et pénalisants pour les entreprises susceptibles de déposer un brevet. Ce dossier, qui relève du secrétariat d'État à l'industrie et de l'institut national de la propriété industrielle, fait l'objet d'un suivi attentif de la D.G.L.F. afin qu'il ne conduise pas à ce qu'un texte ayant des effets en droit interne puisse ne pas être rédigé ou traduit en français. Il suscite un large débat. Plusieurs parlementaires (Mme Anne-Marie Idrac, MM Jean-Michel Boucheron, Jacques Godfrain, Georges Hage, Jacques Legendre, Patrick Leroy, Jacques Myard et Roger Rinchet), les associations de défense et de promotion de la langue française, les associations de traducteurs et l'association des conseils en propriété intellectuelle ont appelé l'attention sur cette question des différents ministres concernés (industrie, culture et communication, coopération et francophonie, affaires européennes, éducation nationale). Dans leur réponse, tous les ministres soulignent que les solutions apportées pour réduire les coûts du brevet européen devront respecter le principe du plurilinguisme, la position du gouvernement étant que tout ce qui est porteur d'effets de droit dans un brevet doit être accessible en français.

À l'initiative de la France, une conférence intergouvernementale des États membres de l'O.E.B. s'est tenue les 24 et 25 juin 1999. Cette conférence intergouvernementale a confié à un groupe de travail un mandat pour étudier les moyens de réduire de 50% le coût d'obtention du brevet européen.

Deux projets de protocole additionnel à la convention de Munich ont été proposés dans le cadre de ce groupe de travail présidé par la France, la Suède et le Portugal :

- l'un des projets prévoit que les États signataires renoncent aux exigences en matière de traduction des brevets dès lors que le texte du brevet européen est fourni dans l'une des trois langues de procédure de l'Office (français, anglais, allemand), tout en conservant le droit d'exiger la traduction des revendications et de prescrire qu'une traduction complète du brevet soit fournie en cas de litige par le titulaire du brevet ;

- l'autre projet propose de renoncer au dépôt dans les langues de procédure pour ne plus conserver que l'anglais. Les États signataires renonceraient à l'obligation de traduction dès lors que le texte serait fourni en anglais. Seule subsisterait à la charge

du déposant une obligation de traduction des revendications du brevet lors de sa délivrance (les revendications, qui ne constituent qu'un élément du brevet qui comprend aussi la description, les dessins et l'abrégé, déterminent l'étendue de la protection conférée par le brevet européen).

Deux réunions interministérielles se sont tenues au printemps et à l'été 2000 afin d'obtenir l'arbitrage du Premier ministre sur la position que la France adoptera à la prochaine Conférence intergouvernementale qui doit se tenir à Londres les 15 et 16 octobre 2000. Ces deux réunions ont permis d'arrêter les positions suivantes :

- le système visant à ne conserver que l'anglais comme langue de procédure n'est pas acceptable ;

- en revanche, il a été jugé possible d'adhérer au protocole additionnel qui propose de conserver les trois langues de procédure et de demander la traduction en français des revendications ainsi que la traduction complète du brevet en cas de litige. En outre, il a été décidé que la France ferait procéder, sans frais pour le déposant étranger, à la traduction des brevets européens délivrés qui désignent la France, lorsque la langue de procédure n'est pas le français. Un tel dispositif permettrait de générer une économie significative des coûts de traduction pour les déposants, tout en maintenant à disposition des utilisateurs français la base de connaissance en français que constitue le corpus des brevets.

- l'avis du Conseil d'État est sollicité sur le dispositif ainsi retenu et plus particulièrement sur la question de savoir si la traduction des seules revendications, et non pas du fascicule en son entier comme le prévoit actuellement l'article 65 de la convention de Munich, est suffisante au regard du principe constitutionnel selon lequel le français est la langue de la République.

Deuxième partie

Les Nations Unies et les autres organisations internationales

Les informations retracées dans cette partie ont été, pour l'essentiel, communiquées par les postes diplomatiques qui ont été sollicités pour la rédaction du présent rapport. Elles diffèrent peu de celles figurant dans la précédente édition de ce document, compte tenu des faibles évolutions intervenues depuis l'année dernière, à l'exception de quelques domaines (la situation de l'internet, les actions conduites par le ministère des affaires étrangères et l'Organisation internationale de la Francophonie, etc.)

I - L'anglais est la principale langue de communication des organisations du système des Nations Unies

On observe dans les organisations du système des Nations Unies un décalage de plus en plus important entre le statut officiel du français et son usage effectif. Bien qu'un nombre important de communautés linguistiques coexistent aux Nations Unies, l'anglais est de plus en plus utilisé par les délégués comme par les fonctionnaires internationaux. Ce recul affecte également la communication écrite. Le français demeure cependant la seconde langue de communication derrière l'anglais; il est très présent dans certaines organisations basées à Genève et, de manière générale, dans les relations avec les pays d'Afrique francophones.

Cette situation est parfois mal acceptée. Faisant suite, souvent, à des interventions des représentations permanentes de la France et de pays membres de la communauté francophone, plusieurs organisations se sont engagées résolument en faveur de la préservation de la diversité linguistique en leur sein. Ce volontarisme a trouvé un terrain d'élection sur les sites de l'internet, pour lesquels des efforts importants ont été consentis pour rendre plus visible la place du français, même si la parité avec l'anglais est loin d'être atteinte.

Le mouvement en faveur du plurilinguisme n'est pas limité aux pays membres de la communauté francophone. Ainsi, le Portugal se montre particulièrement actif pour voir sa langue mieux reconnue dans les organisations internationales. Aux Nations Unies, plusieurs délégués choisissent de s'exprimer dans leur langue nationale.

La formation linguistique des fonctionnaires internationaux, le recrutement de fonctionnaires francophones et leur positionnement au sein des organisations constituent d'autres enjeux importants pour notre langue. Le ministère des affaires étrangères et l'Organisation internationale de la francophonie en ont fait des priorités de leur action.

♦ *Plusieurs indicateurs montrent la place prééminente de l'anglais comme langue de travail*

L'anglais est à la fois langue officielle et langue de travail dans la quasi totalité des organisations onusiennes, alors que le français, qui bénéficie en règle générale du même statut, a de plus en plus de mal à s'imposer comme langue de travail courante. Cette évolution est perceptible dans de nombreux domaines.

Pour chacun des indicateurs retracé dans les pages qui suivent (proportion des documents originaux, interprétation en français, etc.), seules ont été prises en compte les informations transmises par les postes diplomatiques. Or, le contenu de ces informations varie selon les organisations et selon les questions posées. Cette hétérogénéité dans les réponses des postes explique que, selon les indicateurs, les organisations prises en compte ne sont pas nécessairement les mêmes.

1. Les délégations des pays membres des Nations Unies font souvent le choix de l'anglais comme langue officielle et de travail

En 1999-2000, le groupe francophone [1] de New York comprend 56 pays, sur un total de 188 États représentés. Cependant, le choix du français comme langue officielle et de travail de ces délégations ne recoupe pas toujours exactement le nombre de pays membres de la communauté francophone, et il varie selon qu'il s'agit de la langue d'expression à l'Assemblée ou de la langue de communication quotidienne avec le Secrétariat. Il est intéressant à cet égard d'examiner les préférences marquées lors de l'Assemblée générale depuis plusieurs années .

Langues dans lesquelles s'expriment les délégations à l'Assemblée générale des Nations Unies

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Anglais	74	85	91	94	nd	99	95	95
Français	31	25	29	24	30	27	25	26
Espagnol	20	20	20	20	nd	20	20	20
Arabe	18	17	17	17	nd	17	17	18
Russe	7	9	8	5	nd	7	6	4
Chinois	1	nd	nd	1	nd	1	1	1
divers*	13	21	20	24	nd	12	14	17
Total des pays membres de l'ONU	164	177	184	185	185	185	185	188

*divers : pays choisissant de s'exprimer dans une autre langue que les 6 langues officielles

Le tableau montre que les groupes linguistiques à l'Assemblée générale des Nations Unies restent stables par rapport à 1998 et confirme la place prépondérante de l'anglais.

Parmi les délégués du groupe francophone, la répartition est la suivante:

- les délégués des pays de l'Afrique sub-saharienne s'expriment en français ;

- certains délégués des pays d'Afrique du Nord recourent à notre langue, d'autres à l'arabe ;

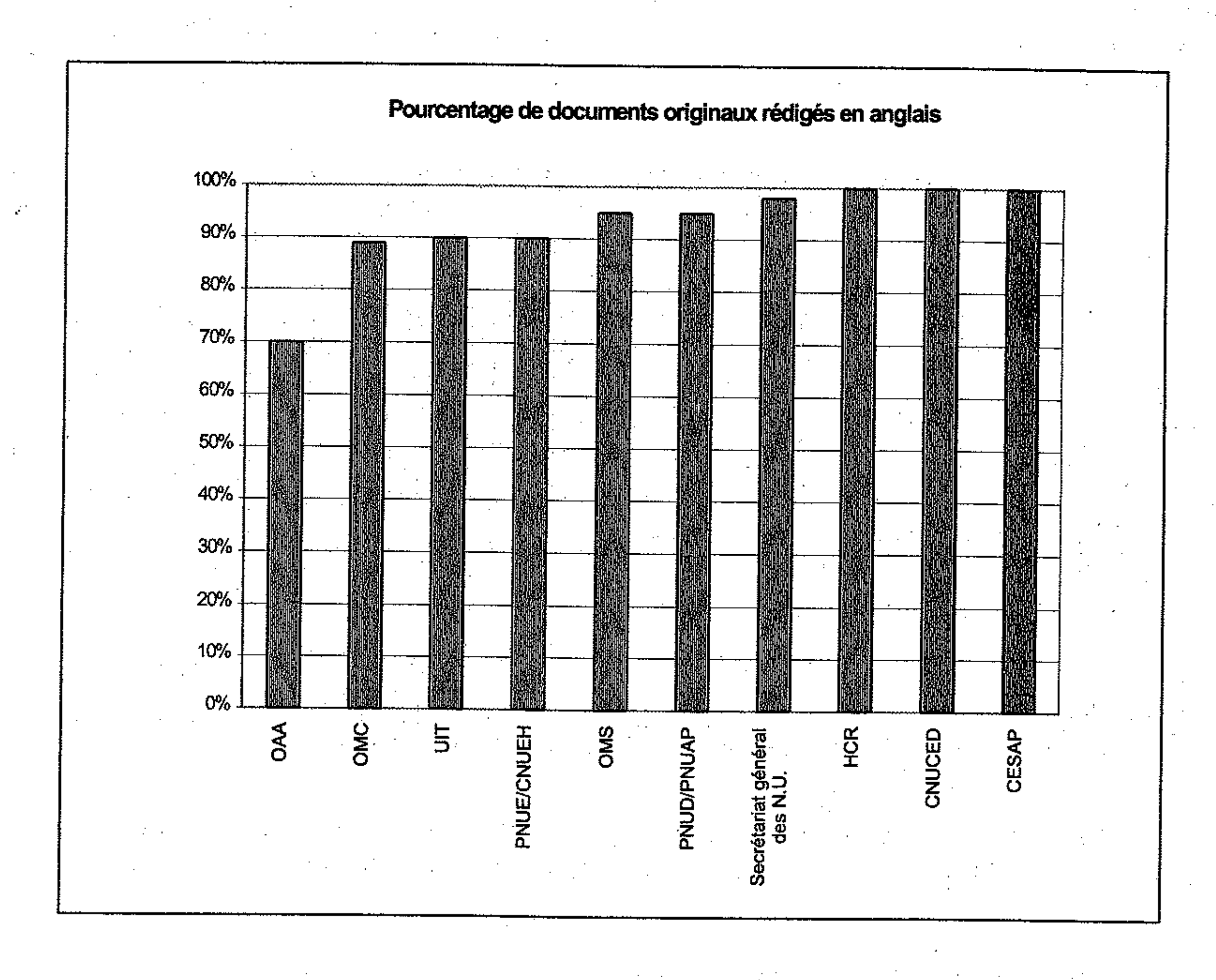
[1] Le groupe francophone rassemble les États membres de la francophonie multilatérale représentés dans les Nations Unies, ainsi que les États non membres qui ont souhaité s'y joindre (à New-York, par exemple, aux États membres ou observateurs de la francophonie s'ajoutent l'Angola, l'Andorre, la Grèce et le Portugal).

- les pays francophones d'Europe centrale et orientale privilégient l'anglais ;

- les pays du sud-est asiatique utilisent, soit l'anglais, soit le français, soit leur langue nationale (la délégation laotienne s'est exprimée en lao, la cambodgienne en cambodgien).

Par ailleurs, on constate une progression du nombre de délégations s'exprimant dans une autre langue que les langues officielles des Nations Unies. Ces langues sont les suivantes : portugais (5 délégations), géorgien, bengali, kmer , catalan, japonais, allemand, italien, farsi, coréen, hébreu, lao. Les délégations recourant à ces langues ont en règle générale distribué un texte en anglais ou, dans le cas du Cambodge, assuré à leurs frais une interprétation vers l'anglais.

2. Le pourcentage de documents originaux rédigés en anglais est largement majoritaire dans les organisations onusiennes.



La rédaction des documents originaux en anglais est quasi systématique, aussi bien dans les organisations basées à Genève comme la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (H.C.R.) et l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.), à New York (Secrétariat général des Nations Unies), que dans une organisation à vocation régionale comme la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), dont le siège est à Bangkok.

3. Le secteur de la traduction connaît de grandes difficultés dans plusieurs organisations. Les effectifs sont souvent revus à la baisse depuis plusieurs années, parfois de façon drastique : à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, (O.A.A.) la section française du groupe des traducteurs-réviseurs est passée de 12 à 5 en 1996. À l'Organisation de l'aviation civile (O.A.C.I.), l'ouverture d'une section arabe sans budget spécifique a entraîné une diminution des effectifs des sections française, espagnole et russe, problème qui risque de se poser de nouveau lors de l'ouverture de la section chinoise. À l'Organisation des États américains (O.E.A.), les contraintes financières font que le service de traduction ne compte parmi ses effectifs permanents que deux francophones.

Les difficultés du secteur de la traduction peuvent être liées au niveau des contributions des pays. Notre représentation diplomatique au Programme alimentaire mondial explique l'absence ou l'insuffisance de documents en français de l'organisation par la faiblesse des contributions des pays francophones, qui se situent loin derrière celle des États unis.

Cette situation a essentiellement trois conséquences:

- elle entraîne une généralisation de l'autorévision, pratique qui a des répercussions négatives sur la qualité des traductions;

- elle contraint de plus en plus les organisations à faire appel à des traducteurs indépendants. Ainsi, les traducteurs permanents de l'O.E.A. ne réalisent plus que 30% des traductions totales de l'organisation, ceux de l'O.A.A. 40%, le reste étant confié à des prestataires extérieurs;

- elle entraîne des retards dans la traduction des documents en français.

Le recours à des traducteurs indépendants nuit parfois à la qualité des traductions, particulièrement dans deux domaines : la cohérence de la terminologie et le vocabulaire technique. À l'O.A.A., le recours fréquent à des traducteurs extérieurs à l'organisation pour de nombreux documents a entraîné des plaintes de la part de certains pays francophones comme la Mauritanie et Haïti.

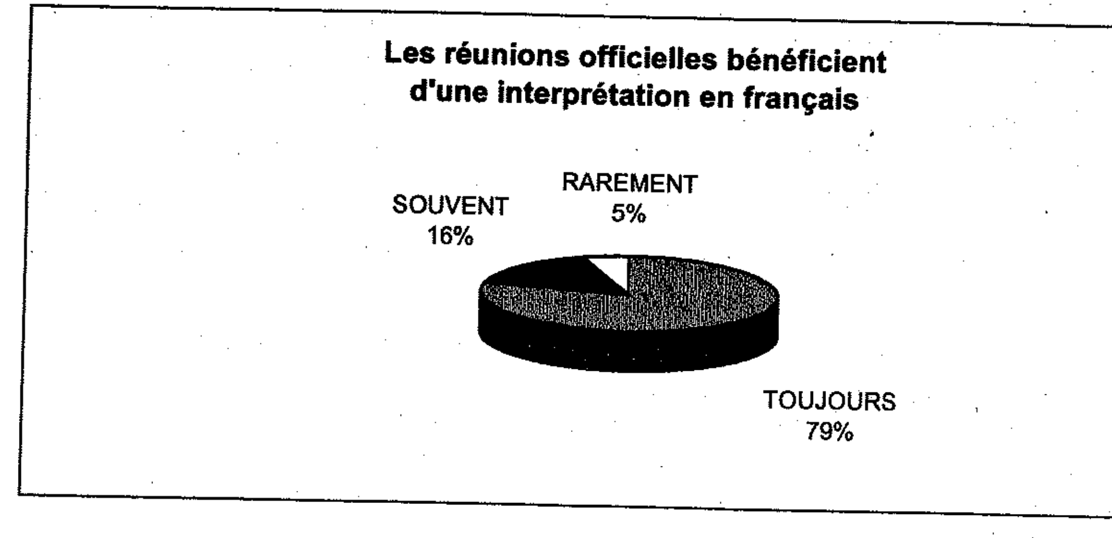
L'allongement des délais de traduction est préjudiciable au français. À l'O.A.A., un retard systématique de 3 à 4 mois a été observé dans la distribution des documents en français par rapport à la version anglaise. À l'Organisation mondiale du commerce (O.M.C.), si les délais de traduction des documents prioritaires sont satisfaisants, ils sont trop longs pour les autres documents. Dans certaines organisations, par exemple à l'O.M.P.I., il est fréquent que les documents en français ne soient disponibles qu'en séance. Cette situation a également des conséquences sur la publication de certains documents de référence : l'observatoire linguistique de l'UNESCO a réalisé en février 2000 la première édition du répertoire des langues et des communautés linguistiques du monde, qui n'est pour l'instant disponible qu'en anglais.

Quelques organisations ont cependant conscience de l'importance de disposer d'effectifs de traducteurs suffisants, par exemple la C.N.U.C.E.D. où, depuis le 1er janvier 1997, un document officiel n'est diffusé que s'il est disponible dans les six langues officielles. À la Cour internationale de Justice, le section française du service de traduction est passée de 2 à 3 agents au 1er janvier 2000. Au Secrétariat général des Nations Unies, les effectifs de la section chargée du français sont depuis trois ans stabilisés, après le recrutement de nouveaux traducteurs.

Les défaillances dans le secteur de la traduction accélèrent donc à la fois l'effacement du français et le recours privilégié à l'anglais, certaines délégations préférant travailler rapidement sur un texte en anglais plutôt qu'utiliser une version française tardive, susceptible d'être de mauvaise qualité. Notre représentation permanente à l'O.M.P.I. souligne ainsi que les versions françaises des documents sont très peu demandées.

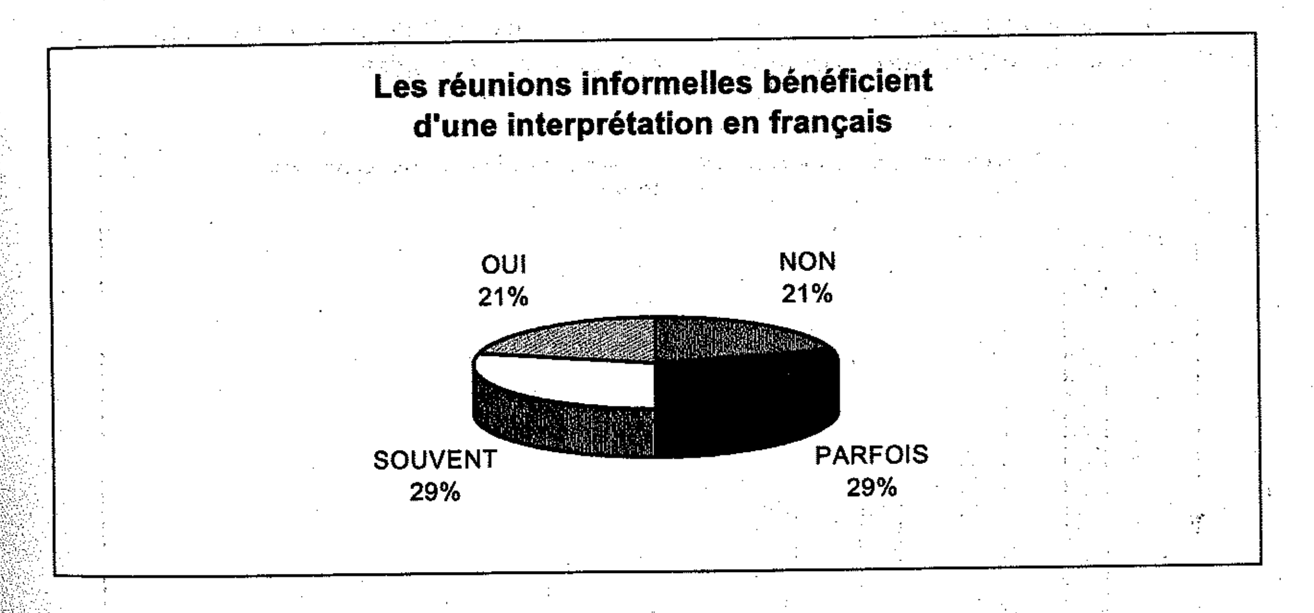
4. L'interprétation est très majoritairement respectée lors des réunions officielles. Dans de nombreuses organisations, en particulier celles basées à Genève, le français bénéficie toujours d'une interprétation au cours de ces réunions et les francophones sont en mesure de s'y exprimer sans difficulté. La situation est beaucoup plus contrastée dans les réunions informelles. Lorsque ces réunions se prolongent dans la soirée, le personnel assurant l'interprétation n'est pas toujours présent, par exemple au Secrétariat général des Nations Unies. À l'O.M.M., les sujets techniques sont parfois abordés en anglais. À l'O.M.S., malgré l'environnement francophone de Genève, l'interprétation en français est souvent supprimée pour des raisons budgétaires.

	TOUJOURS	SOUVENT	RAREMENT
Les réunions officielles bénéficient d'une interprétation en français	CEE/NU CESAP CNUCED HCDH HCR OACI OCDE OIT OMC OMI PNUD SGNU UIT UNICEF UPU	OAA OMM ONUN	OMS



Par ailleurs, les réunions informelles en anglais se multiplient et ne bénéficient pas systématiquement d'une interprétation en français.

	TOUJOURS	SOUVENT	PARFOIS	JAMAIS
Les réunions informelles bénéficient d'une interprétation en français	HCR OIT OMC	CNUCED HCDH OMI SGNU	OMM PNUD UIT UNICEF	CESAP OCDE OMS



L'absence ou l'utilisation irrégulière de l'interprétation lors des réunions informelles sont le plus souvent liées à la disponibilité des équipes (Secrétariat général des Nations Unies), au nombre de participants, à l'acceptation de l'usage de l'anglais par les différents membres (à l'Organisation maritime internationale, en séances plénières, les délégations francophones et hispanophones insistent pour bénéficier de l'interprétation), à l'équipement des salles (les locaux du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'UNICEF n'ont pas de salle équipée pour l'interprétation). Il suffit parfois qu'un seul participant à une réunion ne parle pas le français pour que l'anglais soit retenu comme langue de travail.

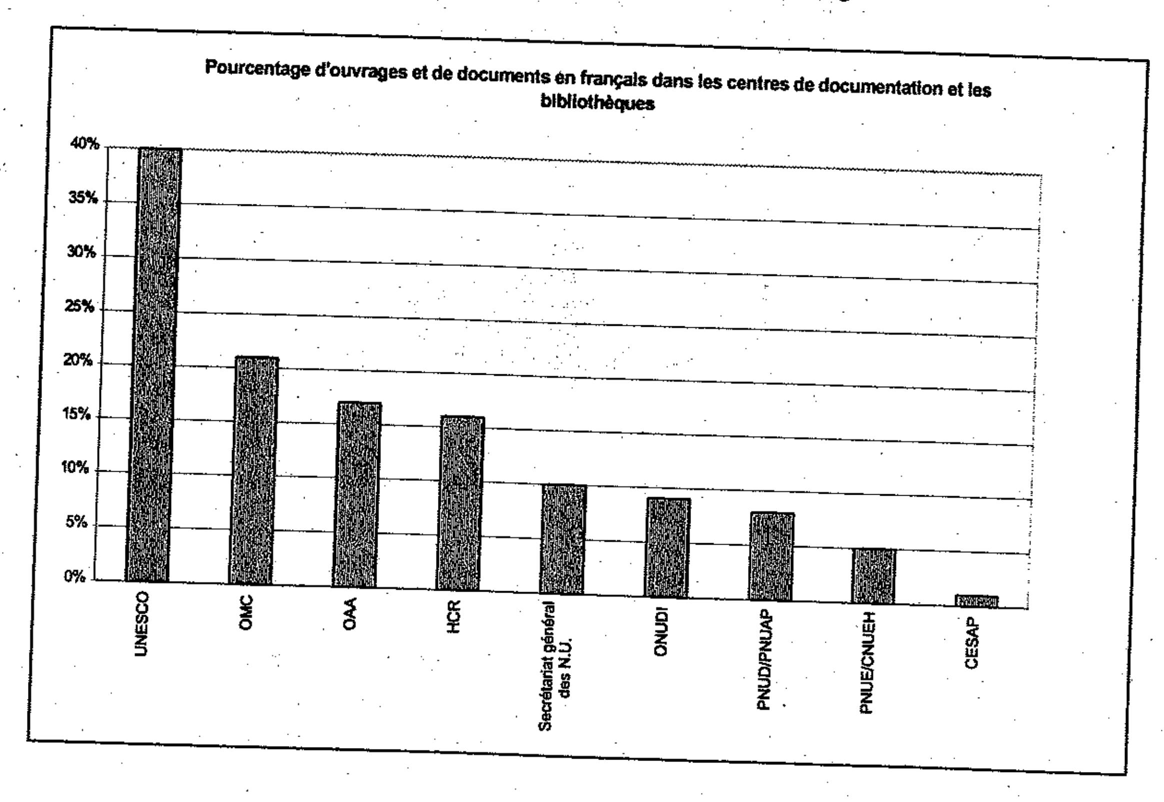
5. Les relations extérieures, que ce soit avec les États ou les organisations internationales, s'établissent fréquemment sur la base d'échanges en anglais. Tel est le cas, par exemple, au Secrétariat général des Nations Unies, pour les relations avec les PECO, les pays d'Amérique latine (à l'exception de l'Argentine) et des Caraïbes, les pays francophones d'Asie du sud-est (Cambodge, Laos, Vietnam). Cette dérive vers l'anglais affecte de

nombreuses autres organisations : O.A.A., O.M.S. , U.I.T., U.P.U. , etc. Les appels d'offres sont également rédigés en anglais dans la plupart des cas.

Quelques organisations font cependant exception et, en règle générale, les relations avec les pays d'Afrique francophones s'établissent en français. Ainsi, l'O.M.I., basée à Londres, s'efforce d'adapter la langue de travail au pays auquel elle s'adresse. L'O.M.C. comme l'UNESCO privilégient le français dans leurs relations avec les pays francophones et l'espagnol avec les pays hispanophones. À la Cour internationale de Justice, le français et l'anglais sont employés à parité.

Le Secrétariat général des Nations Unies et le Haut Commissariat aux droits de l'Homme s'attachent à recruter dans le secteur des relations avec les pays d'Afrique francophones des personnels s'exprimant dans notre langue.

6. La proportion d'ouvrages en français dans les centres de documentation et les bibliothèques des organisations confirme la prépondérance de l'anglais.



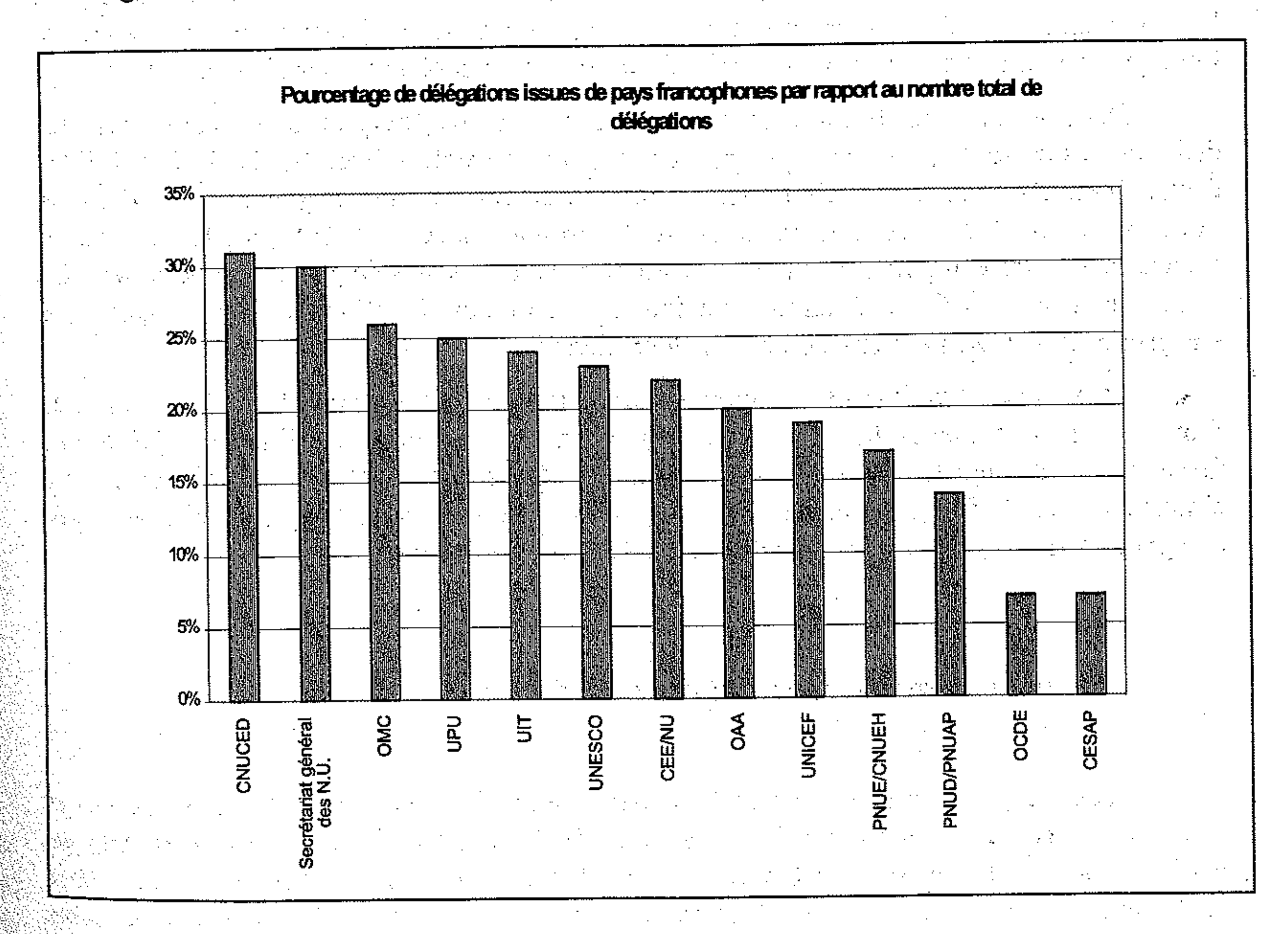
Certaines organisations n'ont pratiquement pas d'ouvrages en français, en particulier celles dont le champ d'intervention est régional ou dont le siège n'est pas situé en pays francophone, par exemple la CESAP, le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) et le CNUEH (Centre des Nations Unies pour les établissements humains). La disponibilité d'ouvrages en français dépend également de la plus ou moins grande présence de personnel français ou francophone dans les bibliothèques. Ainsi, à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) dont le siège se situe à Vienne, les ouvrages en français dans les centres de documentation et les bibliothèques représentent 9% du total des ouvrages, en seconde position après les ouvrages en anglais très majoritaires.

Lorsque la proportion d'ouvrages en français est plus satisfaisante comme à l'UNESCO et à l'O.M.C., la tendance est néanmoins orientée à la baisse. Différentes raisons sont avancées pour expliquer une telle évolution : les lacunes dans l'offre d'ouvrages en français, notamment dans certains secteurs (le secteur scientifique et le secteur de la communication), le retard pris par les éditeurs français dans le domaine de la vente sur l'internet, dans la mesure où beaucoup d'achats effectués par les organisations se font par cet intermédiaire.

Plusieurs organisations regrettent l'insuffisance de l'offre éditoriale française sur l'internet, en particulier dans le domaine juridique, dans la mesure où elles établissent de plus en plus leurs commandes par cet intermédiaire.

- ***La présence des francophones est inégale et ne joue pas suffisamment en faveur du français***

La présence des délégations des pays membres de la communauté francophone au sein des organisations internationales dépendant du système des Nations Unies est très inégale.



Au Secrétariat général des Nations Unies, le groupe francophone compte 56 pays (soit 30% des délégations) tandis qu'il représente seulement 7% des délégations à la CESAP. Ces disparités dans la représentation francophone trouvent leur origine dans le contexte géographique de l'organisation, les modalités de son recrutement, la nature des missions qui lui sont confiées ou l'évolution des contributions françaises.

Cependant, la présence de délégations de pays de la communauté francophone ne rend pas compte avec exactitude de l'usage effectif de la langue française. Dans certaines organisations, en particulier le Secrétariat général des Nations Unies, les représentations des pays membres de la communauté francophone n'ont pas toujours des diplomates connaissant le français. Dans d'autres institutions, les délégations recourent à leur langue nationale quand celle-ci est langue officielle, ce qui est parfois le cas pour l'arabe, ou privilégient l'anglais qu'ils maîtrisent mieux.

La proportion de fonctionnaires de langue française diffère selon les organisations. Faible dans les organisations situées à Vienne, elle est plus étoffée à New York, Genève et Paris. Au Secrétariat général, la France enregistre avec 11 postes supplémentaires d'administrateurs entre 1998 et 1999 la plus forte progression de tous les pays de l'O.C.D.E. pour ces emplois soumis à la répartition géographique ; la France est le seul pays, avec les États Unis, à détenir deux postes de secrétaire général adjoint.

En règle générale, la France est bien représentée dans les institutions à vocation culturelle (UNESCO), juridique (C.I.J., O.M.C., O.M.P.I.), humanitaire (H.C.R.), agricole (FAO), technique et scientifique (CERN, U.I.T.), mais moins présente dans les institutions financières, de défense, de développement (CNUCED, PNUD, ONUDI), dans le secteur de l'environnement (PNUE) ainsi que dans les corps de contrôle (Agence internationale de l'énergie atomique, Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires).

Dans certaines institutions, les fonctionnaires de langue française sont sous-représentés dans les postes stratégiques et de responsabilité, par exemple à Nairobi (ONUN, PNUE et CNUE/HABITAT) où aucun d'entre eux n'occupe de fonction de rang significatif dans les directions du personnel, de la formation et de l'information. À l'O.C.D.E., les fonctionnaires français sont nombreux, mais occupent essentiellement des postes de gestion au détriment des postes de décision. Cette situation conduit de nombreux fonctionnaires à rédiger et à s'exprimer en anglais pour être compris de leur hiérarchie.

La présence d'un important contingent de fonctionnaires ne garantit pas l'utilisation du français comme langue de travail. À la Commission économique pour l'Europe (CEE/NU) à Genève, si 180 agents sur un effectif total de 200 s'expriment en français et si une cinquantaine ont le français comme langue maternelle, l'anglais est la langue usuelle de travail de l'organisation, en interne comme dans ses relations extérieures.

♦ *Le français recule dans le domaine juridique*

Cette question appelle une attention particulière. En effet, l'internationalisation et le recul de l'usage du français ont fortement bénéficié au droit d'origine anglo-saxonne au détriment du droit romano-germanique. Dans les faits, on constate que le français tend également à devenir une langue de traduction dans les documents et discussions à caractère juridique.

Au Secrétariat général des Nations Unies, les rapports et les études à caractère juridique sont rédigés en anglais puis diffusés dans les autres langues officielles. Les résolutions de l'Assemblée générale sont élaborées dans la langue de leurs auteurs et diffusées dans les langues officielles. Néanmoins, il arrive qu'au stade des consultations informelles, les auteurs d'une résolution soient contraints, afin de faciliter les négociations,

de diffuser une version anglaise du document. Cela a été le cas pour la résolution sur le multilinguisme elle-même, dont les délégations asiatiques et américaines ont demandé une version non officielle anglaise afin de pouvoir l'étudier. Au Conseil de sécurité, le processus informel de consultations conduit à rédiger les résolutions en anglais. Celles-ci sont, par la suite, distribuées dans les autres langues officielles.

Ce constat vaut pour de nombreuses autres institutions, y compris celles situées à Genève. À l'O.M.P.I., organisation à caractère essentiellement juridique, les documents sont rédigés à l'origine en anglais par des juristes anglophones. Au Haut Commissariat pour les réfugiés, les documents à caractère juridique sont rédigés en anglais.

À l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, à Vienne, la France est très présente, en particulier dans le programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID). Cependant, nos compatriotes sont souvent contraints d'utiliser l'anglais comme langue de travail et doivent exercer une vigilance permanente pour continuer de faire valoir le savoir faire français et le droit romano-germanique dans un environnement où se fait de plus en plus sentir l'empreinte de la common law.

Quelques institutions font état d'une situation plus nuancée. À l'O.A.A., les documents juridique internes à l'organisation sont, pour moitié, rédigés en anglais, l'autre moitié étant répartie entre l'italien et le français. Pour les documents concernant l'assistance technique aux pays membres, les documents sont rédigés dans l'une des langues officielles de l'O.A.A., selon le choix du pays demandeur. Lorsqu'une rédaction primaire est faite en anglais, la traduction en français est, en règle générale, satisfaisante car elle est confiée à des professionnels du droit. Concernant les délibérations judiciaires, les deux langues utilisées sont celles en vigueur au tribunal administratif du Bureau international du travail : l'anglais ou le français.

À la Cour internationale de justice, le français et l'anglais sont utilisés à parité.

Le ministère des affaires étrangères a engagé une réflexion sur la place de notre droit et de la common-law. Un groupe de travail spécifique sur les aspects liés à la présence de juristes français dans les organisations internationales a été constitué. Les représentations permanentes ont été sensibilisées à cet enjeu.

La création du site "Légifrance", qui donne accès aux principaux textes du droit positif français, et la mise en ligne des rapports de la Documentation française, décidées dans le cadre du programme gouvernemental pour l'entrée de la France dans la société de l'information peuvent permettre aux fonctionnaires et aux centres de documentation des organisations internationales d'accéder, comme ils en manifestent souvent la demande, aux textes récents et aux rapports de référence, notamment en matière juridique. Les représentations permanentes ont été chargées de les informer de la diffusion gratuite des données publiques essentielles, notamment des rapports officiels, prévue par la circulaire du Premier ministre du 2 février 1999. Il convient d'inciter aussi ces organisations à accéder aux contenus en français par une politique dynamique de liens entre les sites de l'internet.

♦ *Les efforts consentis sur les sites de l'internet produisent des résultats tangibles*

Si le français est loin d'être à parité avec l'anglais sur les sites de l'internet des organisations, la politique volontariste de la France et de nombreux pays de la communauté francophone, parfois conjugués aux efforts des organisations elles mêmes, conduisent à une amélioration de la situation. Celle-ci est cependant encore très insatisfaisante en ce qui concerne les délais dans lesquels les versions françaises des documents sont rendues disponibles sur les sites, dont certains, par ailleurs, ne présentent aucun contenu en français.

Les appréciations portées par les postes, retracées dans le tableau ci après, font apparaître les éléments suivants :

- la quasi totalité des organisations ont un accès à l'internet, parfois limité aux services de documentation ;
-75% des sites possèdent une page d'accueil en français ;
- quand les sites présentent des informations en français, celles-ci sont dans plus de 80% des cas facilement repérables et accessibles ;
- près de 90% des sites proposent une présentation des activités de l'organisation en français ;
- dans la quasi totalité des cas, les documents en français sont disponibles sur le site avec retard par rapport à la version originale ; quelques institutions font exception, notamment la C.I.J. et l'O.I.T. ;
- quelques sites ne disposent d'aucun ou de quasiment aucun contenu en français (O.M.I., CESAP, CEPALC , OPS, O.S.C.E.).

Par ailleurs, le développement du recours à la messagerie électronique au sein de nombreuses organisations tend à favoriser la diffusion de l'anglais dans les relations de travail.

L'INTERNET DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

	Page d'accueil en français	Informations en français facilement repérables et accessibles	Liens avec d'autres sites ayant des contenus en français	Présentation des activités de l'organisation en français	Documents disponibles en français en même temps que la version originale	Autres documents (rapports, études...) disponibles en français en même temps que la version originale	Accès à l'internet dans les services de documentation et/ou sur chacun des postes de travail
S.G.N.U.	Oui	Oui	-	Oui	-	-	-
UNICEF	Oui	-	-	-	40% de la documentation disponible en anglais l'est aussi en français	-	-
PNUD	Oui	-	-	-	10% de la documentation disponible en anglais l'est aussi en français	-	-
C.I.J.	Oui	Oui	-	Oui	Oui	Oui	Oui

	Page d'accueil en français	Informations en français facilement repérables et accessibles	Liens avec d'autres sites ayant des contenus en français	Présentation des activités de l'organisation en français	Documents disponibles en français en même temps que la version originale	Autres documents (rapports, études...) disponibles en français en même temps que la version originale	Accès à l'internet dans les services de documentation et/ou sur chacun des postes de travail
ONUDI A.I.E.A. CPIC CNUDCI COPUOS PNUCID TICE	Règne de l'anglais presque absolu	-	-	-	-	-	-
H.C.D.H.	Oui	Oui	Liens avec les autres sites des Nations Unies uniquement	Oui	Non. Les délais sont aléatoires	-	Uniquement dans les services de documentation
H.C.R.	Oui.	Oui	Non	Oui	Non. Les délais sont inégaux : deux semaines environ	Non	Oui
CNUCED	Oui	Oui, mais peu nombreuses	-	Oui	Non. Les délais sont inégaux	Non	Oui
PNUE/ HABITAT	Non : site en construction	Oui, mais peu nombreuses	Liens existants mais rien ne permet de savoir si on accède à des sites en français	Non.	Non, les traductions ne sont pas systématiques	Les autres types de documents ne sont pas accessibles	Oui, en majorité
O.A.A.	Oui	Oui	-	-	Non, les traductions en français sont disponibles quelques jours à quelques semaines plus tard	Retards parfois significatifs	Oui
O.I.T.	Oui	Oui	Oui, avec connexions facilement utilisables	Oui, très claire	Oui	Oui	Oui
O.M.I.	Nouveau site en construction, essentiellement en anglais, pour l'instant	-	-	Oui	-	-	-

	Page d'accueil en français	Informations en français facilement repérables et accessibles	Liens avec d'autres sites ayant des contenus en français	Présentation des activités de l'organisation en français	Documents disponibles en français en même temps que la version originale	Autres documents (rapports, études...) disponibles en français en même temps que la version originale	Accès à l'internet dans les services de documentation et/ou sur chacun des postes de travail
O.M.M.	Oui	Oui	Oui	Oui	Disponibles avec retard pour le Congrès météorologique mondial	Publication tardive, parfois inexistante	Oui
O.M.P.I.	Oui	Oui	-	Oui	Non, les retards sont fréquents	-	Oui
O.M.S.	Oui, mais pas immédiatement accessible	Non	Oui, nombreuses connexions possibles	Oui	Oui, pour tous les documents des organes directeurs	Ils sont rarement traduits et souvent tard	Oui
U.I.T.	Oui	Non	-	Non	Non	Non	Oui pour le service de documentation et pour certains postes de travail
UNESCO	Oui	Oui	-	Oui	-	-	-
UPU	Oui	Oui	-	Oui	-	-	-
O.M.C.	Oui	Oui	-	Oui	Non, les délais dépendent des traductions papier	-	-
CEE/NU	Oui	Oui, mais peu nombreuses	-	Oui	Non. Délais de disponibilité très inégaux.	En général, non disponibles en français	Uniquement dans les services de documentation
CESAP	Site en anglais, mais possibilité de charger en mode texte les principaux documents traduits dans les langues officielles	-	-	-	-	-	-
O.E.A.	Oui	Oui, mais souvent actualisées avec retard	-	Oui	-	-	-

	Page d'accueil en français	Information s en français facilement repérables et accessibles	Liens avec d'autres sites ayant des contenus en français	Présentation des activités de l'organisation en français	Documents disponibles en français en même temps que la version originale	Autres documents (rapports, études...) disponibles en français en même temps que la version originale	Accès à l'internet dans les services de documentation et/ou sur chacun des postes de travail
CEPALC	Site exclusivement en anglais et en espagnol	-	-	-	-	-	-
O.P.S.	Site exclusivement en anglais et en espagnol	-	-	-	-	-	-
CERN	Oui	Oui	-	Oui	Non	Non	Non
O.C.D.E.	Oui	Oui		Oui			
O.S.C.E.	Site presque exclusivement en anglais	-	-	-	-	-	-
OTAN	Oui	Oui	-	Oui	-	-	-

(-) : pas d'élément de réponse ou sans objet

♦ *Une pression hiérarchique parfois forte en faveur de l'anglais*

La dégradation de la situation du français au profit de l'anglais peut être rapide dans certaines organisations lorsqu'un responsable de haut niveau exerce des pressions manifestes en faveur de l'usage de l'anglais. Deux exemples illustrent cet état de fait.

À l'O.M.S., l'arrivée d'un nouveau directeur général a conforté l'usage d'un anglais déjà très majoritaire. Les publications ont été de plus en plus nombreuses à n'être disponibles qu'en anglais, en particulier le Bulletin officiel de l'organisation. La traduction des documents internes à l'O.M.S. est devenue inexistante. Enfin, les directeurs exécutifs recrutés récemment ne pratiquent que l'anglais. Notre représentation permanente s'est inquiétée de ce déséquilibre flagrant créé au profit de l'anglais, qui risque très rapidement de créer des difficultés pour les contacts officiels et les relations de travail avec les pays francophones, et l'organisation internationale de la francophonie a réagi.

À l'Union internationale des télécommunications (U.I.T.), des pressions sont exercées par le Secrétaire général (Japonais) pour faire de l'anglais l'unique langue de travail courante au sein de l'organisation. Ainsi l'usage de cette langue est devenu systématique lors des réunions internes, alors même que la grande majorité des fonctionnaires ont une bonne connaissance du français.

À l'UNESCO, le directeur général montre son intérêt pour les questions liées à la diversité linguistique et lui-même, dans ses interventions, se soucie d'utiliser de manière

équilibrée le français et l'anglais. Cependant, les projets de réforme en cours devraient conduire à la suppression de la division des langues, dirigée par un français, et à la redistribution de ses activités au sein d'autres secteurs, ce qui risque de porter atteinte à la politique de cette organisation dans le domaine des langues.

II - La situation difficile du français justifie de poursuivre les actions engagées dans de nombreux domaines

♦ *Plusieurs organisations s'engagent en faveur du plurilinguisme*

Plusieurs organisations internationales ont pris conscience des enjeux liés à la diversité linguistique et culturelle et ont conduit des réflexions, émis des propositions, voire pris des mesures pour qu'elle soit préservée ou encouragée. Ces dispositions soulignent à quel point le plurilinguisme est dépendant du volontarisme exprimé, soit par les fonctionnaires, notamment au niveau le plus décisionnel des organisations, soit par les États membres eux-mêmes. Sans une demande explicite provenant de ces instances pour que le français voire d'autres langues soient présents, la solution du monolinguisme est le plus souvent retenue.

Au Secrétariat général de l'ONU, le Secrétaire général a fait un rapport le 19 octobre 1999 sur l'application de la résolution 50/11 du 2 novembre 1995 sur le multilinguisme. Ce rapport rappelle les règles en vigueur en matière d'étude des langues, de recrutement et de promotion, d'utilisation des langues de travail, de traduction de la documentation, de distribution des documents, de réunions informelles, sans porter de jugement sur la mise en œuvre de ces règles. Une nouvelle résolution sur le multilinguisme, présentée à l'initiative de la France et du groupe francophone, a été adoptée par consensus le 6 décembre 1999. Ce texte, qui a recueilli 89 coparrainages, prie le Secrétaire général de désigner parmi les fonctionnaires de haut niveau du Secrétariat, un coordonnateur des questions ayant trait au multilinguisme. Malgré les nombreuses interventions auprès du Secrétaire général de notre représentation permanente, au nom du groupe francophone, la désignation du coordonnateur n'est pas encore intervenue.

Le Conseil de l'O.A.A. a réaffirmé, lors de sa 116ème session en juin 1999, le principe de l'égalité des langues et son importance lorsqu'il s'agit d'assurer le meilleur accès possible à l'information et la pleine participation des États membres aux activités de l'organisation. Il s'est également déclaré préoccupé par les signes manifestes de déséquilibre dans l'emploi des cinq langues officielles de l'organisation et a demandé au Secrétariat d'améliorer progressivement la situation.

Un projet de résolution a été présenté à la dernière assemblée mondiale de la santé, qui relève de l'O.M.S., avec le soutien de cinquante-deux États, critiquant la disparition de publications en plusieurs langues et le déséquilibre du recrutement presque uniquement anglophone.

À l'UNESCO, le comité consultatif sur le pluralisme linguistique et l'éducation multilingue, créé en 1998 pour conseiller le directeur général sur les orientations de l'organisation en matière de politique linguistique, a poursuivi ses travaux. La célébration de

la « Journée de la langue maternelle » en février 2000, décidée à la Conférence nationale à l'initiative du Bengladesh, a été peu suivie et a fait l'objet de vives critiques de la part de nombreux pays. À la demande en particulier de l'Espagne, préoccupée par la situation des basques et des catalans, une démarche a été effectuée auprès du directeur général de l'UNESCO par le Portugal, au nom de l'Union européenne, demandant que le comité consultatif soit saisi et examine l'opportunité de renouveler cette opération.

Au treizième congrès de l'Organisation météorologique mondiale, qui s'est tenu en mai 1999, une résolution a prévu que le portugais, qui n'a pas le statut de langue officielle, pourrait faire l'objet d'une interprétation au sein de deux associations régionales, dans la limite des ressources financières disponibles. En outre, le Portugal a demandé officiellement que le portugais accède au statut de langue officielle à l'O.M.P.I. ; les organes directeurs de l'organisation vont se prononcer prochainement sur cette demande.

♦ *Les interventions de la représentation permanente sont nécessaires pour corriger des situations préjudiciables au français*

Ces interventions, assez souvent suivies d'effet, couvrent essentiellement trois domaines :

- l'utilisation du français comme langue de communication écrite et orale ;
- les modalités de recrutement des fonctionnaires sur le plan linguistique ;
- le français sur les sites de l'internet.

1. Les représentations permanentes font preuve de beaucoup de vigilance en ce qui concerne le respect des règles linguistiques et les manquements au principe d'égalité des langues officielles. Ainsi, au Secrétariat général des Nations Unies et dans les organisations basées à Vienne, la représentation intervient chaque fois que le statut du français n'est pas respecté. Elle fait preuve d'une égale constance à l'UNESCO pour demander que la documentation soit davantage disponible en français.

Cette vigilance débouche dans certains cas sur des résultats tangibles. À l'Organisation maritime internationale, les interventions régulières de notre représentation s'effectuent en concertation avec les délégations francophones, ce qui permet notamment, dans cette organisation pourtant située à Londres, de limiter le nombre de réunions informelles en anglais. À l'O.S.C.E., à Vienne, le représentant permanent de la France a protesté énergiquement devant la multiplication des réunions sans interprétation, ce qui a conduit le Secrétariat de cette organisation à augmenter le nombre de réunions dotées d'une interprétation en français et à majorer les crédits consacrés à l'interprétation dans l'avant-projet de budget 2001.

Au Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la représentation permanente procède à des interventions ponctuelles pour mentionner des entorses au statut du français, en particulier dans le domaine des traductions, ce qui appelle souvent de la part du H.C.R. une demande faite à la France d'assurer le financement de celles-ci.

2. Les capacités linguistiques exigées lors du recrutement des fonctionnaires sont également un domaine auquel les représentations sont attentives. Le niveau d'exigence varie

parfois d'une organisation à l'autre mais, dans la pratique, la connaissance de l'anglais s'avère toujours déterminante, le français ayant un rôle de seconde langue dont la connaissance est soit exigée (dans ce cas au même titre généralement que celle d'une autre langue officielle), soit souhaitée.

Au Secrétariat général des Nations Unies à New York, notre mission est intervenue, au nom du groupe francophone, auprès des services chargés des ressources humaines et auprès du Secrétaire général car des avis de vacances de postes publiés par l'organisation ne respectaient pas les règles linguistiques, en exigeant une maîtrise de l'anglais sans exiger une maîtrise équivalente du français. Ces interventions n'ont pas conduit à une amélioration notable de la situation.

En revanche, certaines initiatives de notre représentation à New York, appuyées par d'autres pays, ont été suivies d'effets. Ainsi, une protestation émise en commun avec l'Espagne a permis d'obtenir une interprétation en français et en espagnol lors des réunions du groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Par ailleurs, certains États arabophones, membres du groupe francophone, sont intervenus, avec l'appui de la France, car un concours pour le recrutement d'interprètes arabes ne prévoyait que le couple de langues arabe-anglais en excluant le couple arabe-français. Ce concours a été annulé.

Notre représentation à l'O.M.C. est également intervenue auprès du directeur du personnel à propos du traitement des vacances de postes et du recrutement.

3. L'internet constitue une priorité d'action. Les interventions visant à améliorer la place et la visibilité des informations en français sur les sites ont été nombreuses et appuyées, en particulier à l'O.A.A., à l'O.M.M., au PNUE/HABITAT, à l'O.M.S., à l'O.A.C.I. et à la CEE/NU. Les informations retracées dans le tableau précédent montrent qu'elles ont conduit à une progression d'ensemble de la place du français, y compris dans des organisations où l'usage du français est très marginal, par exemple au CESAP à Bangkok et à l'O.E.A. à Washington. Le site français de l'O.M.P.I. a été primé par l'Organisation internationale de la Francophonie.

Toutefois, plusieurs missions font état d'une insuffisance de moyens, financiers et humains, pour assurer la mise à jour régulière des informations en français. Différentes suggestions sont émises : confier à des intervenants extérieurs des tâches simples liées au développement en français du site (CNUCED), recourir au mécénat (O.M.I.), mettre en place une contribution volontaire de la France pour la traduction en français des documents (O.S.C.E.), etc.

♦ *L'Organisation internationale de la Francophonie fait du français aux Nations Unies une de ses priorités*

Lors du Sommet de Hanoï (novembre 1997), les Chefs d'État et de gouvernement francophones ont décidé la mise en place d'un plan d'urgence pour la relance du français dans les organisations internationales, destinés à renforcer la présence des francophones et de la langue française dans ces enceintes. L'importance de ce programme a été réaffirmé lors du sommet de Moncton (septembre 1999).

Le plan de relance pour le français dont la France est le principal bailleur de fonds (contribution de 20 MF par an) est géré par l'Agence intergouvernementale de la francophonie, principal opérateur de la Francophonie, sous l'autorité d'un comité de pilotage composé de représentants des différents états et gouvernements de la francophonie ainsi que de l'Organisation internationale de la Francophonie. Il comprend plusieurs volets : le programme des jeunes experts associés francophones ; le soutien aux recrutements d'experts seniors ; la formation à la fonction publique internationale ; le Fonds d'aide à la traduction et à l'interprétation simultanée ; le soutien à la concertation francophone, en particulier lors des négociations relatives à la réglementation et à la normalisation qui sont explicités dans la quatrième partie de ce rapport consacré à la francophonie.

Le programme des jeunes experts associés francophones est destiné à placer au sein des organisations internationales, pour une durée de deux ans maximum, de jeunes experts associés ressortissants des pays francophones, à des postes jugés stratégiques pour la francophonie, ainsi dans les secteurs de la communication, de l'information, des ressources humaines. L'objectif est, qu'au terme de ce contrat, ces jeunes experts puissent être recrutés directement par l'organisation internationale. Ce dispositif inclut le choix des postes à pourvoir, la constitution d'un vivier de candidats, la prise en charge financière des experts et leur suivi pendant la durée de leur contrat. Le programme a pour objectif le placement d'une vingtaine d'experts par an.

C'est dans cette perspective, qu'une convention a été signée, en juin1999, entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie. En septembre 2000, 25 experts francophones sont en poste, dans des institutions telles que : le Secrétariat général de l'ONU à New-York et à Genève, le Haut commissariat aux droits de l'Homme, Le Haut commissariat pour les réfugiés, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Le soutien aux recrutements d'experts seniors se situe dans le droit fil de la décision du Secrétaire général de l'ONU de favoriser le recrutement d'experts seniors francophones. IL consiste, pour l'essentiel, à mettre en place un vivier d'experts et à assurer une veille sur les postes à pourvoir.

Si, à l'origine, le plan de relance était prioritairement tourné vers les institutions des Nations Unies, il est, aujourd'hui, élargi aux autres organisations internationales ou régionales, en particulier l'Union européenne.

♦ *La formation linguistique des fonctionnaires fait l'objet d'une grande attention*

De nombreuses institutions internationales organisent au profit de leurs fonctionnaires des stages de perfectionnement linguistique. Le Secrétariat général dispense gratuitement des cours pour les langues officielles de l'ONU à l'ensemble de son personnel ainsi qu'aux diplomates des missions permanentes auprès des Nations Unies. Le département de français est en effectif le plus important avec huit professeurs à temps complet et trois professeurs à temps partiel, devant le département d'espagnol qui dispose de cinq professeurs. Les

fonctionnaires des autres organisations onusiennes basées à New York (PNUD, FNUAP, UNICEF) ont la possibilité de suivre ces cours. Le Haut Commissariat aux droits de l'Homme organise des cours de français à son siège et incite fortement ses personnels à apprendre le français. Au PNUE et au CNUEH/HABITAT, trois langues sont enseignées : l'anglais, le français et l'espagnol. Les cours de français accueillaient en 1999 le plus grand nombre de participants (312 sur un total de 675), devant l'anglais (228 participants), deuxième langue enseignée. Plusieurs autres organisations consacrent des efforts importants à la formation linguistique (UNESCO, O.M.C., O.A.A., etc.). Ces actions sont parfois complétées par des formations proposées par la France. Le ministère des Affaires étrangères (direction générale de la coopération internationale et du développement) organise des stages de spécialisation en France pour les fonctionnaires internationaux, dont la durée varie entre une semaine et un mois. Il mène également des consultations au niveau local pour apporter un appui méthodologique et envoie des spécialistes à l'occasion de manifestations francophones.

Différents modules sont ainsi proposés :

- chaque année, une dizaine de fonctionnaires de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) sont accueillis en France pour un stage de recyclage d'une durée d'un mois;

- en liaison avec la direction des Nations Unies et des Organisations internationales, quelques fonctionnaires de haut niveau, connus pour leur francophilie, sont invités à suivre une spécialisation intensive d'une ou deux semaines en France. Ces fonctionnaires relèvent d'organisations diverses (FNUAP, UNICEF...);

- des spécialistes français se rendent 1 ou 2 fois par an à New York afin d'animer des stages sur la méthodologie et la pédagogie de l'enseignement des langues pour les professionnels. Ces stages s'adressent à l'ensemble des enseignants de langue et ne sont pas réservés aux seuls enseignants de français;

- le Centre international pédagogique de Sèvres (CIEP) accueille une quinzaine de fonctionnaires internationaux en provenance de New York, Vienne, Genève qui bénéficient d'une formation linguistique ainsi que d'une présentation des caractéristiques de l'administration française. Des débats sur des sujets d'actualité sont également organisés à leur attention;

- des juristes français participent au séminaire de droit de l'Organisation des États américains (O.E.A.) organisé chaque année à Rio pour les juristes latino-américains, avec des modules pour les juristes francophones.

♦ *Des pistes d'action pour l'avenir*

Présidé par le directeur général de l'administration et de la fonction publique au ministère de la fonction publique et de la réforme de l'État et le directeur des Nations Unies et des organisations internationales au ministère des affaires étrangères, le comité des fonctionnaires internationaux a réuni les 16 et 17 mars 2000 un grand nombre de membres d'associations de fonctionnaires internationaux et de représentants d'organisations internationales. La langue française était un des thèmes de cette rencontre et a suscité un vif intérêt de la part des participants.

Les enseignements du comité des fonctionnaires internationaux

Les échanges de vues ont permis de tirer un certain nombre d'enseignements et de pistes susceptibles de renforcer la place du français dans les organisations internationales :

- Créer une véritable solidarité francophone, par exemple en développant les soutiens entre pays francophones à l'occasion des votes et en améliorant la possibilité pour les ressortissants des pays francophones d'occuper des postes de traducteurs et d'interprètes dans les organisations.

- Mettre au premier plan la question des budgets des organisations en étant vigilant sur les budgets consacrés aux secteurs de la traduction et de l'interprétation, en assurant un niveau suffisant aux contributions volontaires de la France et en établissant une corrélation plus forte entre le montant de ces contributions et la place du français.

- Faire du domaine du droit une priorité sectorielle et thématique en favorisant la présence de juristes de droit romano-germanique, en améliorant la formation des juristes à ce droit, en développant la conception et la diffusion en français des documents normatifs.

- Étudier l'opportunité de mettre au point, pour certaines organisations, des documents d'information semblables au « Guide sur le français dans les institutions européennes », réalisé par le S.G.C.I. et la D.G.L.F.

- Améliorer, en particulier pour les services linguistiques des organisations, l'offre en langue française sur l'internet ou l'intranet (méthode d'autoformation, outils terminologiques, etc.). Le site internet de la D.G.L.F. (www.dglf.culture.gouv.fr) et, surtout, le site portail du ministère des affaires étrangères destiné aux professeurs de français(www.franc-parler.com) devraient y contribuer.

Le comité des fonctionnaires internationaux a également été l'occasion d'insister sur l'amélioration nécessaire de l'information des représentations permanentes et des fonctionnaires internationaux sur la mise en place des opérations réalisées en application du plan d'urgence pour la relance du français dans les organisations internationales décidé au Sommet de Hanoï en novembre 1997 : affectation de jeunes experts associés francophones, formation de jeunes cadres francophones à la fonction publique internationale, fonds d'aide à la traduction et à l'interprétation dans les colloques internationaux.

De son côté, le ministère de la fonction publique et de la réforme de l'État (direction générale de l'administration et de la fonction publique et délégation interministérielle à la réforme de l'État) a organisé le 20 avril 2000 une journée d'étude sur le thème « La présence française à l'international ». Les responsables de l'administration et de plusieurs organisations internationales présents à cette journée ont réfléchi aux stratégies, aux méthodes et aux actions les plus aptes à faire valoir les intérêts et les positions de notre pays au sein de ces organisations. Le renforcement des liens entre les fonctionnaires français en poste à l'international et leur administration, l'optimisation du déroulement de carrière des fonctionnaires internationaux et le suivi du personnel français en poste dans les institutions internationales ont constitué les principaux thèmes de réflexion de cette journée. La D.G.L.F. a rappelé que l'utilisation de notre langue, chaque fois que la situation le permet, par les fonctionnaires français de ces institutions constitue un élément important de la présence française à l'international : elle permet de donner à leurs interventions un poids et une précision qu'elles n'auraient sans doute pas dans une langue étrangère et témoigne, aux yeux des fonctionnaires des organisations ressortissants de pays appartenant à la communauté francophone, de l'attachement à une langue que nous partageons avec eux.

Ces diverses propositions nécessitent le plus souvent une démarche volontariste et l'implication de nombreux partenaires : administrations françaises, associations de fonctionnaires français, francophonie multilatérale, secrétariats généraux des organisations, etc. Leur mise en œuvre est d'autant plus souhaitable que plusieurs opportunités se présentent pour la France et ses partenaires francophones:

- la prise de conscience constatée au sein de certaines organisations de la nécessité de respecter la diversité des langues qui les composent ;

- la volonté exprimée par de nombreux pays de voir leur langue mieux reconnue dans les institutions internationales ;

- l'affirmation sur la scène internationale de l'Organisation internationale de la Francophonie et les premiers résultats positifs des décisions prises au Sommet de Hanoï.

Troisième partie

Les organisations non gouvernementales

Trois secteurs très différents sont évoqués à la fin de ce rapport car ils sont emblématiques des enjeux liés au plurilinguisme et constituent un témoignage des résultats probants de la politique en faveur du français lorsqu'elle s'appuie sur une démarche volontariste et un partenariat actif :

- les Jeux olympiques, domaine d'un grand intérêt pour le rayonnement de notre langue qui, aux termes de l'article 27 de la Charte des jeux olympiques, est, avec l'anglais, l'une des deux langues officielles du Comité international olympique (CIO) ;

- le dixième congrès de la fédération internationale des professeurs de français (F.I.P.F.) qui s'est tenu à Paris du 17 au 21 juillet 2000 autour du thème « Diversité, solidarité et modernité » ;

- les manifestations, colloques et congrès internationaux, pour lesquels la France et la Francophonie multilatérale ont mis en place des dispositifs de soutien au plurilinguisme.

I - Le français, langue des Jeux olympiques

♦ *Une démarche originale pour promouvoir le français*

Depuis 1994, la France mène une action volontariste qui a permis d'enrayer le recul du français dans les manifestations olympiques que l'on avait pu observer jusqu'alors. Cette action s'inscrit dans une démarche interministérielle associant les ministères de la jeunesse et des sports, des affaires étrangères, de la culture et de la communication, le comité national olympique et sportif français, ainsi que des opérateurs tels que l'institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP) et des écoles d'interprétation et de traduction.

Considérant que le sport pouvait être un excellent vecteur pour la mise en valeur de notre langue, les ministères et organismes représentés au sein de ce groupe de travail interministériel ont développé une stratégie de coopération linguistique avec les organisateurs des manifestations sportives.

Cette démarche a porté ses fruits lors des Jeux olympiques d'Atlanta en 1996 et de Nagano en 1998, puisque les accords de coopération avec les comités d'organisation de ces Jeux ont permis au français d'être largement présent durant leur déroulement.

♦ *La préparation des Jeux de Sydney en 2000 s'est effectuée dans de bonnes conditions*

S'inspirant largement du dispositif mis en oeuvre à Atlanta et Nagano, un protocole d'accord de coopération linguistique pour l'utilisation du français aux Jeux de Sydney a été signé le 30 mars 1998 entre l'ambassadeur de France en Australie et le président du comité d'organisation des Jeux (SOCOG).

Ce protocole prévoit un programme d'action en faveur du français, qui se décline à travers une série d'opérations :

- la mise à disposition de traducteurs stagiaires des écoles françaises de traduction et d'interprétation pour renforcer la section française du SOCOG;
- le développement en français du site internet des Jeux;
- la mise au point sous forme électronique d'un lexique anglais-français des termes sportifs et sa publication sous forme papier pour une distribution à tous les acteurs du mouvement olympique;
- l'organisation d'un programme de formation en langue française pour le personnel du SOCOG avec l'aide de l'Alliance française de Sydney;
- la participation de membres du SOCOG au stage de perfectionnement en langue française et de connaissance de l'organisation du sport en France intitulé " le français, langue du sport ". Ce stage, destiné aux responsables étrangers du sport international, est organisé depuis 1995 par la direction régionale de la jeunesse et des sports d'Aquitaine et l'université Michel de Montaigne de Bordeaux.

Une mission d'expertise composée de représentants du ministère de la jeunesse et des sports, des affaires étrangères et de la culture s'est rendue sur place au mois de juin 2000 pour vérifier l'application du protocole. Cette mission a pu vérifier que la mise en œuvre, très en amont des Jeux, d'une coopération linguistique avec le SOCOG et l'implication sur place des services français ont produit des résultats tangibles :

- le travail effectué par les stagiaires des écoles d'interprétation et de traduction a permis de rendre disponible un grand nombre d'informations en français (1.400 .000 mots et 15.000 biographies d'athlètes ont été traduits depuis décembre 1998, la majeure partie du site de l'internet des Jeux est disponible en français, etc.) et a contribué à la réalisation du lexique anglais-français des Jeux qui comporte 14.000 termes sportifs ;
- les outils d'information et de communication mis à disposition de la famille olympique seront bilingues, notamment le journal officiel du village olympique diffusé à 15.000 exemplaires, des bornes d'information actualisées, le manuel des chefs de délégation et les informations médicales ;
- les annonces, lors des compétitions et des remises de médaille seront effectuées en français et en anglais ;
- la signalétique du village et des sites olympiques sera bilingue. Le SOCOG a en outre négocié avec la ville de Sydney un accord assurant une signalétique bilingue et sous forme de pictogrammes dans les moyens d'acheminement publics vers les lieux de compétition.

De manière analogue à Atlanta et Nagano, une personnalité sera chargée d'observer la place du français pendant les Jeux , en l'occurrence Anne Magnant, déléguée générale à la langue française au ministère de la culture et de la communication.

Ce dispositif en faveur de la langue française est appelé à se prolonger en partie pendant les Jeux paralympiques, dont la seule langue officielle est l'anglais.

♦ *La coopération linguistique avec le comité d'organisation des Jeux de Salt Lake City en 2002 se met difficilement en place*

Les contacts pris par le ministère de la jeunesse et des sports avec le comité d'organisation des Jeux olympiques de Salt Lake City (SLOC) n'ont pas encore permis d'aboutir à la mise en oeuvre d'une coopération avec la France, en raison de l'insuffisante prise en compte des enjeux linguistiques de la part du comité. Ces retards pourraient être préjudiciables à la mise en place d'un dispositif de qualité pour la langue française. Cependant, la récente nomination d'un francophone à la tête du service de traduction du SLOC devrait faciliter l'établissement d'une convention conçue sur le modèle adopté pour Sydney.

♦ *Le français est diversement présent dans les fédérations sportives internationales*

Comme l'indique le tableau en annexe, sur les 66 fédérations sportives internationales reconnues par le CIO, 34 ont le français comme langue officielle, souvent associée à l'anglais. Cette situation se vérifie particulièrement dans les fédérations internationales des sports olympiques d'été, dont 20 sur 28 ont la langue française comme langue officielle. Le français bénéficie plus rarement du statut de langue officielle dans les sports olympiques d'hiver, au profit de l'anglais et de l'allemand.

Le développement des sites de l'internet comme outil d'information et de communication des fédérations sportives internationales s'effectue essentiellement au bénéfice de l'anglais. Tous les sites officiels des fédérations ont une version anglaise, y compris celui de la confédération mondiale des sports de boules qui a comme langue officielle le français et l'italien et dont le site est uniquement disponible en anglais. En revanche, 35% des sites des fédérations ayant le français langue officielle ne bénéficient pas d'une version française. Un effort devra être fait pour améliorer la situation.

II - Le dixième congrès de la fédération internationale des professeurs de français

La FIPF a été fondée à Paris en 1969 : elle rassemble aujourd'hui 70 000 membres présents dans toutes les régions du monde et regroupés au sein d'un réseau de 125 associations. Ce réseau animé par un conseil d'administration international dont le secrétariat général est basé à Paris constitue un relais particulièrement dynamique pour la modernisation de la didactique du français et la diffusion de l'image de la France contemporaine. Il est un moyen d'information et de communication essentiel dans la vie des enseignants. Tous les

quatre ans ses congrès internationaux permettent à la FIPF de faire le point sur la situation pédagogique et culturelle afin de s'engager dans des stratégies adaptées.

Le Xème congrès de la FIPF s'est tenu, pour la première fois à Paris, en juillet 2000. Il était placé sous le signe de la modernité, de la diversité et de la solidarité. Plus de 3000 participants étaient réunis dans le grand amphithéâtre du Palais des Congrès. Ils y ont entendu notamment M. Lionel Jospin, Premier ministre, M. Boutros Boutros Ghali, secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie. Les objectifs de ce congrès étaient de mettre en valeur la vitalité de la langue française à côté d'autres langues, de faire le point sur des questions touchant les politiques linguistiques, la didactique, les cultures en français, la langue et les technologies de l'information et de la communication, les média et l'enseignement, les langues en contact... et de se rencontrer dans un esprit de dialogue et d'ouverture.

Ce congrès fut l'occasion d'annoncer le lancement du site de l'internet, destiné aux professeurs de français, www.franc-parler.org., dont la création était souhaitée dans le programme d'action pour l'entrée de la France dans la société de l'information.

Lors de la séance de clôture du congrès, le Premier ministre a rappelé que la langue française, bien commun à l'humanité toute entière et passerelle entre plusieurs continents, peut s'ériger en « langue de contre-pouvoir » et illustrer « la résistance à l'uniformisation du monde, le refus de l'affadissement des identités et l'encouragement de la liberté de chacun de créer et de s'exprimer dans sa propre culture ».

Il y a actuellement 82 millions de personnes qui apprennent le français dans le monde, soit beaucoup plus qu'il n'y a d'habitants en France. Leur formation est assurée par quelque 900 000 professeurs.

Les professeurs, réunis au sein de la FIPF, enseignent dans toutes les parties du monde, parfois dans des conditions difficiles ; ils remplissent une mission essentielle pour l'enseignement et la diffusion de la langue française dans le monde et témoignent de l'enrichissement qu'apporte la diversité culturelle. Leur réunion a montré tout leur dynamisme et tout leur engagement pour le français. La presse nationale a été très sensible à l'importance de ce rassemblement.

La diversité culturelle fut aussi l'un des thèmes du XXème congrès de la Fédération internationale des professeurs de langue vivante (FIPLV) qui s'est tenu à Paris également en juillet 2000.

III - Les manifestations, colloques et congrès internationaux

Deuxième langue de communication internationale, le français doit demeurer un véhicule de diffusion des connaissances scientifiques, le rayonnement d'une langue se mesurant aussi à sa présence dans ce domaine. Deux programmes gérés, l'un par le ministère de la culture et de la communication (D.G.L.F.), l'autre par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, contribuent à favoriser le plurilinguisme dans les manifestations

internationales et permettent aux intervenants et aux participants francophones de s'exprimer et de suivre les débats dans leur langue.

♦ *L'aide à l'interprétation dans les colloques internationaux se déroulant en France*

Depuis 1996, la D.G.L.F. soutient la mise en place de dispositifs d'interprétation dans les colloques internationaux se déroulant en France, que l'organisateur soit public ou privé.

Les critères d'octroi de cette aide sont la qualité de la manifestation, son caractère international, l'intérêt du thème et son impact sur le rayonnement économique, scientifique et culturel de la France, le nombre de participants attendus, le nombre d'intervenants s'exprimant en français ainsi que l'engagement des organisateurs à publier les actes. Le choix des colloques subventionnés se fait après examen par des experts du domaine traité et sur avis de la commission d'aide à l'interprétation simultanée (CODALIS).

L'activité de la CODALIS se poursuit à un rythme soutenu depuis sa création. En 1999, 43 dossiers ont été aidés pour un montant de 820.000 francs. Pour le premier semestre 2000, 36 dossiers ont été aidés pour un montant de 897.500 francs. Depuis 1997, l'aide moyenne allouée par dossier se situe aux alentours de 20.000 francs. La moitié des colloques soutenus concerne les sciences humaines et sociales, suivies de la médecine (environ 20%), des sciences de la nature (14%) et des sciences appliquées (14% également), le reste étant marginal.

Par ailleurs, la D.G.L.F. apporte son aide aux frais d'organisation et à l'édition des actes de certains colloques. Elle privilégie les manifestations mises en place par des organisations à caractère francophone susceptibles d'accroître la présence de notre langue dans les secteurs des sciences et du droit. En 1999 et 2000, elle a ainsi soutenu :

- le « Premier colloque des historiens francophones » organisé par le Comité français des sciences historiques et l'Université Paris I ;

- les « XXVèmes journées du Club de Conseil génétique de langue française », seule société savante de génétique dont la langue officielle est le français ;

- un colloque organisé par l'Association internationale des sociologues de langue française ;

- la Rencontre internationale de juristes d'expression française sur le thème « Perspective juridiques du nouveau millénaire » organisée par l'association « Rencontre internationale de juristes d'expression française » (RIJEF) ;

- un séminaire sur le thème « Rôle de la langue française en Europe centrale et orientale » organisé par l'Association pour la création du Centre rhénan de prospective européenne.

- *L'aide à l'interprétation dans les colloques internationaux se déroulant à l'étranger.*

La délégation générale aide les opérations qui se tiennent en France. Pour ce qui concerne l'étranger, il existe un fonds d'aide à la traduction et à l'interprétation simultanée (FATI) qui est géré par l 'Agence intergouvernementale de la Francophonie. Crée en 1989, ce fonds a été intégré au Plan de relance pour le français dans les organisations internationales, lancé lors du Sommet de Hanoï, en 1997. Il permet l'aide au financement des frais d'interprétation ou de traduction du et vers le français d'actes de conférence ou colloques ou de tout autre document destiné à leur bon déroulement.

Il est ouvert, en priorité, aux organisations non gouvernementales qui organisent des réunions sur des thèmes d'intérêt général, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'espace francophone. Le montant des aides apportées ne peut dépasser 50% du coup total des frais d'interprétation et de traduction. Les dossiers sont examinés par un comité d'experts représentant les différentes régions de la francophonie qui se réunit quatre fois par an.

Quatrième partie

L'action de la Francophonie

La communauté francophone n'a cessé de se renforcer tout au long de ces quinze dernière années. Cinquante-cinq États et gouvernements ont participé ou assisté au Sommet de Moncton en septembre1999, dont l'Albanie et la Macédoine, qui ont été admis en qualité de membres associés, tandis que la Lituanie, la Slovénie et la République tchèque ont rejoint la Pologne en accédant au statut d'observateurs.

Fondée sur un sentiment de communauté d'intérêts politiques, économiques, culturels et linguistiques, la Francophonie a, au fil des années, été conduite à s'organiser et exprimer sa cohésion au sein des organisations internationales, au même titre que d'autres regroupements géopolitiques.

En 1999/2000, les principaux indicateurs concernant la présence francophone ne connaissent pas de changement notable par rapport à 1998/1999. Les orientations pour la relance du français définies lors du Sommet de Hanoï en novembre 1997 et confirmées à Moncton ont été suivies d'effets, tandis que l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a trouvé sa place au sein des institutions internationales.

I - La présence francophone au sein des organisations internationales

La présence et la promotion de notre langue dépendent en grande partie de l'attitude de la communauté francophone (délégués comme fonctionnaires), de la cohésion et du volontarisme dont elle fait preuve pour recourir au français dans son travail et protester quand le statut du français n'est pas respecté.

♦ *Les structures de représentation de la francophonie sont diverses et actives*

On trouve quatre types de structures francophones, multilatérales ou associatives, qui en règle générale agissent dans un esprit de coopération entre elles et avec les représentations permanentes :

- les groupes d'ambassadeurs francophones, présents à New York, Genève, Paris et Rome, qui constituent des instances de concertation et d'intervention dont le poids politique peut être utile à la préservation du plurilinguisme. Ces groupes sont actifs et se réunissent régulièrement :

  - à New York, le groupe a contribué à l'adoption de la résolution 54/64 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui recommande au Secrétaire général de désigner un coordonnateur des questions ayant trait au multilinguisme à l'ONU ;

  - à Genève, il s'est montré particulièrement actif. À l'occasion de la 52ème Assemblée générale de la Santé (17 au 25 mai 1999), il a pris l'initiative, avec l'appui de la représentation permanente de l'O.I.F. et en liaison avec les autres aires linguistiques, de susciter un large débat sur la question du plurilinguisme au Secrétariat

et dans les publications de l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.) Cette action a débouché sur l'adoption d'une résolution lors de la 105ème session du Conseil exécutif de l'O.M.S. (27 janvier 2000) annonçant la désignation d'un haut fonctionnaire chargé de coordonner la mise en œuvre des mesures prévues en faveur du plurilinguisme, en particulier la publication du Bulletin de l'O.M.S. et du Rapport sur la santé dans le monde dans un nombre accru de langues, ainsi que le retour à la gratuité des cours de langues pour le personnel ;

- à Rome, il réunit, au-delà de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (O.A.A.), les ambassadeurs accrédités auprès du Programme alimentaire mondial et du Fonds international de développement agricole (FIDA), ainsi que du Quirinal et du Saint-Siège, et constitue un réseau d'information et de solidarité efficace ;

- à l'UNESCO à Paris, les interventions du groupe des ambassadeurs francophones permettent de sensibiliser régulièrement les responsables de l'organisation aux problèmes de la place du français. Le groupe se propose d'organiser en octobre 2000 une table-ronde intitulée « La francophonie face aux enjeux de la mondialisation », avec deux thèmes : quelle stratégie pour la langue française dans le développement des nouvelles technologies de l'information ? Quelle éducation et quelle formation pour les peuples francophones, notamment ceux du Sud ?

- les représentations permanentes de l'Organisation internationale de la Francophonie auprès des Nations Unies, à New-York et Genève, auprès de l'Union européenne à Bruxelles et auprès de l'Organisation de l'unité africaine à Addis-Abeba ;

- des associations culturelles, par exemple l'association culturelle francophone de New York, créée à l'origine des Nations Unies par un groupe de fonctionnaires du Secrétariat, ou encore l'association culturelle internationale francophone de Genève ;

- des associations de fonctionnaires francophones comme par exemple, à Genève et à Vienne, l'association des fonctionnaires internationaux français, ou encore le groupement des Français du Centre européen de recherche nucléaire (CERN) à Genève.

Aux autres sièges des Nations Unies, la concertation francophone est en général moindre. Il existe ainsi un groupe informel d'ambassadeurs francophones à Vienne, qui n'est pas très actif du fait de la non représentation permanente de plusieurs États francophones au sein des organisations onusiennes basées à Vienne (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Agence internationale de l'énergie atomique, etc.), mais qui se réunit ponctuellement à l'initiative de la France. Dans d'autres cas, comme au Programme des Nations Unies pour l'environnement et au Centre des Nations Unies pour les établissement humains à Nairobi, s'il n'existe pas d'enceinte de concertation ou d'association de fonctionnaires, un groupe de travail de fonctionnaires s'est constitué pour réfléchir à la place du français.

♦ *La solidarité du groupe linguistique francophone s'exerce dans des conditions satisfaisantes, mais avec des exceptions*

En règle générale, les représentants des pays de la communauté francophone travaillent et s'expriment en français quand ils ont la possibilité de le faire. Cette situation se vérifie la plupart du temps pour les pays francophones d'Afrique, de manière variable pour les autres pays francophones, en particulier ceux d'Asie du sud-est et d'Europe.

Au Secrétariat général des Nations Unies, où le groupe francophone est constitué de 56 délégations sur un total de 188 États représentés, les délégués de l'Afrique francophone subsaharienne s'expriment en français lors de l'assemblée générale de l'organisation ; certains délégués des pays d'Afrique du Nord recourent à notre langue, d'autres choisissent l'arabe ; les pays d'Europe centrale et orientale privilégient l'anglais. Plusieurs missions de pays membres de la communauté francophone n'ont que très peu ou pas de diplomates connaissant le français.

Dans les organisations situées à Genève, la situation est variable. Dans un grand nombre d'organisations, la plupart, voire la totalité des délégations des pays membres de la Francophonie s'expriment en français. C'est le cas, par exemple, à l'Organisation internationale du travail (O.I.T.), à l'Organisation mondiale de la propriété industrielle (O.M.P.I.) ou encore à l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.).

En revanche, certaines évolutions sont inquiétantes et on note une dérive importante vers l'anglais pour les sujets à caractère technique : à la conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) et à l'Union internationale des télécommunications (U.I.T) un certain nombre de délégations de pays membres de la communauté francophone s'expriment de préférence en anglais.

L'environnement géopolitique joue également un rôle important. À Nairobi, dans un contexte anglophone, les délégations des pays membres de la communauté francophone s'expriment en anglais dans les réunions officielles, à l'exception des réunions ministérielles. À la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), à Bangkok, les délégations des pays d'Asie du sud-est utilisent exclusivement l'anglais.

Au cas par cas, des délégués de pays non francophones peuvent choisir de s'exprimer en français, ce qui est le cas, par exemple, pour les délégations grecque, japonaise et slovaque dans les institutions basées à Vienne. À l'Union internationale des télécommunications (U.I.T.), à Genève, quelques représentants de pays d'Europe centrale ainsi que de la Grèce s'expriment en français.

II - L'impulsion politique donnée par le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie

Le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, Monsieur Boutros Boutros-Ghali, a mis au rang de ses priorités la promotion du plurilinguisme et le multiculturalisme, hors de toute logique d'affrontement et en établissant un rapprochement avec les autres grandes aires linguistiques (lusophonie, hispanophonie, ligue arabe et même

commonwealth). Il a dans cette perspective organisé à Genève les 5 et 6 novembre 1998 un symposium sur le plurilinguisme dans les organisations internationales. Cette manifestation a réuni 400 participants représentant les principales organisations internationales à vocation mondiale situées en Europe. À cette occasion, le Secrétaire général de l'O.I.F. a tracé les enjeux liés à la préservation du plurilinguisme :

- respect de l'égalité juridique entre les États, que permet la faculté de s'exprimer dans sa propre langue dans les enceintes internationales;

- développement d'une culture de la paix, de la démocratie et de l'ouverture au monde à travers la place donnée à la connaissance et l'apprentissage de plusieurs langues.

Cette manifestation a également débouché sur la formulation d'une trentaine de recommandations, parmi lesquelles la création d'un Haut-commissariat aux Nations Unies chargé de veiller au respect des régimes linguistiques dans les organisations de l'ONU et l'encouragement à utiliser systématiquement plusieurs langues sur les sites de l'internet des organisations internationales, notamment par la création d'une distinction annuelle récompensant le site illustrant le mieux cette dimension plurilingue. Cette dernière recommandation a été suivie d'effet, puisque le 20 mars 2000, à l'occasion de la Journée internationale de la francophonie, l'O.I.F. a décerné la « toile du plurilinguisme », récompensant les institutions (lauréat : Organisation mondiale de la propriété intellectuelle - O.M.P.I.) et les associations (lauréat : l'Union des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture et de l'hôtellerie-restauration) internationales soucieuses d'utiliser plusieurs langues dans leurs sites de l'internet.

Par ailleurs, l'O.I.F., dans la perspective d'intensifier son rapprochement, non seulement avec les autres organisations internationales, mais aussi avec les autres aires linguistiques, a organisé les 30 et 31 mai 2000, conjointement avec la Ligue des Etats arabes et l'Institut du monde arabe, un colloque portant sur le thème « Francophonie-Monde arabe ». Cette rencontre a marqué le coup d'envoi de la réflexion menée sur le dialogue des cultures, qui constituera le thème central du neuvième Sommet de la Francophonie à Beyrouth en novembre 2001. Trois questions ont été débattues au cours de cette rencontre:

- l'état des lieux de la présence de la culture d'expression française dans le monde arabe et de la culture arabe dans le monde francophone ;

- les moyens d'accroître la présence et la diffusion de la culture arabe dans le monde francophone et de la culture d'expression française dans le monde arabe ;

- le rôle susceptible d'être tenu par la Ligue des États arabes et l'O.I.F. face à des enjeux tels que la défense de l'identité et de la diversité culturelle, la promotion du plurilinguisme dans le contexte de la mondialisation, la promotion d'une culture de paix et des valeurs démocratiques.

Les différents intervenants ont insisté sur la nécessité de développer une Francophonie plurielle, au sein de laquelle la langue arabe devra trouver toute sa place. La réalisation de cet objectif passe par la mise en œuvre d'une réciprocité dans les échanges entre la Francophonie et le monde arabe dans les domaines de la langue et de la culture. Plusieurs pistes ont été évoquées en ce sens : un effort concerté entre l'O.I.F., l'IMA et l'UNESCO pour la constitution d'une base de données répertoriant toutes les traductions réalisées dans les deux sens depuis la seconde guerre mondiale, la constitution d'un fonds de soutien à la traduction

d'oeuvres de la littérature francophone en arabe et de la littérature arabe en français, le recours au fonds francophone d'aide à la presse pour développer la diffusion de la presse des pays arabes dans les pays francophones, le développement du plurilinguisme dans les systèmes éducatifs, etc.

Enfin, l'O.I.F. prépare, sur le même thème, un colloque avec le Sommet ibéro-américain, l'Organisation des États ibéro-américains, la Communauté des pays de langue portugaise et l'Union latine, qui doit se dérouler en mars 2001.

III - Confirmées à Moncton, les décisions du Sommet de Hanoï sont suivies d'effets

Le Sommet de Hanoï, qui a réuni du 14 au 16 novembre 1997 les chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage, a retenu parmi ses priorités la place du français dans les organisations internationales. Le VIIIème Sommet des chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage, qui s'est tenu du 3 au 5 septembre 1999 à Moncton, dans l'État du Nouveau-Brunswick, a permis aux instances francophones de renouveler leur attachement au statut et à l'emploi du français dans les organisations internationales et d'insister sur l'importance des actions mises en œuvre dans le cadre du plan d'urgence.

Le Plan d'action décidé au Sommet de Hanoï

Un Plan d'action a été adopté à l'issue du Sommet par les Chefs d'État et de gouvernement, aux termes duquel ceux-ci ont renouvelé leur engagement de veiller au strict respect du statut de la langue française dans les organisations internationales et de s'assurer des moyens financiers nécessaires à cette fin. Plusieurs principes orientent les actions qui doivent être conduites pour atteindre ces objectifs :

- l'utilisation du français comme langue diplomatique et de relations internationales, dans le respect des législations nationales, lorsque l'emploi d'une autre langue n'est pas nécessaire ou indispensable. Lorsque l'un des pays membres possède une autre langue officielle reconnue dans les organisations internationales, il en partage l'emploi avec le français ;
- l'encouragement au recrutement et la formation de fonctionnaires internationaux ressortissants des pays membres de la francophonie ;
- la diffusion des documents en langue française de façon simultanée et en temps utile dans les enceintes internationales ;
- la dotation du fonds d'aide à la traduction et à l'interprétation des conférences des organisations internationales non gouvernementales (FATI) à hauteur suffisante pour répondre à la demande ;
- le soutien à la participation d'experts francophones aux instances de réglementation et de normalisation dans les secteurs prioritaires de la francophonie (technologies de l'information, inforoutes, toponymie, économie);
- l'affectation par la Francophonie des moyens nécessaires pour assurer la présence de la langue française à l'Organisation de l'Unité africaine (O.U.A.).

Le Plan d'action de Hanoï s'est traduit par plusieurs programmes de coopération regroupés sous l'intitulé « Plan de relance pour la présence du français dans les organisations internationales » dont l'importance a été réaffirmée au Sommet de Moncton (septembre 1999).

Le plan de relance dont la France est le principal bailleur de fonds (contribution de 20MF par an est géré par l'Agence intergouvernementale de la francophonie, principal opérateur de la francophonie, sous l'autorité d'un comité de pilotage composé de

représentants des différentes régions de la francophonie ainsi que de l'Organisation internationale de la francophonie. Il comprend plusieurs volets :

1) Le programme des jeunes experts associés francophones

Ce programme est destiné à placer au sein des organisations internationales, de jeunes experts associés ressortissants des pays francophones, à des postes jugés stratégiques pour la francophonie, pour une durée de 2 ans maximum. L'objectif est, qu'au terme de ce contrat, les experts puissent être recrutés directement par l'organisation internationale. Ce dispositif inclut le choix des postes à pourvoir, la constitution d'un vivier de candidat, la prise en charge financière des experts et leur suivi pendant la durée de leur contrat. Le programme permet de placer ne vingtaine d'experts par an.

Une convention précisant le cadre de l'opération a été signée, en juin 1999, entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie. En septembre 2000, 25 experts francophones sont en poste, dans des institutions telles que : le Secrétariat générale de l'ONU à New-York et à Genève, le Haut commissariat aux droits de l'Homme, le Haut commissariat pour les réfugiés, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

2) Le soutien au recrutement d'experts seniors

La francophonie apporte un soutien au recrutement d'experts seniors par la constitution d'un réseau. Elle se place ainsi dans le droit fil de la décision du Secrétaire général de l'ONU de favoriser le recrutement de responsables francophones.

3) Le Fonds d'aide à la traduction et à l'interprétation simultanée

Ce programme prévoit l'aide au financement des frais d'interprétariat ou de traduction du et vers le français d'actes de conférences ou colloques ou de tout autre document destiné à leur bon déroulement. Il peut être fait appel à ce fonds pour des réunions organisées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'espace francophone. L'aide à l'interprétation et à la traduction pour les colloques se tenant en France est assurée par la D.G.L.F.

4) Le soutien à la concertation francophone

Ce programme est destiné à assurer la concertation francophone lors des grandes réunions internationales, notamment dans les domaines touchant la normalisation.

Il consiste à consolider les réseaux de francophones, à veiller à l'utilisation de la langue française dans les organisations internationales, à assurer la traduction et la diffusion de documents en français et à assurer la prise en charge des voyages de délégués francophones.

Le plan de relance pour le français est mené conjointement avec des actions menées par l'Organisation internationale de la Francophonie pour la promotion du plurilinguisme. De nombreux travaux sont menés dans ce sens dans la perspective de la tenue du prochain Sommet francophone qui se tiendra à Beyrouth, les 27, 28 et 29 octobre 2001, et dont le thème central sera le dialogue entre les cultures.

ANNEXES

LANGUE D'ÉTIQUETAGE DE L'AIDE ALIMENTAIRE EUROPÉENNE
Période du 1er mars 1997 au 1er juin 2000

PAYS DE DESTINATION	LANGUE D'ÉTIQUETAGE
AFGHANISTAN	ANGLAIS
ANGOLA	PORTUGAIS
AZERBAÏDJAN	ANGLAIS
BOLIVIE	ESPAGNOL
BURKINA FASSO	FRANÇAIS
BURUNDI	FRANÇAIS
CORÉE DU NORD	ANGLAIS - COREEN
CÔTE-D'IVOIRE	FRANÇAIS
ÉRYTHRÉE	ANGLAIS
ÉTHIOPIE	ANGLAIS
GÉORGIE	ANGLAIS
GUATÉMALA	ESPAGNOL
HAïTI	FRANÇAIS
INDE	ANGLAIS
ISRAÉL	ANGLAIS
JORDANIE	ANGLAIS
KENYA	ANGLAIS
LIBAN	ANGLAIS
LIBÉRIA	ANGLAIS
MADAGASCAR	FRANÇAIS
MALI	FRANÇAIS
MONTÉNÉGRO	ANGLAIS - SERBO-CROATE
NICARAGUA	ESPAGNOL
NIGER	ANGLAIS
OUGANDA	ANGLAIS
PAKISTAN	ANGLAIS
PÉROU	ESPAGNOL
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	FRANÇAIS
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	ESPAGNOL
RWANDA	FRANCAIS - ANGLAIS
SERBIE	ANGLAIS - SERBO-CROATE
SIERRA LEONE	ANGLAIS
SOMALIE	ANGLAIS
SOUDAN	ANGLAIS
SYRIE	ANGLAIS
TADJIKISTAN	ANGLAIS
TANZANIE	FRANÇAIS - ANGLAIS
TIMOR ORIENTAL	PORTUGAIS

* Source : Journal officiel des Communautés européennes.

Les Nations Unies et les autres organisations internationales gouvernementales

2

Le Secrétariat général des Nations Unies, certains fonds, programmes, organes principaux et subsidiaires

a. New York

Le Secrétariat général des Nations Unies, New York

Statut juridique des langues officielles et de travail

Langues officielles : les 6 langues officielles de tous les organismes des Nations Unies autres que la Cour internationale de justice (arabe, anglais, chinois, espagnol, français, russe)

Langues de travail : français, anglais

Observations générales	
Emploi dans les faits des langues officielles et de travail	- Une grande partie du travail est effectuée en anglais, y compris par des fonctionnaires francophones contraints d'écrire en anglais pour être lus par leurs supérieurs hiérarchiques. Le français concurrence cependant l'anglais comme langue de travail dans les services spécialisés sur l'Afrique francophone.
Résolutions prises sur les langues officielles et de travail	
- date, origine et contenu	- Une nouvelle résolution sur le multilinguisme, présentée à l'initiative de la France et du groupe francophone, a été adoptée par consensus le 6 décembre 1999 par l'Assemblée générale. Le projet de résolution a recueilli 89 coparrainages. La résolution prie le secrétaire général de désigner parmi les fonctionnaires de haut niveau du Secrétariat un coordonnateur des questions ayant trait au multilinguisme.
- suivi	- Bien que la représentation permanente, au nom du groupe francophone, se soit inquiétée à plusieurs reprises, auprès du Secrétariat général et de son cabinet, de la désignation du coordonnateur, cette dernière n'est pas encore intervenue.
Existence d'un rapport établi par l'organisation sur les langues officielles et de travail ou de documents donnants des indications sur certains domaines (traduction, interprétation, respect du statut des langues officielles, etc.)	
- origine et nature	- Le Secrétaire général a fait un rapport, le 19 octobre 1999, sur l'application de la résolution 50/11 du 2 novembre 1995 ("multilinguisme").
- contenu	- Ce rapport rappelle les règles en vigueur en matière d'étude des langues, de recrutement et de promotion, d'utilisation des langues de travail, de traduction de la documentation, de distribution de documents, de réunions informelles, d'internet, sans porter véritablement de jugement sur la mise en œuvre de ces règles.
Présence et action des francophones	- Les structures francophones se composent :
- Existence d'enceintes de concertation entre les franco-	- du groupe des ambassadeurs francophones qui se réunit en moyenne une fois par trimestre :

phones et leur activité. Difficultés éventuelles rencontrées par les pays francophones pour participer à l'ensemble des activités de l'organisation	- d'un bureau de l'Observateur permanent de l'Organisation internationale de la francophonie; - d'associations de fonctionnaires francophones. Cette année encore, des concertations régulières des experts francophones du développement durable, du développement social ainsi que des experts de la Commission de la condition de la femme ont été organisées, ainsi qu'à l'occasion de réunions sur la Cour pénale internationale.
- Si l'organisation recourt fréquemment à des experts extérieurs, langues utilisées par ceux-ci	- Essentiellement l'anglais sauf lorsqu'il s'agit de travailler avec des pays francophones (notamment certains pays africains).
- Nombre de délégations issues de pays membres de la communauté francophone par rapport au nombre total de délégations, présence effective de leurs membres	- 56 délégations composent le groupe francophone de New York sur un total de 188 états représentés.
- Nombre de délégations s'exprimant en français dans les réunions	- Les délégués de l'Afrique francophone sub-saharienne et, en règle générale, d'Afrique du Nord s'expriment en français. Les autres délégations s'expriment en général dans d'autres langues. Certaines missions de pays francophones n'ont que très peu ou pas de diplomates connaissant le français.
Langues utilisées pour les relations extérieures de l'organisation	
- Dans les relations bilatérales avec les pays d'Europe centrale et orientale, les pays francophones, éventuellement l'Amérique latine	- La quasi totalité des pays francophones ont demandé au Secrétariat de communiquer avec eux en français. Les pays de l'Europe centrale et orientale ont presque tous choisi l'anglais mais s'associent régulièrement aux déclarations de l'Union européenne qui s'effectuent de temps en temps en français, en fonction de la présidence en exercice. Les pays d'Amérique latine et des Caraibes ont également massivement fait le choix de l'anglais (à l'exception de l'Argentine).
- Avec d'autres organismes nationaux ou internationaux	- Anglais.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour les traductions	
- Exigences linguistiques pour le recrutement	- Une langue principale plus deux langues.
Qualité et respect des délais des traductions en français	- La qualité des traductions françaises est variable. L'extension du système de l'auto-révision a contribué à une certaine dégradation de la qualité de la traduction ces dernières années. Néanmoins, l'auto-révision n'est utilisée que par les traducteurs les plus expérimentés.

	- Les délais sont de 20 minutes (pour les documents du conseil de sécurité) à 6 mois. Les documents sont affectés, dès leur réception au service de traduction, d'un coefficient d'urgence. Les retards de traduction sont souvent le fait des services de l'ONU qui ne soumettent pas leurs documents dans les temps afin de respecter la règle de diffusion des documents 6 semaines avant leur examen.
Proportion de documents originaux rédigés dans les différentes langues de travail	- Le Secrétariat n'élabore pas de statistique sur cette question. Néanmoins, on estime que la documentation originale issue du Secrétariat est, à 98%, rédigée en anglais. Les communications des États membres parviendraient à 80% en anglais au Secrétariat.
Services de traduction	
- Exigences linguistiques pour le recrutement	- Une langue principale plus deux langues.
- Formation continue et évolution des méthodes de travail (banques de données terminologiques, etc)	- Des stages de perfectionnement à l'étranger sont prévus pour la seconde langue. Trois à quatre personnes en bénéficient chaque année, dont une partie du financement est à leurs frais. Le Secrétariat dispose désormais d'un système de traduction assistée par ordinateur. Une formation intensive est assurée pour l'utilisation des logiciels, à l'intention d'une trentaine de traducteurs.
- Relations avec les services de traduction d'autres organisations internationales	- Une réunion des services de traduction de plusieurs organisations internationales (système ONU, O.C.D.E., organisations financières) se tient chaque année dans le cadre du comité administratif de coordination. Des contacts avec l'Union européenne avaient également été pris lorsqu'il avait été décidé de se doter d'un logiciel de traduction assistée par ordinateur, mais ces contacts ne se poursuivent que sur une base informelle.
- Evolution globale des effectifs et des moyens	- L'évolution des effectifs du Secrétariat général des Nations Unies est désormais stabilisée depuis que trois nouveaux postes ont été créés en 1996-1997. En revanche, le personnel temporaire a fortement décru depuis quelques années.
- Evolution des effectifs et des moyens de la section chargée du français	- Les effectifs permanents sont stables au Secrétariat : 56 postes de traducteurs de français. Le personnel temporaire a fortement décru ces dernières années. La traduction contractuelle qui fait appel aux services de traducteurs extérieurs, a un budget en augmentation, dont la traduction française est le principal pourvoyeur.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour l'interprétation	
- Situation de l'interprétation durant les réunions officielles	- Les réunions officielles sont généralement bien couvertes par les services d'interprétation. On peut néanmoins regretter parfois la poursuite des réunions au-delà de l'horaire des séances (18 h) sans interprétation, par mesure d'économie. Toutefois, une équipe de relève peut être demandée à l'avance.

- Situation durant les réunions informelles	- L'Assemblée générale n'a pas prévu de couverture automatique des réunions informelles par les services d'interprétation. Les réunions informelles sont très nombreuses et importantes. Une grande partie du travail de négociation est effectué au cours de ces réunions. La couverture par les interprètes des séances informelles ne peut jamais être garantie. Elle est fonction de la disponibilité d'une équipe d'interprètes. En période de forte activité, il est difficile d'obtenir des interprètes pour les réunions informelles. Les réunions dites " informelles - informelles " se déroulent traditionnellement en anglais et les projets de résolutions sur lesquels portent ces réunions sont distribués en anglais, quand bien même le coordinateur des consultations serait francophone.
Services l'interprétation	
- Exigences linguistiques pour le recrutement et formation continue	- Une langue principale (français) plus deux autres langues (dont l'anglais) pour le Secrétariat.
- Existence de langues-pivot	- Au Secrétariat, le chinois est automatiquement interprété vers l'anglais avant d'être repris par la cabine française. L'arabe peut être interprété en français ou en anglais ; le russe est interprété directement en français, celui-ci servant de pivot pour l'arabe.
- Evolution globale des effectifs et des moyens	- Pour le Secrétariat, effectifs stables : 119 postes, plus une dizaine de postes temporaires.
- Evolution des effectifs et des moyens de la section chargée du français	- 18 postes permanents.
Recrutement et formation des fonctionnaires internationaux	
- Exigences linguistiques pour le recrutement	- Théoriquement le français ou l'anglais. En pratique, une bonne maitrise de l'anglais est exigée ainsi qu'une excellente capacité à rédiger en anglais. La connaissance du français est nécessaire pour certains postes. Le Secrétariat promeut la connaissance d'une deuxième langue officielle. Dans les faits, un très grand nombre de vacances de poste publiées cette année n'exigeait que la pratique de l'anglais et d'une autre langue officielle, sans qu'il soit fait mention de la parité du français en tant que langue de travail, malgré les interventions du groupe des Ambassadeurs francophones.
- Formations linguistiques mises en place par l'organisation, évolution et origine des fonctionnaires formés	- Le Secrétariat dispense gratuitement des cours pour les langues officielles de l'organisation à l'ensemble de son personnel ainsi qu'aux diplomates des missions permanentes auprès des Nations Unies. Le département de français est en effectifs le plus important avec 8 professeurs à temps complet et trois professeurs à temps partiel, devant l'espagnol avec 5 professeurs.

- Formations complémentaires proposées par la France et fréquentation	- Stages de perfectionnement en français à Paris offerts pour cinq à sept fonctionnaires internationaux de New York.
Interventions effectuées par la représentation permanente de la France et par d'autres entités ou personnes visant à faire respecter le statut du plurilinguisme, objets et suites de ces interventions	
	- La mission est intervenue, au nom du groupe francophone, auprès des chefs de départements et du bureau de la gestion des ressources humaines lorsque les avis de vacances de poste publiées par l'organisation ne respectaient pas les normes linguistiques, en exigeant la maîtrise de l'anglais sans exiger une maîtrise égale du français. Le secrétaire général a également été saisi de cette question. Ces interventions n'ont pas conduit à une amélioration notable de la situation. - Certains États arabophones, membres par ailleurs du groupe francophone, sont également intervenus, avec l'appui de la France, lorsqu'un concours pour le recrutement d'interprètes arabes a été organisé et ne prévoyait que le recrutement d'interprètes arabe-anglais, et non d'interprètes arabe-français. Ce concours a été annulé. - La mission, soutenue par l'Espagne, a également protesté lorsqu'il n'a pas été possible d'obtenir l'interprétation lors de réunions du groupe des États d'Europe occidentale et autres États. A la suite de ces protestations, il a été possible de bénéficier de l'interprétation.
Centres de documentation et bibliothèques	
- Proportion des ouvrages et documents en français	- Sur 400 000 ouvrages, 10% sont en français, 12% des quotidiens et 6 à 9% des hebdomadaires sont en français. Plus de 90% rédigés en anglais.
Banques de données, mise en place d'échanges électroniques d'informations entre les états membres	
- Nombre et proportion des banques de données et des systèmes d'échanges d'informations *- Respect du plurilinguisme, présence du français pour ces dispositifs*	- Banques de données de références bibliographiques : 95% en anglais. Banques de données externes : essentiellement en anglais. Cédéroms : 5% sont multilingues. - La quasi totalité des banques de données est en anglais.
Internet	
- Plurilinguisme sur les services mis en place	- La page d'accueil des Nations Unies est en anglais, français et espagnol. Si un certain nombre d'informations ne sont disponibles qu'en anglais, des progrès importants ont été réalisés depuis deux ans et ont permis d'estomper partiellement le retard pris par les pages françaises au regard des pages anglaises du site. L'Organisation a, par ailleurs, renforcé ses efforts en ce qui concerne les pages espagnoles et a créé des pages en russe, en chinois et en arabe. En revanche, l'intranet du siège à New York se développe exclusivement en anglais (à l'exception, bien sûr, du site de l'Association culturelle francophone et de la bibliothèque de langue française).

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)et les fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et pour l'enfance (UNICEF), New York

Statut juridique des langues officielles et de travail
Langues officielles : les 6 langues officielles de tous les organismes des Nations Unies autres que la Cour internationale de justice (arabe, anglais, chinois, espagnol, français, russe) **Langues de travail** : français, anglais, espagnol.

Observations générales	
Emploi dans les faits des langues officielles et de travail	- Le français n'a qu'un rang de seconde langue. Il concurrence cependant l'anglais comme langue de travail dans les services spécialisés sur l'Afrique francophone, où sa place se réduit.
Résolutions prises sur les langues officielles et de travail	
- date, origine et contenu	- Décisions 96/45 et décision 96/35 des conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF, invitant les organisations à respecter les délais de soumission des documents aux services de traduction, à limiter la diffusion de "copies avancées" et à réduire le nombre de pages de la documentation.
- suivi	- L'application de ces règles tend à se relâcher et les délégations sont de plus en plus contraintes de travailler sur des "copies avancées" en langue anglaise des documents. Aux démarches de la Mission, il est le plus souvent répondu que les services de traduction n'ont pu établir les traductions à temps. La France a proposé la mise en place d'un groupe de travail sur le sujet, qui devrait se réunir prochainement pour examiner la situation et identifier les solutions possibles.
Présence et action des francophones	
- Si l'organisation recourt fréquemment à des experts extérieurs, langues utilisées par ceux-ci	- Essentiellement l'anglais sauf lorsqu'il s'agit de travailler avec des pays francophones (notamment certains pays africains).
- Nombre de délégations issues de pays membres de la communauté francophone par rapport au nombre total de délégations, présence effective de leurs membres	- PNUD/FNUAP : sur les 36 délégations du conseil d'administration, 9 sont issues de pays francophones (Togo, Egypte, Vietnam, Suisse, République tchèque, République démocratique du Congo, Belgique, Liban, France ; - l'UNICEF : 6 (Canada, Congo, Côte d'Ivoire, Comores, Guinée, Roumanie).
- Nombre de délégations s'exprimant en français dans les réunions	- Situation sensiblement identique à celle du Secrétariat. Lors des conseils d'administration, certaines délégations de la communauté francophone dont les membres ne parlent pas parfaitement le français s'expriment en anglais. La délégation suisse s'exprime en anglais. Par ailleurs, certaines délégations comme celles de l'Italie ou du Japon, sont amenées à intervenir en français lorsque les experts sont francophones.

Langues utilisées pour les relations extérieures de l'organisation	
- Dans les relations bilatérales avec les pays d'Europe centrale et orientale, les pays francophones, éventuellement l'Amérique latine	- Le PNUD et l'UNICEF correspondent en français avec les missions d'Afrique francophone.
- Avec d'autres organismes nationaux ou internationaux	- Anglais.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour les traductions	
Qualité et respect des délais des traductions en français	- Mauvaise qualité avec une tendance à la dégradation du fait de l'engorgement des services de traduction du Secrétariat général des Nations Unies, qui conduit à recourir plus fréquemment à des prestataires extérieurs ou à la pratique de l'autorévision. - Six semaines de délai pour la documentation officielle, qui sont exceptionnellement respectées malgré la transmission des documents dans les délais aux services de traduction. Dans les faits, la documentation en français est souvent disponible dans un délai d'une à deux semaines mais, plus généralement, la veille de l'ouverture du Conseil d'administration, ou après son ouverture.
Proportion de documents originaux rédigés dans les différentes langues de travail	- Environ 95% en anglais et 5% en français. Les programmes des pays sont rédigés en français pour la zone francophone, ce qui n'est plus le cas pour les pays hispanophones.
Services de traduction	
- Evolution globale des effectifs et des moyens	- Le PNUD et l'UNICEF ne disposent pas de services de traduction autonomes. Les fonds et programmes à New York ont tendance à avoir de plus en plus fréquemment recours à des prestataires extérieurs. La principale difficulté réside dans le fait que le service de traduction répond en priorité aux demandes émanant du Secrétariat, du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Les demandes des fonds et programmes ne sont satisfaites qu'après prise en compte des demandes des autres services et en fonction des disponibilités existantes.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour l'interprétation	
- Situation de l'interprétation durant les réunions officielles	- Satisfaisante.
- Situation durant les réunions informelles	- Lorsque les réunions se tiennent dans le bâtiment du Secrétariat, elles sont parfois couvertes par des interprètes. En revanche, lorsqu'elles ont lieu dans les locaux du PNUD ou de l'UNICEF, elles ne bénéficient pas d'interprètes (aucune salle n'est équipée pour permettre une interprétation simultanée).

Services d'interprétation	
- Evolution globale des effectifs et des moyens	- Même situation que pour les services de traduction.
Recrutement et formation des fonctionnaires internationaux	
- Exigences linguistiques pour le recrutement	- Les fonctionnaires doivent maitriser l'anglais. Le français est nécessaire pour certains postes.
- Formations linguistiques mises en place par l'organisation, évolution et origine des fonctionnaires formés	- Les fonctionnaires peuvent bénéficier des cours de langue organisés par le Secrétariat.
- Formations complémentaires proposées par la France et fréquentation	- Le stage de français langue diplomatique organisé à Paris est ouvert aux fonctionnaires du PNUD et de l'UNICEF.
Interventions effectuées par la représentation permanente de la France et par d'autres entités ou personnes visant à faire respecter le statut du plurilinguisme, objets et suites de ces interventions	
	- À chaque conseil d'administration, la délégation française rappelle l'importance qu'elle attache au respect des règles linguistiques.
Centres de documentation et bibliothèques	
- Proportion des ouvrages et documents en français	- Plus de 90% des ouvrages et documents sont en anglais.
Banques de données, mise en place d'échanges électroniques d'informations entre les états membres	
- Respect du plurilinguisme, présence du français pour ces dispositifs	- La quasi totalité des banques de données est en anglais
Internet	
- Plurilinguisme sur les services mis en place	- PNUD : une page d'accueil en français a été créée. 10% environ de la documentation disponible en anglais l'est aussi en français. Cette proportion est inégale selon les secteurs d'activité du PNUD. - UNICEF : existence d'une page d'accueil en français. 40% de la documentation disponible en anglais l'est également en français. Le forum interactif avec les jeunes est accessible en français.

b. La Haye

Cour international de justice (C.I.J), La Haye

Statut juridique des langues officielles et de travail
Langues officielles : français et anglais. **Langues de travail** : tout document officiel établi dans une des deux langues est traduit dans l'autre.

Observations générales	
Emploi dans les faits des langues officielles et de travail	L'utilisation tant écrite qu'orale de la langue française se situe à un très bon niveau à la C.I.J. Le Président de la Cour et le greffier y veillent personnellement.
Présence et action des francophones	
- Nombre d'Etats s'exprimant en français dans les délibérations *- Présence et proportion des agents des pays de la communauté francophone dans un certain nombre de secteurs importants pour la promotion du français (ressources humaines, documentation, informatique).*	- la pratique en vigueur depuis des décennies est que les États plaident tant en français qu'en anglais et qu'ils incluent des conseils francophones dans leurs équipes, notamment lorsqu'une affaire oppose des pays anglophones. - 16 des 60 postes permanents sont occupés par des fonctionnaires issus de pays francophones.
- Présence et proportion des agents des pays de la communauté francophone dans l'encadrement de l'organisation.	- Le Président de la Cour est français. Le poste de greffier est détenu par un belge francophone. Près du tiers des administrateurs de la C.I.J. sont de nationalité française. De plus, avec 2 postes de haut niveau (greffier-adjoint et premier secrétaire) sur 6, la France bénéficie d'une situation privilégiée au sein de l'administration de la C.I.J.
Langues utilisées pour les relations extérieures de l'organisation	
- Dans les relations bilatérales avec les pays d'Europe centrale et orientale, les pays francophones, éventuellement l'Amérique latine	- Anglais et français utilisés pratiquement à égalité.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour les traductions	
- Qualité et respect des délais des traductions en français	- Délais très variables : ils correspondent à l'ordre de traitement des affaires en cours.
- Proportion de documents originaux rédigés dans les différentes langues de travail	- 50% des documents internes sont rédigés originellement en français. S'agissant des pièces de procédure, 30 à 40% sont rédigées originellement en français.

Services de traduction	
- Exigences linguistiques pour le recrutement	- Parfaite maîtrise des deux langues officielles et expérience dans un des organes des Nations Unies demandée.
- Formation continue et évolution des méthodes de travail (banques de données terminologiques, etc)	- Recours aux banques de données linguistiques.
- Relations avec les services de traduction d'autres organisations internationales	- Contacts étroits avec l'IAMLADP (réunion inter-organisations concernant les services linguistiques, la documentation et les publications) et JIAMCATT (réunion inter-institutions sur la terminologie et la traduction assistée par ordinateur).
- Evolution globale des effectifs et des moyens	- Le service est passé de 4 à 6 traducteurs le 1er janvier 2000. Le chef du département des affaires linguistiques est francophone.
- Evolution des effectifs et des moyens de la section chargée du français	- La section chargée du français est passée de 2 à 3 traducteurs le 1er janvier 2000.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour l'interprétation	
- Situation de l'interprétation durant les audiences et les délibérations	- Il ne peut être dérogé à l'obligation d'assurer une interprétation au cours des audiences et des délibérations.
Services d'interprétation	
- Exigences linguistiques pour le recrutement et formation continue	- Très grande.
- Existence de langues-pivot	- Non.
- Evolution globale des effectifs et des moyens	- Le département des affaires linguistiques fait essentiellement appel à des interprètes indépendants. Par ailleurs, l'un des traducteurs permanents francophones est conduit à exercer occasionnellement les fonctions d'interprète.
Recrutement et formation des fonctionnaires internationaux	
- Exigences linguistiques pour le recrutement	- Grande pratique de l'une des deux langues officielles et une bonne connaissance de l'autre.
- Formations linguistiques mises en place par l'organisation, évolution et origine des fonctionnaires formés	- Les fonctionnaires du greffe peuvent bénéficier de cours de langues, dispensés principalement à l'attention de ceux désirant apprendre ou parfaire leur connaissance du français à l'Alliance française de La Haye.

Centres de documentation et bibliothèques	
- Proportion des ouvrages et documents en français	- 30 à 40% des ouvrages sont en français.
Internet	
- Plurilinguisme sur les services mis en place	- Le site de la C.I.J. est bilingue français/anglais. Tout document officiel est placé sur le site simultanément en français et en anglais.

c. Vienne

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Centre pour la prévention internationale du crime (CPIC), Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), Comité de l'espace (COPUOS), Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), Secrétariat provisoire du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE).

Statut juridique des langues officielles et de travail
Langues officielles : 6 langues (anglais, arabe, chinois, espagnol, français, et russe) **Langues de travail** : 2 langues (anglais et français) pour le Secrétariat.

Observations générales	
Emploi dans les faits des langues officielles et de travail	Dans un environnement peu favorable (contexte germanophone, technicité des questions traitées, petit nombre de délégations), le plurilinguisme connaît de véritables difficultés. Au TICE, l'anglais constitue de facto la langue de travail.
Présence et action des francophones	
- Existence d'enceintes de concertation entre les francophones et leurs activités. Difficultés éventuelles rencontrées par les pays francophones pour participer à l'ensemble des activités de l'organisation	- Il n'existe pas à proprement parler de groupe francophone au niveau des représentations permanentes. La situation est différente au sein de certains organes ad hoc, par exemple le comité de négociation d'une convention contre la criminalité organisée au sein duquel, des dispositions ayant été arrêtées pour prendre en charge la participation de délégués des capitales pour les pays les moins avancés, la présence africaine francophone est forte et active, et la concertation francophone régulière et fructueuse.
- Nombre de délégations issues de pays membres de la communauté francophone par rapport au nombre total de délégations, présence effective de leurs membres	- 15 délégations francophones sont représentées de manière permanente (soit un tiers).
- Nombre de délégations s'exprimant en français dans les réunions	- Le nombre de représentants des missions permanentes intervenant en français dans les réunions officielles est, dans l'ensemble, peu élevé. Le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire (représentée auprès de la seule ONUDI), la Belgique, le Luxembourg et le Maroc sont constants dans l'utilisation du français. L'Algérie, la Tunisie et le Liban alternent, selon les réunions et les délégués, le français, l'arabe et l'anglais, mais se montrent peu empressés à s'associer aux tentatives de défense du plurilinguisme. Épisodiquement, les délégations canadiennes, grecques, roumaines et japonaises interviennent en français.
- Indications sur l'existence et, dans l'affirmative, sur le nombre d'adhérents des associations de fonctionnaires français et de fonctionnaires francophones	- Il existe une association des fonctionnaires internationaux français en Autriche (AFIFA) qui est assez vivace. Créée en 1984, elle compte 120 adhérents. Elle a un rôle important de conseil vis à vis de la mission pour les questions liées au personnel français des diverses organisations implantées à Vienne. Il serait souhaitable qu'elle accueille d'autres fonctionnaires francophones. Il existe aussi une association pour ces derniers, en nette perte de vitesse.

Langues utilisées pour les relations extérieures de l'organisation	
- Dans les relations bilatérales avec les pays d'Europe centrale et orientale, les pays francophones, éventuellement l'Amérique latine	- Le plus souvent l'anglais.
- Avec d'autres organismes nationaux ou internationaux	- Idem
- Langues utilisées par les délégations (notamment des pays de la communauté francophone) lors des assemblées générales de l'organisation	- Si les délégations hispanophones, ainsi que celles de la Fédération de Russie et de la Chine, utilisent systématiquement leur langue, les arabophones, à quelques exceptions près, utilisent plus volontiers l'anglais ou le français.
- Langues autres que les langues officielles utilisées éventuellement par les délégations, notamment en AGNU, et sur quel financement	- Aucune.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour les traductions	
- Qualité et respect des délais des traductions en français	Les délais sont assez longs et la qualité des traductions très inégale dans la mesure où les services chargés de ces travaux ont vu leurs effectifs et leurs moyens diminuer fortement depuis plusieurs années.
- Proportion de documents originaux rédigés dans les différentes langues de travail	La quasi totalité des documents est rédigée en anglais puis traduite dans les autres langues officielles.
Services de traduction	
- Formation continue et évolution des méthodes de travail (banques de données terminologiques, etc)	- Existence de formations et accès à des banques de données spécifiques (glossaires).
- Relations avec les services de traduction d'autres organisations internationales	- Facilitées par la mise en réseau des bases documentaires
- Evolution des effectifs et des moyens de la section chargée du français	- La section française de traduction de l'ONUV ne comptait en 1999 que 6 traducteurs permanents contre 14 en 1998. Le recrutement d'une nouvelle traductrice permanente est prévu cette année. Le nombre de traducteurs temporaires a également diminué et est passé de 32 en 1991 à 15 en 1999. De nombreux textes font l'objet de contrats extérieurs pour leur traduction.

Respect du régime des langues officielles et de travail pour l'interprétation	
- Situation de l'interprétation durant les réunions officielles	- Effet d'entrainement selon le choix de celui qui mène les débats.
- Situation durant les réunions informelles	- Débats uniquement en anglais.
Services d'interprétation	
- Evolution globale des effectifs et des moyens	- 13 interprètes permanents.
- Evolution des effectifs et des moyens de la section chargée du français	- La cabine française ne compte que 2 interprètes permanents alors qu'elle en comptait 5 en 1992.
Recrutement et formation des fonctionnaires internationaux	
- Exigences linguistiques pour le recrutement	- Anglais + une autre langue officielle.
- Formations linguistiques mises en place par l'organisation, évolution et origine des fonctionnaires formés	- Formation directe (AIEA) ou commune (Services de l'ONU à Vienne).
Interventions effectuées par la représentation permanente de la France et par d'autres entités ou personnes visant à faire respecter le statut du plurilinguisme, objets et suites de ces interventions	
	- Interventions systématiques de la représentation en cas de non-respect du régime linguistique.
Centres de documentation et bibliothèques	
- Proportion des ouvrages et documents en français	- Les documents sont souvent en anglais, mais le français arrive en seconde position (9% du total) grâce à la présence de personnel français à la bibliothèque.
Banques de données, mise en place d'échanges électroniques d'informations entre les États membres	
- Nombre et proportion des banques de données et des systèmes d'échanges d'informations	- Dix banques de données en langue française sont accessibles par l'intranet.
Internet	
- Plurilinguisme sur les services mis en place	- Place dominante de l'anglais à l'exception notable de la CNUDCI qui s'efforce de mettre toutes ses publications en français sur son site. Les sites de l'AIEA et de l'OTICE ne proposent aucune page en français ou dans une autre langue que l'anglais. Celui de l'ONUV est presque exclusivement constitué de pages en langue anglaise. Le site du PNUCID contient quelques pages en français mais leur accès est très difficile à partir de la page d'accueil. Le serveur de l'ONUDI offre essentiellement des pages en anglais.

d. Genève

Le Haut Commissariat aux droits de l'homme (H.C.D.H.), Genève

Statut juridique des langues officielles et de travail
Langues officielles : les 6 langues officielles de tous les organismes des Nations Unies autres que la Cour internationale de justice (arabe, anglais, chinois, espagnol, français, russe) **Langues de travail** : français, anglais

Observations générales	
- Emploi dans les faits des langues officielles et de travail	- D'une manière générale, la situation de la langue française au H.C.D.H. continue de se dégrader, notamment du fait de la présence à sa tête d'une équipe essentiellement anglo-saxonne. Le recrutement récent d'un chef de cabinet australien ne parlant ni français, ni espagnol en est une nouvelle illustration. Les Français sont assez nombreux dans les effectifs des professionnels et majoritaires dans le domaine administratif, mais ils font face à un manque de volonté au plus haut niveau de travailler dans une autre langue que l'anglais. - Même situation qu'au Secrétariat général.
Présence et action des francophones	
- Nombre de délégations issues de pays francophones	
- Nombre de délégations s'exprimant en français dans les réunions	
- Existence d'enceintes de concertations entre les francophones et activités	- Non
- Langues utilisées par d'éventuels experts extérieurs	- Anglais mais également français ou espagnol pour les francophones et les hispanophones. - Anglais et français. Le Haut Commissariat cherche dans l'ensemble à
Langues utilisées pour les relations extérieures de l'organisation.	
- Dans les relations bilatérales avec les pays d'Europe centrale et orientale, les pays francophones, éventuellement l'Amérique latine	recruter, pour les zones francophones, des personnels s'exprimant en français (Afrique francophone en particulier).
- Avec d'autres organismes nationaux ou internationaux	- Anglais et français.
- Lors des appels d'offres et les programmes d'aide au développement, d'aide alimentaire, etc.	- Anglais et français.

Recrutement et formation des fonctionnaires internationaux	
	- Règles des Nations Unies (voir fiche sur le secrétariat général de New-York.)
Interventions effectuées par la représentation permanente de la France et par d'autres entités ou personnes visant à faire respecter le statut du plurilinguisme, objets et suites de ces interventions.	
	- Intervention du groupe des ambassadeurs francophones pour sensibiliser le Haut Commissaire. Signature d'un accord avec le bureau de l'Agence de la Francophonie.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour les traductions.	
	- Respect du régime linguistique des Nations Unies.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour l'interprétation	
- Situation de l'interprétation durant les réunions officielles	- Respect du régime linguistique.
- Situation durant les réunions informelles	- En français et espagnol en général, parfois anglais seul pour les réunions très restreintes. Mais les francophones ont toujours la possibilité de s'exprimer en français.
Services de traduction et d'interprétation	
	- Utilisation des services communs des Nations Unies à Genève.
Centres de documentation et bibliothèques	
- Proportion des ouvrages et documents en français	- Services de l'ONUG. L'ensemble des documents officiels est traduit, les documents informels sont généralement en anglais mais parfois en français (ex.: rapport des missions de terrain dont les responsables sont francophones).

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (H.C.R.), Genève

Statut juridique des langues officielles et de travail
Langues officielles : les 6 langues officielles de tous les organismes des Nations Unies autres que la Cour internationale de justice (arabe, anglais, chinois, espagnol, français, russe) **Langues de travail** : français, anglais

Observations générales	
Emploi dans les faits des langues officielles et de travail	- La langue de travail au sein de l'organisation est essentiellement l'anglais, en dépit de la forte proportion de fonctionnaires parlant le français. Cette situation reflète la modeste contribution de notre pays à l'organisation (15ème position), loin derrière les américains et les japonais. Les français délaissent leur langue maternelle.
Résolutions prises sur les langues officielles et de travail	
- date, origine et contenu	- Les rapports du Comité exécutif du programme du Haut Commisaire de 1984 et 1995 contiennent les décisions d'introduire l'arabe, le chinois, l'espagnol et le russe en tant que langues officielles du Comité exécutif.
Existence d'un rapport établi par l'organisation sur les langues officielles et de travail ou de documents donnants des indications sur certains domaines (traduction, interprétation, respect du statut des langues officielles, etc.)	
- origine et nature	- Le projet "Delphi", lancé en 1995 dans le but de rendre le H.C.R. plus efficace, comporte un volet relatif au renforcement de la capacité de traduction de l'organisation afin de parvenir dans les meilleurs délais à la fourniture systématique de tous les documents en français et en anglais. Des propositions dans ce domaine comme dans celui du contrôle de la qualité et de la cohérence de la terminologie dans toutes les publications du H.C.R., devraient être examinées.
Présence et action des francophones	
- Si l'organisation recourt fréquemment à des experts extérieurs, langues utilisées par ceux-ci	- Les experts sont d'origines diverses et travaillent généralement en anglais et en français.
- Nombre de délégations s'exprimant en français dans les réunions	- 53 délégations correspondent en français (dont 11 d'origine hispanophone).

- Présence et proportion des agents des pays de la communauté francophone dans un certain nombre de secteurs importants pour la promotion du français (ressources humaines, documentation, informatique).	- 1 260 fonctionnaires sont francophones dont 400 sont de nationalité autre que française (Côte d'Ivoire, Sénégal, Bénin, Suisse, Canada, Cameroun..).
Langues utilisées pour les relations extérieures de l'organisation	
- Dans les relations bilatérales avec les pays d'Europe centrale et orientale, les pays francophones, éventuellement l'Amérique latine	- Anglais, français, espagnol, russe.
- Avec d'autres organismes nationaux ou internationaux	- Anglais.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour les traductions	
- Qualité et respect des délais des traductions en français	- Qualité acceptable, parfois bonne. Les délais varient selon l'urgence du document.
- Proportion de documents originaux rédigés dans les différentes langues de travail	- Presque 100% rédigés en anglais.
Services de traduction	
- Exigences linguistiques pour le recrutement	- Traducteur diplômé.
- Formation continue et évolution des méthodes de travail (banques de données terminologiques, etc.)	- Existence de formations continues.
- Relations avec les services de traduction d'autres organisations internationales	- Relations avec les services du Palais, le bureau de traduction du gouvernement canadien, l'O.M.S., le B.I.T., l'U.I.T., Bruxelles (U.E.), Berne, le Conseil de l'Europe, l'O.I.M.
- Évolution des effectifs et des moyens de la section chargée du français	- Un poste de traducteur - interprète français depuis 1980 ; sans changement depuis.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour l'interprétation	
- Situation de l'interprétation durant les réunions officielles	- Interprétation dans les 6 langues officielles.
- Situation durant les réunions informelles	- Interprétation consécutive ou simultanée vers le français lors des réunions informelles organisées par le Haut Commissaire.

Recrutement et formation des fonctionnaires internationaux	
- Formations linguistiques mises en place par l'organisation, évolution et origine des fonctionnaires formés	Possibilité d'étudier les six langues officielles de l'ONU en suivant des cours au Bocage (ONUG). Le H.C.R. organise ses propres cours de français au siège pour tous les professionnels. - Depuis 1997, cours à Annecy d'immersion totale durant 4 semaines. Comme l'an dernier, 140 fonctionnaires ont suivi cette formation. - Sur le terrain les personnels sont encouragés à apprendre entre autres le français soit en engageant un professeur privé, soit en participant aux cours de l'Alliance française lorsqu'il en existe une sur le lieu d'affectation. - Sur demande, fourniture de méthodes audio.
Interventions effectuées par la représentation permanente de la France et par d'autres entités ou personnes visant à faire respecter le statut du plurilinguisme, objets et suites de ces interventions	
	Pas d'intervention formelle, en raison du respect général par le H.C.R. du statut du plurilinguisme, mais des interventions ponctuelles en séance pour mentionner la parution tardive d'un document en français (par exemple, cette année, publication du rapport à mi-parcours en anglais seulement). Ces difficultés entraînent en général une demande du H.C.R., aux français, de financer les traductions. Demande toujours rejeté au motif que le français est une des langues officielles.
Centres de documentation et bibliothèques	
- Proportion des ouvrages et documents en français	- 16% des 12.000 références de la base de données bibliographique sont en français. - Le centre de documentation et de recherche (C.D.R.) est actuellement abonné à 475 périodiques dont 85 sont en français. Il s'efforce d'obtenir tous les ouvrages publiés en langue française relatifs au travail du H.C.R. - La bibliothèque contient les collections principales suivantes de documents officiels du H.C.R. et des Nations Unies : * Documents du Comité Permanent et du Comité Exécutif du programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, disponibles dans toutes les langues officielles ; * Collections des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale et par le Conseil économique et social depuis 1946 en anglais et en français; * Rapports annuels du Haut Commissaire a l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en anglais et en français; * Rapports et documentation des conférences internationales organisées par le H.C.R. dans toutes les langues officielles des conférences.

Banques de données, mise en place d'échanges électroniques d'informations entre les États membres	
- Nombre et proportion des banques de données et des systèmes d'échanges d'informations	- 20% de l'information disponible en texte intégral dans REFWORLD REFMONDE (ensemble des bases de données contenant de l'information relative au travail du H.C.R.) est en français, ainsi que 16% des références bibliographiques. - En particulier : * Bases de données H.C.R. Les documents en texte intégral contenus dans la base de données du H.C.R. sont disponibles en anglais et en français. * Bases de données juridiques 30% de l'information dans les bases de données juridiques est en français. * Autres bases : Les autres bases de données contiennent de l'information en français, mais leur pourcentage varie de base en base en fonction de la source d'information.

La Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), Genève

Statut juridique des langues officielles et de travail
Langues officielles : les 6 langues officielles de tous les organismes des Nations Unies autres que la Cour internationale de justice (arabe, anglais, chinois, espagnol, français, russe) **Langues de travail** : français, anglais

Observations générales	
Emploi dans les faits des langues officielles et de travail	Le CNUCED étant un organe subsidiaire de l'AGNU, son secrétariat étant une division du secrétariat des Nations Unies et son budget un chapitre du budget-programme de l'ONU, les règles linguistiques en vigueur sont celles des Nations Unies et les ressources utilisées dans le secteur linguistique (traduction, interprétation) sont celles de l'ONUG. Cette remarque faite, on constate un usage important de l'anglais, accompagné d'efforts récents pour la diffusion des documents et le développement de l'internet en français.

Présence et action des francophones	
- Si l'organisation recourt fréquemment à des experts extérieurs, langues utilisées par ceux-ci	- Anglais très majoritairement : forte dominance des anglophones de pays en voie de développement et de pays développés.
- Nombre de délégations issues de pays membres de la communauté francophone par rapport au nombre total de délégations, présence effective de leurs membres	- Les mêmes qu'aux Nations Unies, plus la Suisse.
- Nombre de délégations s'exprimant en français dans les réunions	Les délégations de la France, du Sénégal, du Luxembourg, d'Haïti et du Maroc (l'Ambassadeur de ce pays s'exprimant en français et en anglais). Les délégations du Canada et de la Suisse parlent uniquement en anglais. L'Anglais est aussi prédominant dans la délégation belge. Parmi les autres délégations, le Yémen et l'Italie utilisent un peu le français.
- Présence et proportion des agents des pays de la communauté francophone dans un certain nombre de secteurs importants pour la promotion du français (ressources humaines, documentation, informatique).	- Pas assez de fonctionnaires francophones pour les pays en voie de développement francophones, et surtout les PMA francophones (pas un seul francophone dans le bureau du coordinateur spécial pour les PMA).

Langues utilisées pour les relations extérieures de l'organisation	
- Dans les relations bilatérales avec les pays d'Europe centrale et orientale, les pays francophones, éventuellement l'Amérique latine	- Utilisation du français avec les pays francophones dans une large mesure. Cependant, la CNUCED, qui n'est pas présente sur le terrain, n'intègre pas assez la dimension linguistique dans ses relations avec les pays "clients" (PED et PMA) francophones et les produits de coopération technique qu'elle leur destine. Des progrès ont toutefois été accomplis, notamment dans certains programmes informatisés (tel celui de la gestion de la dette DMFAS/SYGADE) qui "tournent" en français, même si le manuel d'exploitation n'est pas ou incomplètement traduit.
- Avec d'autres organismes nationaux ou internationaux	- Anglais et espagnol.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour les traductions	
- Exigences linguistiques pour le recrutement	- Régime des Nations Unies.
- Qualité et respect des délais des traductions en français	- Bonne. Amélioration depuis le 1er janvier 1997 (diffusion d'un document officiel uniquement si les 6 langues sont disponibles).
- Proportion de documents originaux rédigés dans les différentes langues de travail	- Anglais à 99,9% des cas. " Harcèlement linguistique " sur les fonctionnaires du Secrétariat. Les documents en français ne sont pas lus et encore moins diffusés.
Services de traduction et d'interprétation	
- Exigences linguistiques pour le recrutement	- Régime des Nations Unies.
- Évolution globale des effectifs et des moyens	- Relève du service linguistique de l'Office des Nations Unies.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour l'interprétation	
- Situation de l'interprétation durant les réunions officielles	- Interprétation systématique durant les réunions officielles.
- Situation durant les réunions informelles	- Interprétation assurée en règle générale. Toutefois, lors de prolongations au-delà des vacations normales de trois heures des interprètes, le passage à l'anglais est une coutume admise.

Recrutement et formation des fonctionnaires internationaux	
- Exigences linguistiques pour le recrutement	- Régime des Nations Unies.
- Formations linguistiques mises en place par l'organisation, évolution et origine des fonctionnaires formés	- Formations de Nations Unies.
- Formations complémentaires proposées par la France et fréquentation	- Pas de candidats retenus en 1999.
Interventions effectuées par la représentation permanente de la France et par d'autres entités ou personnes visant à faire respecter le statut duplurilinguisme, objets et suites de ces interventions	
	Oui : pour la diffusion en français des principaux rapports (*Trade and Development Report, World Investment Report, LDCS Report*), le site internet, le fonctionnement du bureau du coordinateur spécial pour les PMA, les documents de base ("issues papers") sur l'investissement. Effets limités (explication habituelle : manque de moyens de l'ONUG). À noter que le rapport sur les PMA de 1999, paru début 2000 n'est toujours pas traduit en français fin mai 2000.
Banques de données, mise en place d'échanges électroniques d'informations entre les états membres	
- Respect du plurilinguisme, présence du français pour ces dispositifs	- La diffusion par Mél. se fait exclusivement en anglais, même lorsque la version française existe et est diffusée par télécopie.
Internet	
- Plurilinguisme sur les services mis en place	- Un certain effort en vue d'améliorer la proportion de documents en français sur le site internet est à noter. Toutefois, ce site n'est pas régulièrement mis à jour, malgré les protestations des délégations. Ce problème tient à une question de personnes et devrait trouver prochainement une issue favorable. La représentation permanente suggère de financer la contractualisation à l'extérieur de certaines tâches simples liées au développement des sites en français.

e. Autres

Office des Nations Unies (ONUN), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH/HABITAT), Nairobi

Statut juridique des langues officielles et de travail
Langues officielles : les 6 langues officielles de tous les organismes des Nations Unies autres que la Cour internationale de justice (arabe, anglais, chinois, espagnol, français, russe) **Langues de travail** : français, anglais

Observations générales	
Emploi dans les faits des langues officielles et de travail	- Le renforcement en cours des services de traduction et d'interprétation de l'ONUN pourrait avoir une incidence positive sur l'utilisation du français dans le fonctionnement du programme des Nations Unies pour l'environnement et le centre des Nations Unies pour les établissements humains. Il reste qu'aucun francophone n'occupe des fonctions significatives dans les directions particulièrement sensibles pour la défense de la langue française. Le développement des sites de ces O.I. sur l'internet est pour l'instant marqué par une quasi-absence du français, par manque de ressources humaines, de ressources techniques et financières. Toutefois, la mise à disposition du service d'information et de presse de ces O.I. d'un jeune "expert associé", expert en communication, dont le dossier est actuellement à l'étude à Nairobi, pourrait améliorer cette situation.
Résolutions prises sur les langues officielles et de travail	
- date, origine et contenu	- Aucune résolution spécifique, mais le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) a adopté lors de sa nomination en février 1998, une directive verbale préconisant l'adoption d'une politique plus active d'utilisation des six langues.
Présence et action des francophones	
- Existence d'enceintes de concertation entre les francophones et leurs activités. Difficultés éventuelles rencontrées par les pays francophones pour participer à l'ensemble des activités de l'organisation	- Cette année encore, le gouvernement français a favorisé le déplacement de délégations de pays en voie de développement francophones à la 6ème session extraordinaire du conseil d'administration du PNUE, qui s'est tenue à Malmoe du 29 au 31 mai 2000 en allouant des aides spécifiques. Ce geste a été apprécié par les pays francophones qui ne sont pas représentés de façon permanente à Nairobi et ont ainsi pu participer pleinement aux travaux du PNUE. Une aide semblable a été accordée pour la session de la PREPCOM d'HABITAT en vue de la préparation d'Istanbul + 5.
- Nombre de délégations issues de pays membres de la communauté francophone par rapport au nombre total de délégations, présence effective de leurs membres	- Proportion stable. Au conseil d'administration du PNUE, 9 sur 54. Proportion identique au sein d'HABITAT.
- Nombre de délégations s'exprimant en français dans les réunions	- Ce nombre dépend étroitement des services d'interprétation. Hormis les réunions de niveau ministériel, toutes les réunions formelles se déroulent exclusivement en anglais.

- Indications sur l'existence et, dans l'affirmative, sur le nombre d'adhérents des associations de fonctionnaires français et de fonctionnaires francophones	- Il n'en existe pas officiellement, mais un certain nombre de fonctionnaires français tentent actuellement de créer des associations de ce genre. Récemment, des fonctionnaires français du PNUE et d'HABITAT ont mis en place un groupe de travail informel pour réfléchir à la place de la France et du français dans leurs organisations.
- Présence et proportion des agents des pays de la communauté francophone dans un certain nombre de secteurs importants pour la promotion du français (ressources humaines, documentation, informatique).	- Un certain nombre d'administrateurs francophones, surtout français, occupent des postes stratégiques au sein des directions "politiques" et "techniques" du PNUE et d'HABITAT. En revanche, aucun francophone n'occupe une fonction d'un rang significatif dans les directions du personnel, de la formation (sauf les professeurs de français), de l'information et de la presse, de la documentation et des services de conférence (hormis les traducteurs), que ce soit au PNUE, à HABITAT ou à l'ONUN.
- Présence et proportion des agents des pays de la communauté francophone dans l'encadrement de l'organisation.	- La proportion des fonctionnaires francophones dans les deux organisations est relativement faible. Pour le personnel de rang administrateur : - au PNUE, 38 francophones sur 276 (soit 14%) ; - à HABITAT, 25 francophones sur 139 (soit 18%). À l'ONUN, qui regroupe les services administratifs et financiers des deux O.I. précitées, 9 francophones sur 79 (soit 11%).
Langues utilisées pour les relations extérieures de l'organisation	
- Dans les relations bilatérales avec les pays d'Europe centrale et orientale, les pays francophones, éventuellement l'Amérique latine	- Correspondance officielle en anglais, français et espagnol. Les appels d'offre sont habituellement rédigés en anglais.
- Langues utilisées par les délégations (notamment des pays de la communauté francophone) lors des assemblées générales de l'organisation	- Nombreux sont les membres de délégations non-francophones capables de s'exprimer en français mais, parmi ces délégations, seule la délégation roumaine fait régulièrement usage du français.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour les traductions	
- Qualité et respect des délais des traductions en français	- Traduction en français dans un délai rapide. La qualité de la traduction est variable selon le thème abordé.
- Proportion de documents originaux rédigés dans les différentes langues de travail	- Les documents officiels du PNUE et d'HABITAT et les comptes rendus des principales réunions sont, dans 90% des cas, rédigés en anglais.
Services de traduction	
- Évolution globale des effectifs et des moyens	- 19 traducteurs et 19 dactylographes.
- Évolution des effectifs et des moyens de la section chargée du français	- 4 traducteurs sont affectés au français.

Respect du régime des langues officielles et de travail pour l'interprétation	
- Situation de l'interprétation durant les réunions officielles	- Respect du régime des langues officielles lors des réunions ministérielles seulement.
- Situation durant les réunions informelles	- Insatisfaisante, compte tenu de l'absence d'équipe permanente pour l'instant.
Services d'interprétation	
- Évolution globale des effectifs et des moyens	- L'établissement d'un service d'interprétation permanent au sein de l'ONUN avec 20 professionnels à temps plein devrait apporter une amélioration sensible à la place du français à Nairobi. Les recrutements sont en cours et doivent être achevés d'ici le 31 décembre 2000. Accordés en raison de l'accroissement du nombre des conférences du système des Nations Unies à Nairobi, ces interprètes pourront également travailler au service du Comité des représentants permanents.
Recrutement et formation des fonctionnaires internationaux	
- Exigences linguistiques pour le recrutement	- Le PNUE s'est dit particulièrement attentif, cette année, à recruter des fonctionnaires internationaux maîtrisant parfaitement le français, pour pourvoir les postes vacants dans ses bureaux régionaux.
- Formations linguistiques mises en place par l'organisation, évolution et origine des fonctionnaires formés	- 3 langues (anglais, espagnol et français) donnent lieu à des cours réguliers. S'il y a un nombre suffisant d'élèves, un cours peut être organisé dans l'une des trois autres langues officielles. Le français reste la première langue enseignée : ainsi, sur un total de 675 participants (qui incluent le personnel des O.I. qui ont leur siège à Nairobi, les missions diplomatiques et "autres" participants provenant souvent d'O.N.G) à des cours de langues en 1999, les participants aux cours de français étaient 312, contre 228 pour l'anglais, deuxième langue enseignée.
Interventions effectuées par la représentation permanente de la France et par d'autres entités ou personnes visant à faire respecter le statut du plurilinguisme, objets et suites de ces interventions	
	La Mission est vigilante sur le respect de l'usage du français.
Centres de documentation et bibliothèques	
- Proportion des ouvrages et documents en français	- 5% environ d'ouvrages en français. L'utilisation du stockage informatique des données se généralise. Le PNUE et HABITAT ont uni leurs centres d'information-bibliothèques et sont à présent connectés au système de disque optique des Nations Unies, permettant la consultation et la conservation de tous les documents officiels des Nations Unies dans les six langues officielles.

Banques de données, mise en place d'échanges électroniques d'informations entre les états membres	
- Nombre et proportion des ban-ques de données et des systèmes d'échanges d'infor-mations	- 8 banques de données sont reliées au siège du PNUE, toutes en anglais.
- Respect du plurilinguisme, présence du français pour ces dispositifs	- Les banques de données en français sont très peu nombreuses. L'un des principaux programmes d'HABITAT, "L'observatoire urbain mondial", comprend une base de données importante ("indicateurs urbains") traduite partiellement en français. L'ONUN utilise le lexique terminologique " Jamcat ", développé à Genève, pour son service de traduction. Certains bureaux régionaux ou secrétariats de conventions sur l'environnement ont développé des banques de données en français ("PIC" pour les produits chimiques, par exemple).

- Institutions spécialisées

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (O.A.A.), Rome

Statut juridique des langues officielles et de travail

Langues officielles : anglais, arabe, chinois, espagnol, français (la Fédération de Russie n'est pas membre de l'O.A.A.)

Langues de travail : la qualification de langue de travail (français, anglais, espagnol) a été supprimée.

Observations générales

Emploi dans les faits des langues officielles et de travail	- Les efforts des années précédentes pour maintenir à minima et si possible réduire les déséquilibres observés dans le traitement des cinq langues de l'organisation ont été poursuivis. Cela étant, l'utilisation croissante de la messagerie électronique, presque toujours en anglais, constitue un risque nouveau pour le multilinguisme, auquel il est nécessaire de rester attentif. Des moyens budgétaires renforcés permettant de disposer de cadres français associés aux lieux stratégiques de traitement de l'information permettraient d'accroître la présence du français au sein de l'O.A.A.

Résolutions prises sur les langues officielles et de travail

- Date, origine et contenu	- Le Conseil a réaffirmé, lors de sa 116ème session (juin 1999), le principe de l'égalité des langues de l'O.A.A. et son importance lorsqu'il s'agit d'assurer le meilleur accès possible aux informations de l'O.A.A. et la pleine participation des États membres aux activités de l'Organisation. Il s'est déclaré préoccupé par les signes manifestes de déséquilibre dans l'emploi des cinq langues de l'Organisation et il a demandé au Secrétariat d'améliorer progressivement cette situation.

Présence et action des francophones

- Existence d'enceintes de concertation entre les francophones et leurs activités. Difficultés éventuelles rencontrées par les pays francophones pour participer à l'ensemble des activités de l'organisation	- Le groupe des ambassadeurs francophones existe depuis plus de 10 ans. Il réunit, au-delà de l'O.A.A., les ambassadeurs accrédités aussi auprès du PAM et du FIDA, ainsi que du Quirinal et du Saint Siège. Il fonctionne très efficacement comme réseau d'information et de solidarité, et se réunit de plus en plus souvent. L'Ambassadeur de France auprès de l'O.A.A. en assure le secrétariat général permanent.
- Si l'organisation recourt fréquemment à des experts extérieurs, langues utilisées par ceux-ci	- L'anglais, le plus souvent, mais aussi le français et l'espagnol selon les pays et la nature des missions confiées aux consultants.
- Nombre de délégations issues de pays membres de la communauté francophone par rapport au nombre total de délégations, présence effective de leurs	- 36 en 1999 sur un total de 176 membres.

- Nombre de délégations s'exprimant en français dans les réunions	- Parmi ces 36 délégations seules 12 participent aux réunions occasionnelles organisées à Rome. La participation des délégués francophones est plus importante aux réunions des organes statutaires de l'O.A.A. mais tous ne s'expriment pas en français.
Langues utilisées pour les relations extérieures de l'organisation	
- Dans les relations bilatérales avec les pays d'Europe centrale et orientale, les pays francophones, éventuellement l'Amérique latine	- L'anglais est privilégié comme langue officielle de communication avec un nombre croissant de pays afin d'unifier, du point de vue linguistique, les informations rassemblées dans les bases de données et les rapports demandés aux consultants extérieurs, même lorsqu'il s'agit de traiter de questions impliquant des États francophones, notamment d'Afrique de l'Ouest, où cette dérive est sensible. Cette évolution est particulièrement visible avec les pays francophones d'Asie du sud-est (Cambodge, Laos, Vietnam) qui ont été conduits progressivement à recourir à l'anglais pour la correspondance et l'envoi des documents. La communication avec les 20 pays hispanophones n'a subi aucun changement. Il reste que les programmes et opérations de l'O.A.A. pour lesquels le français est prépondérant, tel que le Système d'information et d'alerte rapide (SMIAR), ont souvent été soutenus voire initiés par la France.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour les traductions	
- Qualité et respect des délais des traductions en français	- La préparation et la distribution des versions linguistiques des documents sont souvent effectuées avec retard. Il arrive même parfois que les documents en français, en espagnol, en arabe et en chinois ne soient pas disponibles avant l'ouverture des sessions. Par suite, la règle qui voudrait que le Secrétariat ne distribue pas les documents tant que toutes les versions linguistiques ne sont pas disponibles, n'est plus respectée. Un retard systématique de 3 à 4 mois en moyenne dans la distribution des versions en espagnol et en français par rapport à la date à laquelle les documents en anglais sont distribués a été constaté.
- Proportion de documents originaux rédigés dans les différentes langues de travail	- Le Secrétariat estime à 70 % la part des documents originaux rédigés en anglais et à 10 % ceux rédigés en français. Le recours systématique à l'anglais dans les communications écrites entre fonctionnaires du siège et avec les Représentations de l'O.A.A. dans les pays est parfois source de difficultés. Certaines Représentations de l'O.A.A. situées en pays francophone (Mauritanie, Haïti) et employant du personnel administratif recruté localement se sont plaintes de devoir faire appel à des traducteurs externes pour pouvoir utiliser les circulaires et mémos en anglais envoyés par le siège.

Services de traduction	
- Évolution globale des effectifs et des moyens	- La section française du groupe des traducteurs-réviseurs est passée de 12 à 5 en 1996. Elle est donc soumise à une surcharge de travail permanente et à des rythmes soutenus. La situation est difficile pour les fonctionnaires concernés alors même que ceux-ci ne réalisent plus que 40 % du volume des traductions totales de l'Organisation, le reste étant donné à des prestataires extérieurs. Le sous-effectif des traducteurs-réviseurs de l'O.A.A. ne permet pas d'assurer le contrôle de qualité des traductions effectuées à bas prix par des prestataires extérieurs ne possédant pas toujours le minimum de qualifications requises ni la terminologie spécifique aux travaux de l'O.A.A.. Le Conseil a demandé au Secrétariat de prendre des mesures pour restaurer rapidement la qualité des documents traduits.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour l'interprétation	
- Situation de l'interprétation durant les réunions officielles	- En 1997-1998, 142 réunions sur 312 se sont tenues sans services d'interprétation et 131 se sont tenues en anglais.
Services d'interprétation	
- Évolution globale des effectifs et des moyens	- L'effectif permanent, jugé "en deçà des besoins minima" par le responsable du service, n'a pas changé depuis 1988. Il se compose d'un interprète dans chacune des cabines française, espagnole, arabe, et de deux pour la cabine chinoise. Les interprètes permanents de l'O.A.A. n'assurent plus que 15 % des besoins de l'Organisation au lieu de 25 à 30 % par le passé. Le reste est assuré au sein d'un "réservoir" de 250 interprètes indépendants représentant 53 nationalités différentes. La qualité de l'interprétation est donc occasionnellement insuffisante.
Recrutement et formation des fonctionnaires internationaux	
- Formations linguistiques mises en place par l'organisation, évolution et origine des fonctionnaires formés	- L'organisation offre à ses fonctionnaires les moyens appropriés de compléter leurs connaissances linguistiques, bien que la France ait interrompu en 1995 son programme de formation et de placement de secrétaires bilingues de l'université de Bordeaux III.
Interventions effectuées par la représentation permanente de la France et par d'autres entités ou personnes visant à faire respecter le statut du plurilinguisme, objets et suites de ces interventions	
	La Représentation permanente de la France a demandé une nouvelle fois le 17 septembre 1998 à l'occasion de sa 80ème session que soit confié au Comité du Programme "l'examen périodique de la politique et des usages de l'Organisation en matière de langues".

Centres de documentation et bibliothèques	
- Proportion des ouvrages et documents en français	- La quasi totalité des publications techniques de l'O.A.A. traitée par la Division de l'information est rédigée en anglais et 54 % des publications et documents importants payants sont rédigés en anglais. Les publications en français représentent 17 % du total (contre 20 % en 1994-1995), celles en espagnol 15 %, celles en chinois 9 % et celles en arabe 5 %.
Banques de données, mise en place d'échanges électroniques d'informations entre les États membres	
- Nombre et proportion des banques de données et des systèmes d'échanges d'informations	- Des collaborations anciennes dans ce domaine entre l'O.A.A. et le CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) se sont encore renforcées. D'autres se sont développées plus récemment. Elles contribueront dans tous les cas à accroître la part du français dans les systèmes d'information de l'Organisation.

L'Organisation de l'Aviation Civile (O.A.C.I.), Montréal

Statut juridique des langues officielles et de travail
Langues officielles : la convention de Chicago est muette sur ce point **Langues de travail** : anglais, espagnol, français, (dès l'origine), russe (1971), arabe (1992), et chinois (1995).

Observations générales	
Emploi dans les faits des langues officielles et de travail	- L'usage de l'anglais, traditionnellement quoiqu'abusivement considéré comme "langue de l'aviation", tend à se renforcer, non seulement compte tenu du poids historique de l'aviation anglo-saxone et américaine en particulier, mais également sous couvert de sécurité, justifiant une uniformisation linguistique au niveau opérationnel. Ainsi, l'initiative du représentant des Pays-Bas au conseil de l'O.A.C.I. visant à rendre obligatoire la traduction en anglais de documents techniques (licences des équipages, certificats de navigabilité...) a reçu un fort soutien, à la suite d'une enquête du secrétariat auprès de 185 États contractants de l'organisation sur cette question : sur les 56 réponses obtenues, 55 se sont prononcées en faveur de cette proposition. Il sera très difficile de contrer cette uniformisation linguistique rampante au profit de l'anglais, dans la mesure où elle est considérée par la majorité des acteurs du monde aéronautique comme un facteur de sécurité.
Résolutions prises sur les langues officielles et de travail	
- Date, origine et contenu	- Une conférence diplomatique a adopté le texte authentique en langue chinoise de la Charte de l'organisation (Convention de Chicago), ce qui constitue le prélude au renforcement de cette langue dans l'O.A.C.I.
- Suivi	- Selon la résolution A 32-16 (1998), les contrôleurs aériens et les équipages techniques doivent être aptes à établir les communications en anglais.
Présence et action des francophones	
- Existence d'enceintes de concertation entre les francophones et leurs activités. Difficultés éventuelles rencontrées par les pays francophones pour participer à l'ensemble des activités de l'organisation	- Il n'existe pas d'enceinte particulière.
- Si l'organisation recourt fréquemment à des experts extérieurs, langues utilisées par ceux-ci	- Dans les réunions d'experts, la part du français diminue en raison d'une proportion faible de représentants d'États francophones, et du fait que certains experts francophones privilégient l'anglais.

- Nombre de délégations s'exprimant en français dans les réunions	- Au Conseil, hormis la France, 2 délégations sur 33 s'expriment uniquement en français. Trois autres s'expriment partiellement en français. Le remplacement de la Suisse par les Pays-Bas a conduit à une réduction des membres francophones.
Langues utilisées pour les relations extérieures de l'organisation	
- Dans les relations bilatérales avec les pays d'Europe centrale et orientale, les pays francophones, éventuellement l'Amérique latine	- Les différentes langues de travail sont employées dans la mesure du possible
Respect du régime des langues officielles et de travail pour les traductions	
- Qualité et respect des délais des traductions en français	- La qualité a tendance à se dégrader. Les traductions françaises contiennent de nombreux anglicismes, l'anglais est utilisé comme langue pivot. La plupart des textes originaux rédigés en anglais ne sont pas de bonne facture. La fonction "réviseur" n'existe plus. Chaque traducteur est son propre réviseur.
- Proportion de documents originaux rédigés dans les différentes langues de travail	Une grande partie de la documentation de la Commission de la navigation aérienne, instance technique de l'organisation, n'existe qu'en anglais.
Services de traduction	
- Exigences linguistiques pour le recrutement	- Satisfaisantes (ex.: pour les traducteurs de français, exigence du français comme langue maternelle ou d'éducation). Très bonne connaissance de l'anglais et compréhension d'une troisième langue.
- Évolution globale des effectifs et des moyens	- Stable. Recours croissant à des personnels extérieurs, souvent des fonctionnaires de l'O.A.C.I. en retraite (moins coûteux).
- Évolution des effectifs et des moyens de la section chargée du français	- Les sections traditionnelles, notamment française, espagnole et russe, ont vu leur effectif diminuer au profit de la section arabe, ce qui se reproduira au profit de la section chinoise, afin d'assurer l'élargissement graduel des services dans ces deux langues.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour l'interprétation	
- Situation de l'interprétation durant les réunions officielles	- Malgré l'unilinguisme de fait du secrétariat (anglais), les instances délibérantes bénéficient d'une interprétation et, sauf exception, d'une distribution simultanée des documents, dont la qualité de la traduction a tendance à se dégrader.

Services d'interprétation	
- Évolution globale des effectifs et des moyens	- L'effectif des services d'interprétation est en baisse. Baisse relative compensée par un recours croissant à des personnels extérieurs, souvent des fonctionnaires de l'O.A.C.I. en retraite, moins coûteux.
Recrutement et formation des fonctionnaires internationaux	
- Exigences linguistiques pour le recrutement	- Seule la maîtrise d'une langue de l'organisation est exigée, même s'il est aussi souhaité la bonne connaissance d'une seconde langue.
Interventions effectuées par la représentation permanente de la France et par d'autres entités ou personnes visant à faire respecter le statut du plurilinguisme, objets et suites de ces interventions	
	- Intervention notamment dans le domaine de la qualité de la traduction et de la faiblesse quantitative des textes en français.
Centres de documentation et bibliothèques	
- Proportion des ouvrages et documents en français	- 80 % environ de la documentation de la bibliothèque est en anglais. Il existe cependant un nombre significatif d'ouvrages en français.
Banques de données, mise en place d'échanges électroniques d'informations entre les États membres	
- Nombre et proportion des banques de données et des systèmes d'échanges d'informations	- Existence d'une base de données centrale
- Respect du plurilinguisme, présence du français pour ces dispositifs	- Elle est accessible en anglais, espagnol et français.
Internet	
- Plurilinguisme sur les services mis en place	- Il est désormais possible aux délégations nationales auprès de l'O.A.C.I. d'être reliées à l'intranet de l'organisation et d'avoir accès à une partie importante de la documentation dans les différentes langues de travail, particulièrement en français. Cette possibilité est également offerte à leurs administrations nationales. En outre, les documents de travail du conseil étant traditionnellement rendus disponibles de façon simultanée dans les différentes langues de travail, le ministère des affaires étrangères et la direction générale de l'aviation civile peuvent donc y avoir accès en temps réel. Le secrétaire général, de nationalité brésilienne, est convaincu de la nécessité d'ouvrir le site grand public de l'organisation aux langues autres que l'anglais. Néanmoins, ce site, malgré plusieurs démarches auprès du secrétariat général, demeure unilingue (anglais).

L'Organisation internationale du travail (O.I.T.), Genève

Statut juridique des langues officielles et de travail

Langues officielles : anglais, français
Langues de travail : anglais, français. L'espagnol est devenu langue de travail de fait, mais seuls l'anglais et le français font foi dans la rédaction des textes normatifs

Observations générales	
Emploi dans les faits des langues officielles et de travail	- Le français est largement utilisé, il est langue de travail principale.
Résolutions prises sur les langues officielles et de travail	
- Date, origine et contenu *- Suivi*	- Néant.
Présence et action des francophones	
- Existence d'enceintes de concertation entre les francophones et leurs activités. Difficultés éventuelles rencontrées par les pays francophones pour participer à l'ensemble des activités de l'organisation	- Les relations entre délégations sont informelles mais bonnes. Les actions en matière de respect du plurilinguisme sont généralement menées en commun. Existence d'une association genevoise des fonctionnaires francophones.
- Nombre de délégations issues de pays membres de la communauté francophone par rapport au nombre total de délégations, présence effective de leurs membres	- Tous les pays membres de la Francophonie.
- Nombre de délégations s'exprimant en français dans les réunions	- Idem.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour les traductions	
- Qualité et respect des délais des traductions en français	- Satisfaisant.
- Proportion de documents originaux rédigés dans les différentes langues de travail	- La majorité des documents importants au B.I.T. est rédigée en français. Les textes les plus importants de la Conférence Internationale du Travail (Déclaration sur les Droits fondamentaux, Convention sur l'élimination du travail des enfants) ont été à l'origine rédigés en français. Enfin, le Conseiller juridique adjoint de l'O.I.T., comme l'ancien conseiller juridique, sont français. Ils contribuent très largement à l'élaboration et à la réflexion des documents principaux de l'Organisation.

Services de traduction	
- Évolution globale des effectifs et des moyens	- Situation stable.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour l'interprétation	
- Situation de l'interprétation durant les réunions officielles	- Régime linguistique respecté.
- Situation durant les réunions informelles	- Régime linguistique respecté.
Services d'interprétation	
- Évolution globale des effectifs et des moyens	- Situation stable.
Centres de documentation et bibliothèques	
- Proportion des ouvrages et documents en français	- Très bonne qualité de la bibliothèque francophone.
- Secteurs présentant des lacunes pour la présence du français	- Non.
Banques de données, mise en place d'échanges électroniques d'informations entre les États membres	
- Nombre et proportion des banques de données et des systèmes d'échanges d'informations	- Satisfaisant.
Internet	
- Plurilinguisme sur les services mis en place	- La documentation sur l'internet est parmi les organisations genevoises une des plus fidèles au respect du plurilinguisme. Le français y est présent et facilement accessible.

L'Organisation maritime internationale (O.M.I.), Londres

Statut juridique des langues officielles et de travail
Langues officielles : les 6 langues officielles de tous les organismes des Nations Unies autres que la Cour internationale de justice (arabe, anglais, chinois, espagnol, français, russe) **Langues de travail** : français, anglais espagnol

Présence et action des francophones	
- Existence d'enceintes de concertation entre les francophones et leurs activités. Difficultés éventuelles rencontrées par les pays francophones pour participer à l'ensemble des activités de l'organisation	- Pas d'enceinte. Des liens étroits sont entretenus par la représentation permanente avec les hispanophones.
- Si l'organisation recourt fréquemment à des experts extérieurs, langues utilisées par ceux-ci	- L'Organisation utilise des experts francophones pour les missions dans les états ayant le français en partage.
- Nombre de délégations issues de pays membres de la communauté francophone par rapport au nombre total de délégations, présence effective de leurs membres	- 38 délégations sur 155.
- Nombre de délégations s'exprimant en français dans les réunions	- Fréquentation très faible de délégations francophones à l'exception des assemblées. Expression en français variable, rarement plus de 10 par réunion.
Langues utilisées pour les relations extérieures de l'organisation	
- Dans les relations bilatérales avec les pays d'Europe centrale et orientale, les pays francophones, éventuellement l'Amérique latine	- Pas de représentation régionale pour l'instant. L'O.M.I. utilise généralement la langue de travail adaptée au pays auquel elle s'adresse.
- Avec d'autres organismes nationaux ou internationaux	- L'anglais est en général utilisé pour les relations avec les autres organisations internationales.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour les traductions	
- Qualité et respect des délais des traductions en français	- Qualité généralement satisfaisante. Délais généralement respectés sauf en cas de surcharge.
- Proportion de documents originaux rédigés dans les différentes langues de travail	- Très faible proportion de documents rédigés dans une langue autre que l'anglais.

Services de traduction	
- Evolution globale des effectifs et des moyens	Situation stable. Le chef de la section de traduction française a été promu directeur adjoint de la division des conférences (niveau D) et a maintenant sous sa responsabilité la totalité des services de traduction de l'organisation.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour l'interprétation	
- Situation de l'interprétation durant les réunions officielles	- Toutes les séances plénières se déroulent en interprétation simultanée, mais les groupes de travail se réunissent uniquement en anglais. Quelques délégations (Singapour, Italie) s'expriment en français.
- Situation durant les réunions informelles	- Il existe quelques réunions informelles en anglais, mais freinées en séances plénières par les délégations francophones et hispanophones. La forte présence dans les comités et sous-comités, de délégués français, d'une grande compétence technique, permet à la France de maintenir sa place et celle du français.
Services d'interprétation	
- Evolution globale des effectifs et des moyens	- Situation stable
Recrutement et formation des fonctionnaires internationaux	
- Exigences linguistiques pour le recrutement	- Les exigences linguistiques pour le recrutement et la formation existent mais ne sont pas suffisamment appliquées
- Formations linguistiques mises en place par l'organisation, évolution et origine des fonctionnaires formés	- Il existe des formations continues et des bases de données linguistiques régulièrement améliorées.
Interventions effectuées par la représentation permanente de la France et par d'autres entités ou personnes visant à faire respecter le statut du plurilinguisme, objets et suites de ces interventions	
	- Interventions systématiques en cas de non-respect du statut des langues, en concertation avec les délégations francophones.
Centres de documentation et bibliothèques	
- Proportion des ouvrages et documents en français	- Très insuffisant. Ces bibliothèques (O.M.I. et Université maritime mondiale) sont constituées de dons et l'offre française est quasiment inexistante, bien qu'il y ait 25% de personnel francophone.
Internet	
- Plurilinguisme sur les services mis en place	- Trilinguisme partiel (anglais, espagnol et français). Site à 20% en français. L'O.M.I. a développé son site internet et ses publications sur support informatique grâce au mécénat de différents pays anglophones. Un mécénat français permettant la même opération serait à envisager.

L'Organisation météorologique mondiale (O.M.M.), Genève

Statut juridique des langues officielles et de travail
Langues officielles : les 6 langues officielles de tous les organismes des Nations Unies autres que la Cour internationale de justice (arabe, anglais, chinois, espagnol, français, russe) **Langues de travail** : les mêmes 6 langues

Observations générales	
Emploi dans les faits des langues officielles et de travail	- Inégal. Tendance à la disparition du français dans les discussions techniques.
Résolutions prises sur les langues officielles et de travail	
- Date, origine et contenu	- Le XII[ème] Congrès (juin 1995) a adopté deux nouvelles langues de travail (arabe et chinois) sans augmentation des crédits linguistiques. Au dernier Congrès (mai 1999), une résolution a prévu que le portugais pourrait faire l'objet d'une interprétation au sein de deux associations régionales, dans la limite des ressources financières disponibles.
Présence et action des francophones	
- Nombre de délégations issues de pays francophones par rapport au nombre total de délégations	- Pays membres de la Francophonie.
- Nombre de délégations s'exprimant en français dans les réunions	- Les états membres de la Francophonie n'utilisent pas systématiquement le français. Dans tous les sujets de caractère technique, on note une dérive importante vers l'anglais. Trois délégations ont demandé à recevoir la documentation en anglais. L'interprétation en français n'a pas été assurée, lors d'une réunion régionale, faute de demande par l'un au moins des états de la région.
- Présence des fonctionnaires internationaux francophones	- La France est bien représentée en pourcentage global (18 %), mais moins bien dans la catégorie des administrateurs (8 %). Au total, 49 Français travaillent à l'O.M.M.
- Connaissance et emploi du français par d'autres délégations et par l'ensemble des fonctionnaires internationaux	- Non indiqué.
- Existence d'enceintes de concertations entre les francophones et activités.	- Enceintes communes aux institutions genevoises. Pas d'association spécifique à l'O.M.M..
Langues utilisées pour les relations extérieures de l'organisation.	
	- La tendance est à la régression pour les zones d'utilisation privilégiées du français.

Interventions effectuées par la représentation permanente de la France et par d'autres entités ou personnes visant à faire respecter le statut du plurilinguisme, objets et suites de ces interventions.	
	- Interventions avec l'appui des pays de langue espagnole, plus nombreux que les francophones au sein de l'O.M.M., pour que le plurilinguisme sur l'internet soit amélioré. Des évolutions positives s'en sont suivi.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour les traductions.	
- Proportion de documents originaux rédigés dans les différentes langues de travail.	- Anglais pour l'essentiel.
- Qualité des traductions en français *- Délais de traduction en français*	- Très variable. Dans certaines réunions techniques, l'interprétation est assurée en français, mais les documents ne sont pas traduits ou le sont tardivement.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour l'interprétation	
- Situation de l'interprétation durant les réunions officielles	- Interprétation assurée en principe, avec quelques dérives.
- Situation durant les réunions informelles	- Peu d'interprétation.
Centres de documentation et bibliothèques	
- Proportion des ouvrages et documents en français	- Essentiellement en anglais.
- Secteurs présentant des lacunes pour la présence du français	- De nombreux secteurs présentent des lacunes pour la présence du français.
Banques de données, mise en place d'échanges électroniques d'informations entre les états membres	
- Nombre, nature et plurilinguisme des banques de données et des systèmes d'échanges d'information.	- Anglais essentiellement

L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (O.M.P.I.), Genève

Statut juridique des langues officielles et de travail
Le français est langue officielle et de travail avec l'anglais, langues auxquelles peuvent s'ajouter l'espagnol et le russe sur décision du directeur général.

Observations générales	
Emploi dans les faits des langues officielles et de travail	- A l'intérieur de l'Organisation, l'anglais est la langue de travail la plus utilisée, mais les francophones sont encouragés à travailler dans leur langue depuis l'arrivée du nouveau Directeur général, qui semble attaché ^ faire respecter le plurilinguisme. Un effort est fait pour la diffusion des documents en français de manière concomitante avec les documents en anglais, ou aussitôt que possible. Les pays arabes, la Russie et la Chine font pression pour que l'ensemble des documents de l'O.M.P.I. soit traduit dans ces langues et que l'interprétation ait lieu systématiquement vers ces langues. Le Portugal a demandé à la dernière assemblée générale de l'O.M.P.I. l'octroi du statut de langue de travail au portugais (les langues officielles de l'ONU sont appelées langues de travail à l'O.M.P.I.). L'assemblée générale a décidé d'attendre que le portugais soit institué comme langue officielle des Nations Unies. Le Portugal présentera une nouvelle requête en ce sens à la prochaine assemblée.
Résolutions prises sur les langues officielles et de travail	
- date, origine et contenu *- suivi*	- Une nouvelle décision devrait être prise par les organes directeurs à l'occasion de l'examen de la demande du Portugal tendant ^ l'octroi du statut de langue officielle au portugais.
Existence d'un rapport établi par l'organisation sur les langues officielles et de travail ou de documents donnants des indications sur certains domaines (traduction, interprétation, respect du statut des langues officielles, etc.)	
- origine et nature	- Un document est en cours de rédaction.
Présence et action des francophones	
- Existence d'enceintes de concertation entre les francophones et leurs activités. Difficultés éventuelles rencontrées par les pays francophones pour participer à l'ensemble des activités de l'organisation	- Enceintes communes aux institutions genevoises, pas d'association spécifique. (voir fiche sur le Secrétariat général de New-York).
- Nombre de délégations s'exprimant en français dans les réunions	- Pays membres de la communauté francophone.

Respect du régime des langues officielles et de travail pour les traductions	
- Qualité et respect des délais des traductions en français	- La qualité des documents en français est bonne. Les traductions concernant les documents des réunions ne sont cependant plus toujours disponibles simultanément en anglais et en français. Il n'est pas rare que les documents en français ne soient disponibles qu'en séance. L'O.M.P.I. indique que les versions françaises des documents sont très peu demandées. Elle rappelle que l'ensemble des documents de brevets destinés au PCT (système d'enregistrement international des brevets) sont en anglais et en français alors que 4,9% des demandes d'enregistrement sont d'origine française.
- Proportion de documents originaux rédigés dans les différentes langues de travail	- En majorité en anglais, quelques-uns seulement en français.
Services de traduction et d'interprétation	
- Evolution des effectifs et des moyens de la section chargée du français	- Bien que le budget prévoie la création d'un poste dans le service chargé du français, dans la pratique, ce service se serait vu amputé d'une personne.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour l'interprétation	
- Situation de l'interprétation durant les réunions officielles	- En l'état, les langues dites officielles sont interprétées dans le cadre des assemblées et des conférences diplomatiques. Ces mêmes langues, à l'exception du russe sont interprétées pour les réunions concernant la coopération et le développement. S'agissant des comités permanents, les débats sont interprétés exclusivement en français, en anglais et espagnol. Les Russes, les Arabes et les Chinois ont demandé une interprétation vers leur langue pour ces comités.
Centres de documentation et bibliothèques	
- Proportion des ouvrages et documents en français	- Satisfaisant.
Banques de données, mise en place d'échanges électroniques d'informations entre les états membres	
- Nombre et proportion des banques de données et des systèmes d'échanges d'informations	- Egalité du français et de l'anglais.
- Respect du plurilinguisme, présence du français pour ces dispositifs	- Idem
Internet	
- Plurilinguisme sur les services mis en place	- Le site français de l'O.M.P.I. a été primé par l'Organisation internationale de la francophonie.

L'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.), Genève

Statut juridique des langues officielles et de travail
Langues officielles : les 6 langues officielles de tous les organismes des Nations Unies autres que la Cour internationale de justice (arabe, anglais, chinois, espagnol, français, russe) **Langues de travail** : les mêmes 6 langues.

Observations générales	
Emploi dans les faits des langues officielles et de travail	- La nomination d'un nouveau directeur général renforce l'usage de l'anglais. Des publications de plus en plus nombreuses, notamment le bulletin officiel de l'Organisation, ne sont plus publiées qu'en une seule langue.
Résolutions prises sur les langues officielles et de travail	
- Date, origine et contenu	- À l'occasion de la 52ème Assemblée générale de la Santé (17 au 25 mai 1999), le groupe des ambassadeurs francophones a pris l'initiative, avec l'appui de la représentation permanente de l'O.I.F. et en liaison avec les autres aires linguistiques, de susciter un large débat sur la question du plurilinguisme au Secrétariat et dans les publications de l'O.M.S. Cette action a débouché sur l'adoption d'une résolution lors de la 105éme session du Conseil exécutif de l'O.M.S. (27 janvier 2000)annonçant la désignation d'un haut fonctionnaire chargé de coordonner la mise en œuvre des mesures prévues en faveur du plurilinguisme, en particulier la publication du Bulletin de l'O.M.S. et du Rapport sur la santé dans le monde dans un nombre accru de langues, ainsi que le retour à la gratuité des cours de langues pour le personnel.
- Suivi	- Dans son rapport, le directeur général indique que la situation des langues est bonne dans l'Organisation, point que contestent de nombreux pays dont la langue est l'une des langues officielles.
Présence et action des francophones	
- Nombre de délégations issues de pays francophones par rapport au nombre total de membres.	- Tous les pays de l'Agence de la francophonie.
- Nombre de délégations s'exprimant en français dans les réunions.	- Une trentaine.
- Présence des fonctionnaires internationaux francophones.	- Présence insuffisante aux postes stratégiques.
- Connaissance et emploi du français par d'autres délégations et par l'ensemble des fonctionnaires internationaux.	- Le français est sous-utilisé et mal connu par un grand nombre de fonctionnaires, ce qui pose des problèmes dans les contacts officiels avec les pays francophones.

- Existence d'enceintes de concertations entre les francophones et activités.	- Concertation entre francophones en liaison avec le groupe des ambassadeurs francophones de Genève. Pas d'association de fonctionnaires français et francophones spécifique à l'O.M.S. La résolution de mai 1997 a reçu le soutien de l'ensemble des groupes linguistiques concernés (francophone, russe, arabe et chinois) et a été coparrainée par une trentaine de pays.
- Langues utilisées par d'éventuels experts extérieurs.	- De plus en plus d'anglophones, issus essentiellement des milieux liés à la Banque Mondiale et aux grandes universités américaines, dont Harvard.
Langues utilisées pour les relations extérieures de l'organisation	
- Dans les relations bilatérales avec les pays d'Europe centrale et orientale, les pays francophones, éventuellement l'Amérique latine.	- L'anglais de manière de plus en plus marquée, notamment à l'égard de l'Asie du sud-est. Le français n'est plus langue de travail dans cette région, seul l'anglais est désormais utilisé.
- Avec d'autres organismes nationaux ou internationaux	- Large domination de l'anglais.
- Lors des appels d'offres et les programmes d'aide au développement, d'aide alimentaire, etc.	- Anglais presque exclusivement pour les appels d'offres. - En revanche, les programmes sont adaptés à la langue de la région. Compte tenu de la répartition de l'O.M.S. en 6 régions, une seule travaille effectivement en français (la région Afrique). On peut observer une légère régression du français due en partie au déplacement du Bureau régional pour l'Afrique. Normalement implanté à Brazzaville, du fait des événements politiques, il a été installé, pour partie, à Harare. Ce problème devrait se régler avec le retour du Bureau à Brazzaville dès que la situation le permettra.
Recrutement et formation des fonctionnaires internationaux	
- Exigences linguistiques pour le recrutement	- En principe, mêmes critères que pour les Nations Unies, mais ce système n'est pas appliqué dans les faits. Le directeur général s'exprime en anglais. Un certain nombre des directeurs exécutifs ne pratiquent que cette langue.
- Formations linguistiques mises en place par l'organisation, évolution et origine des fonctionnaires formés.	- Insuffisantes. On peut entrer et faire carrière à l'O.M.S. en ne parlant que l'anglais.
- Formations complémentaires proposées par la France	- Offre commune aux autres instances des Nations Unies.

Interventions effectuées par la représentation permanente de la France et par d'autres entités ou personnes visant à faire respecter le statut du plurilinguisme, objets et suites de ces interventions.	
	- La représentation s'est montrée très active dans la préparation et la discussion du projet de résolution sur les langues officielles.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour les traductions.	
- Proportion de documents originaux rédigés dans les différentes langues de travail.	- 95 % en anglais.
- Qualité des traductions en français.	- Correcte pour les réunions des organes directeurs, en nette régression pour les publications. Traduction inexistante pour les documents internes.
- Délais de traduction en français.	- Beaucoup de retard, les documents de travail en français ne sont pas communiqués en temps voulu pour examen avant les sessions des organes officiels.
Services de traduction	
- Évolution globale des effectifs et des moyens	- En diminution d'environ 10 %.
- Évolution des effectifs et des moyens de la section chargée du français	- Idem.
- Exigences linguistiques pour le recrutement.	- Sans objet puisqu'il est fait essentiellement appel à des agents extérieurs.
- Formation continue et évolution des méthodes de travail (banques de données terminologiques, etc.).	- Insatisfaisant.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour l'interprétation	
- Situation de l'interprétation durant les réunions officielles	- Pour des raisons budgétaires, l'interprétation en français est souvent supprimée.
- Situation durant les réunions informelles	- Anglais exclusivement.
Services d'interprétation	
- Évolution globale des effectifs et des moyens	- Recours à des interprètes extérieurs : l'O.M.S. n'a pas de service d'interprétation.

Centres de documentation et bibliothèques	
- Proportion des ouvrages et documents en français *- Secteurs présentant des lacunes pour la présence du français*	- Manque d'ouvrages en français. L'anglais prédomine et les restrictions budgétaires se font sentir dans le domaine des publications.
Banques de données, mise en place d'échanges électroniques d'informations entre les États membres	
- Nombre et nature des banques de données et des systèmes d'échanges d'information.	- Plus de 30 % en français. - Inégal.
Internet	
- Plurilinguisme sur les services mis en place	- Une page d'accueil en français existe, mais n'est pas immédiatement accessible.

Le programme alimentaire mondial (PAM), Rome

Statut juridique des langues officielles et de travail

Langues officielles : (anglais, français, espagnol)
Langues de travail : anglais, français, espagnol, chinois, arabe

Depuis sa création, le PAM subit une domination forte de l'anglais : bien que l'espagnol et le français soient les deux autres langues officielles de l'organisation (le chinois et l'arabe étant aussi des langues de travail) les seuls documents traduits en français sont ceux concernant le conseil d'administration et quelques réunions importantes. Les autres documents ne sont disponibles qu'en version anglaise. Sur le site de l'internet, seuls les documents relatifs au conseil d'administration sont traduits dans les trois langues officielles.
Le directeur exécutif du programme, de nationalité américaine, ne s'exprime qu'en anglais, l'équipe de direction (environ une cinquantaine de personnes) ne travaille que dans cette langue, qui est majoritairement utilisée aussi bien dans les relations internes entre les personnels de l'organisation (y compris les experts français) qu'avec les représentants des pays membres. L'acronyme anglais de l'organisation (WFP) figure le plus souvent seul dans les documents d'information et les sites de travail de l'organisation.
L'argument fréquemment invoqué pour expliquer l'absence ou l'insuffisance de documents disponibles dans toutes les langues de l'organisation est celui des contraintes financières (manque d'interprètes, coûts des traductions). La principale raison est la prédominance des pays anglo-saxons et/ou anglophones parmi les donateurs les plus importants du programme. Dans la liste des 20 premiers pays donateurs en 1999, les pays totalement ou partiellement francophones sont le Canada (4ème place), la France (11ème place), la Suisse (12ème place) et la Belgique (16ème place). L'Espagne, dont la langue est l'une des trois langues officielles est au dernier rang de cette liste, et peu présente dans l'organisation. Tous les autres pays donateurs (au premier rang desquels les États-Unis, premier partenaire du PAM avec plus de 50% des donations) ont pour langue officielle et habituelle l'anglais et l'influence des États-Unis est déterminante.
La place relativement limitée de notre langue au PAM est d'autant plus préjudiciable que la plupart des pays francophones sont des pays en développement, bénéficiaires potentiels des aides du PAM, et qu'ils représentent plus du tiers des pays membres de l'organisation.

L'Union internationale des télécommunications (U.I.T), Genève

Statut juridique des langues officielles et de travail

Langues officielles : les 6 langues officielles de tous les organismes des Nations Unies autres que la Cour internationale de justice (arabe, anglais, chinois, espagnol, français, russe)
Langues de travail : français, anglais et espagnol (restriction imposée en 1994, partiellement levée en 1998, sur l'usage des trois autres langues). Le français est la seule langue faisant foi (à l'origine, il était la seule langue officielle).

Observations générales	
Emploi dans les faits des langues officielles et de travail	- Dans les faits, l'anglais est de plus en plus utilisé. Les restrictions budgétaires sont de plus en plus invoquées pour restreindre l'usage des langues dans certains secteurs techniques au profit de l'anglais, ce qui compromet l'une des missions essentielles de l'U.I.T. : la diffusion de l'information. Nos partenaires d'Afrique francophone, qui interviennent peu dans les travaux des commissions techniques, sont les premiers à souffrir de ces mesures.
Résolutions prises sur les langues officielles et de travail	
- Date, origine et contenu	- La résolution 63 de la Conférence des plénipotentiaires en 1994 restreignait, pour des raisons budgétaires, l'usage du russe, du chinois et de l'arabe. Cette restriction a été partiellement levée lors de la Conférence de 1998.
Présence et action des francophones	
- Nombre de délégations issues de pays francophones par rapport au nombre total de membres	- 45 sur 187.
- Nombre de délégations s'exprimant en français dans les réunions	- Les délégations francophones utilisent le français, à l'exception de certaines d'entre elles qui utilisent l'arabe et parfois l'anglais. En dehors des francophones, quelques pays s'expriment parfois en français, notamment certains pays d'Europe de l'Est et la Grèce.
- Connaissance et emploi du français par d'autres délégations et par l'ensemble des fonctionnaires internationaux	- Bonne connaissance du français par la grande majorité des fonctionnaires, mais le Secrétaire général (Japonais) tend à imposer l'anglais dans les réunions internes.
- Existence d'enceintes de concertations entre les francophones et activités.	- Des concertations informelles existent. Pas d'association spécifique de fonctionnaires francophones.
- Langues utilisées par d'éventuels experts extérieurs.	- Large domination de l'anglais.

Langues utilisées pour les relations extérieures de l'organisation	
- Dans les relations bilatérales avec les pays d'Europe centrale et orientale, les pays francophones, éventuellement l'Amérique latine	- Tendance à utiliser l'anglais, parfois contre le gré de certains pays (notamment de l'Est de l'Europe).
- Avec d'autres organismes nationaux ou internationaux.	- Anglais à 90 %.
- Lors des appels d'offres et les programmes d'aide au développement, d'aide alimentaire, etc.	- Anglais et français pour les appels d'offres et programmes d'aide.
Recrutement et formation des fonctionnaires internationaux	
- Exigences linguistiques pour le recrutement	- Celles de l'ONU.
- Formations linguistiques mises en place par l'organisation, évolution et origine des fonctionnaires formés.	- Oui, mais l'U.I.T. privilégie la formation en anglais pour les non-anglophones.
Interventions effectuées par la représentation permanente de la France et par d'autres entités ou personnes visant à faire respecter le statut du plurilinguisme, objets et suites de ces interventions.	
	- Interventions à plusieurs reprises, avec des succès inégaux. Une pression est actuellement exercée pour éviter que l'anglais ne devienne la langue de travail interne au Secrétariat.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour les traductions	
- Proportion de documents originaux rédigés dans les différentes langues de travail.	- 90 % des originaux sont en anglais.
- Qualité des traductions en français.	- La proportion d'originaux en anglais pose des problèmes de qualité en raison du caractère de référence de la langue française. Les traductions devraient en effet être irréprochables pour remplir pleinement leur rôle en cas de contestation (ce qui n'est pas toujours le cas).
- Délais de traduction en français.	- Les délais sont respectés.

Services de traduction	
- Évolution globale des effectifs et des moyens	- En baisse sur 20 ans.
- Évolution des effectifs et des moyens de la section chargée du français	- Idem.
- Exigences linguistiques pour le recrutement	- Règles des Nations Unies.
- Relations avec les services de traduction d'autres organisations internationales	- Relations avec les services de traduction d'autres organisations internationales (mise en réseau pour la terminologie, etc.).
Respect du régime des langues officielles et de travail pour l'interprétation	
- Situation de l'interprétation durant les réunions officielles	- Les six langues officielles bénéficient de l'interprétation.
- Situation durant les réunions informelles	- Anglais. Parfois le français est demandé et accordé.
Services d'interprétation	
- Évolution globale des effectifs et des moyens	- Pas de service propre. Recours à des interprètes extérieurs.
Centres de documentation et bibliothèques	
- Proportion des ouvrages et documents en français	- Bonne proportion.
- Secteurs présentant des lacunes pour la présence du français	- Aucun de manière notable.
Banques de données, mise en place d'échanges électroniques d'informations entre les États membres	
- Nombre et nature des banques de données et des systèmes d'échanges d'information.	- Bonne proportion de documents en français.

L'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), Paris

Statut juridique des langues officielles et de travail

Langues officielles : 9 langues (anglais, arabe, chinois, espagnol, français, hindi, italien, portugais et russe).
Langues de travail : 6 langues (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) pour la Conférence générale et le Conseil exécutif, 2 langues (anglais et français) pour le Secrétariat.

Observations générales

Emploi dans les faits des langues officielles et de travail	Malgré une place satisfaisante du français, l'anglais est la langue la plus largement utilisée à l'UNESCO. Il convient cependant de souligner l'engagement du nouveau directeur général dans la promotion et la défense du plurilinguisme : il a approuvé plusieurs résolutions en faveur de la diversité linguistique et de l'éducation plurilingue. Lui-même, dans ses interventions, se soucie d'utiliser de manière équilibrée le français et l'anglais. Toutefois, il apparaît que, dans le cadre du processus de réforme en cours, la situation demeure très contrastée. Les efforts de l'UNESCO pour être le lieu du débat sur la diversité culturelle et linguistique sont certes reconnus. En revanche, la division des langues, dirigée jusqu'à présent par un français, devrait être supprimée en octobre prochain et ses activités "redistribuées" au sein d'autres secteurs. Dans le domaine de la culture (division du patrimoine culturel), la situation du français est très satisfaisante.

Résolutions prises sur les langues officielles et de travail

- Date, origine et contenu *- Suivi*	Le Conseil exécutif (155ème session, 19 octobre - 6 novembre 1998) a adopté les statuts d'un comité consultatif pour le pluralisme linguistique et l'éducation multilingue, chargé de conseiller l'Organisation dans l'élaboration et la mise en œuvre des activités de l'UNESCO en matière linguistique.

Présence et action des francophones

- Existence d'enceintes de concertation entre les francophones et leurs activités. Difficultés éventuelles rencontrées par les pays francophones pour participer à l'ensemble des activités de l'organisation	Le groupe des ambassadeurs francophones est présidé cette année par le Gabon, qui veille régulièrement à ce que le groupe soit perçu au sein de l'UNESCO comme l'avocat des projets de la francophonie, en particulier la défense de l'usage du français au sein de l'organisation. Il se propose d'organiser une table-ronde en octobre intitulée "La francophonie face aux enjeux de la mondialisation", avec deux thèmes : quelle stratégie pour la langue française dans le développement des nouvelles technologies de l'information ? Quelle éducation et quelle formation pour les peuples francophones, notamment ceux du Sud ? Le Forum mondial sur l'éducation pour tous, tenu à Dakar fin avril dernier, a été l'occasion pour le directeur général comme pour le secrétariat de confirmer le rôle moteur de l'UNESCO en matière d'éducation face aux visées d'autres agences du système des Nations Unies.
- Nombre de délégations issues de pays membres de la communauté francophone par rapport au nombre total de délégations, présence effective de leurs	- 43 sur 186.

- Nombre de délégations s'exprimant en français dans les réunions	- La représentation des francophones n'est pas négligeable (près de 30 % en moyenne d'orateurs en français).
Langues utilisées pour les relations extérieures de l'organisation	
- Dans les relations bilatérales avec les pays d'Europe centrale et orientale, les pays francophones, éventuellement l'Amérique latine	- Français pour les pays francophones, espagnol pour les pays hispanophones et le plus souvent l'anglais pour les autres.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour les traductions.	
- Qualité et respect des délais des traductions en français	- Qualité satisfaisante en règle générale. Il existe encore des cas de retard préjudiciables (ex. : version française non remise en séance plénière).
- Proportion de documents originaux rédigés dans les différentes langues de travail	- Favorable à l'anglais.
Services de traduction	
- Formation continue et évolution des méthodes de travail (banques de données terminologiques, etc.)	- Excellente banque de données terminologiques et informatisation progressive des délégations des pays membres.
- Évolution globale des effectifs et des moyens	- Baisse de 6 % des montants budgétaires affectés au service lors du biennium 1999-2000. La pratique de l'autorévision s'est généralisée. Il n'y a plus actuellement de concours pour le recrutement des traducteurs, désormais engagés ponctuellement en fonction des besoins de l'organisation, de sorte qu'un tiers des traductions sont effectuées à l'extérieur. Les restrictions budgétaires pèsent sur le secteur de la traduction et ont des répercussions sur la qualité des documents en français.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour l'interprétation	
- Situation de l'interprétation durant les réunions officielles	- Français pour les pays francophones, espagnol pour les pays hispanophones et le plus souvent l'anglais pour les autres.
Services d'interprétation	
- Évolution globale des effectifs et des moyens	- Même situation que pour les traducteurs : baisse de 6 % des crédits pour le biennium 1999-2000, recours à des surnuméraires. En 1980, 12 personnes travaillaient en permanence ; aujourd'hui, la moitié, dont un seul Français.

Recrutement et formation des fonctionnaires internationaux	
- Exigences linguistiques pour le recrutement	- Seuls les jeunes cadres recrutés (P1 et P2) doivent obligatoirement passer des tests linguistiques (anglais/français) mais l'Organisation semble se préoccuper de mettre en œuvre une politique identique pour les recrutements de plus haut niveau à l'avenir.
- Formations linguistiques mises en place par l'organisation, évolution et origine des fonctionnaires formés	- Les cours de langue dispensés par l'UNESCO sont ouverts gratuitement aux membres du personnel et sont payants pour les non-membres.
- Formations complémentaires proposées par la France et fréquentation	- La commission nationale française pour l'UNESCO prendra en charge des stages de langue française pour le nouveau directeur de l'Institut international pour la planification de l'éducation (norvégien) et la nouvelle directrice de l'Institut des statistiques (britannique).
Interventions effectuées par la représentation permanente de la France et par d'autres entités ou personnes visant à faire respecter le statut du plurilinguisme, objets et suites de ces interventions.	
	- Interventions régulières de la représentation permanente en cas d'absence de respect du régime linguistique, en particulier pour la documentation (notes vertes, documents de la commission océanographique intergouvernementale, secteurs de l'éducation, des sciences et du budget).
Centres de documentation et bibliothèques	
- Proportion des ouvrages et documents en français	- La bibliothèque et le centre de documentation sont fournis à 40 % en ouvrages de langue française.
- Secteurs présentant des lacunes pour la présence du français	- Les secteurs de la science et de la communication sont ceux qui présentent le plus de lacunes.
Banques de données, mise en place d'échanges électroniques d'informations entre les États membres	
- Nombre et proportion des banques de données et des systèmes d'échanges d'informations	- Une dizaine.
- Respect du plurilinguisme, présence du français pour ces dispositifs	- Progrès accomplis petit à petit en matière de plurilinguisme. L' "Unesdoc", la base de données des textes intégraux des documents de l'UNESCO, comprenait à la fin de l'année 1999 environ 12 500 documents. La répartition par langue est la suivante : 32 % en anglais ; 24 % en français ;

	15 % en espagnol ; 10 % en russe ; 9 % en arabe ; 8 % en chinois. La conférence générale a adopté une résolution relative à l'accès universel au cyberespace et à la promotion et à l'usage du multilinguisme (initiative "Babel"). Il s'agit dans un premier stade de lancer une étude pour encourager la mise au point d'outils multilingues en ligne, aider les bibliothèques, archives et musées à constituer des réseaux et concevoir des sites, en liaison avec l'observatoire sur la société de l'information de l'UNESCO. Cette initiative en est encore à la phase de démarrage.
Internet	
- Plurilinguisme sur les services mis en place	- La page d'accueil et les notices de "copyright" du site sont désormais disponibles dans les six langues officielles. Un site "miroir" relayant le site central de l'UNESCO a été ouvert à Tokyo, en coopération avec l'Université des Nations Unies. La commission nationale française pour l'UNESCO a prévu d'organiser, à la fin 2000, un séminaire international qui portera sur "Le pluralisme linguistique sur les réseaux".

L'Union postale universelle (UPU), Berne

Statut juridique des langues officielles et de travail
Le français est la seule langue officielle (article 6 de la constitution de 1964).

Observations générales	
Emploi dans les faits des langues officielles et de travail	- Le statut privilégié du français s'est accompagné de longs débats sur la place des autres langues. L'anglais exerce une forte concurrence, y compris dans les documents écrits.
Résolutions prises sur les langues officielles et de travail	
- date, origine et contenu *- suivi*	- Le passage au multilinguisme a été écarté lors du Conseil d'administration d'octobre 1998. La question du monolinguisme n'a pas été soulevée lors du Congrès de Pékin en août-septembre 1999.
Langues utilisées pour les relations extérieures de l'organisation	
- Dans les relations bilatérales avec les futurs adhérents, avec les pays d'Europe centrale et orientale, les pays francophones, éventuellement l'Amérique latine	- De plus en plus l'anglais.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour les traductions	
- Qualité et respect des délais des traductions en français	- Le document français fait référence.
- Proportion de documents originaux rédigés dans les différentes langues de travail	- En majorité en français, mais on constate de nombreuses demandes de traduction de l'anglais vers le français.
Services de traduction	
- Exigences linguistiques pour le recrutement	- Le français est langue obligatoire pour les traducteurs
- Evolution globale des effectifs et des moyens	- 2 traducteurs vers le français. Tous les autres services travaillent du français vers les autres langues.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour l'interprétation	
- Situation de l'interprétation durant les réunions officielles	- Respect intégral

- Situation durant les réunions informelles	- Recours croissant à l'anglais dans la mesure où ces réunions ne bénéficient pas d'interprétation et traitent de questions (sécurité,...) concernant le plus souvent des pays anglophones (États-Unis, Australie..).
Services d'interprétation	
- Exigences linguistiques pour le recrutement et formation continue	- Le français est obligatoire comme première ou deuxième langue. L'UPU assure une formation en français et en anglais.
Recrutement et formation des fonctionnaires internationaux	
- Exigences linguistiques pour le recrutement	- Dans la pratique, les agents sont polyvalents.
Interventions effectuées par la représentation permanente de la France et par d'autres entités ou personnes visant à faire respecter le statut du plurilinguisme, objets et suites de ces interventions	
	- Aucune intervention ne s'est avérée nécessaire jusqu'à présent.
Centres de documentation et bibliothèques	
- Proportion des ouvrages et documents en français	- Très satisfaisant.
- Secteurs présentant des lacunes pour la présence du français	- Aucun.
Banques de données, mise en place d'échanges électroniques d'informations entre les états membres	
- Nombre et proportion des banques de données et des systèmes d'échanges d'informations	- Égalité du français et de l'anglais.
- Respect du plurilinguisme, présence du français pour ces dispositifs	- Idem.
Internet	
- Plurilinguisme sur les services mis en place	- Site internet de l'UPU en français et en anglais.

- Organisations intergouvernementales proches du système des Nations Unies

L'Organisation mondiale du commerce (O.M.C.), Genève

Statut juridique des langues officielles et de travail
Langues officielles : anglais, français et espagnol. L'anglais et le français sont langues officielles depuis la création du GATT en 1947. A la suite du cycle de Tokyo (1979), l'espagnol est devenu langue officielle. **Langues de travail** : Cette catégorie n'existe pas à l'O.M.C.. De facto, la langue de travail est l'anglais.

Observations générales	
Emploi dans les faits des langues officielles et de travail	La prépondérance de l'anglais remonte aux origines du GATT ; on ne peut donc pas parler réellement de déclin du français dans cette Organisation. → L'anglais est la langue la plus utilisée par les délégations tant pour leurs interventions orales en réunions, que pour leurs contributions écrites. → Au sein du Secrétariat, l'anglais est la langue de travail la plus couramment utilisée, tant au sein des réunions de service (entre directeurs, avec la direction générale), que pour la correspondance interne (mémo, courrier électronique) et pour la rédaction des documents du Secrétariat. Les connaissances linguistiques sont loin d'être des facteurs déterminants pour choisir un Directeur général ou ses adjoints (mis à part l'anglais). En revanche, la méconnaissance du français par l'un d'entre eux pénalise indéniablement l'usage du français par les directeurs et conseillers.
Résolutions prises sur les langues officielles et de travail	
	- Aucune en particulier
Présence et action des francophones	
- Nombre de délégations issues de pays francophones/nombre total de membres francophones	- 35 membres sur 134 (26 %). 24 sur 105 membres représentés à Genève (23 %). De nombreux pays africains francophones sont représentés à partir soit de Bruxelles, soit de leurs propres capitales, soit encore de Paris et Bonn.
- Nombre de délégations s'exprimant en français dans les réunions	- Approximativement 15 NB : → Du fait du porte-parolat de la Commission, la France, la Belgique et le Luxembourg n'interviennent pas en réunion, sauf sur les sujets institutionnels. Cela limite automatiquement les interventions en français. → La Commission intervient presque systématiquement en anglais. Les notes de la DG1 de la Commission sur les sujets O.M.C. sont essentiellement rédigées en anglais. D'une manière générale, les pays francophones, notamment africains, participent peu aux travaux de l'O.M.C.

- Présence des fonctionnaires internationaux francophones	- Le Secrétariat de l'O.M.C. compte 509 fonctionnaires dont 267 cadres. Sur 509 fonctionnaires, les 2/5 sont francophones de naissance, dont 138 français (personnel d'appui en très grande majorité), et 49 suisses (en majorité francophones). S'ajoutent à ces derniers une dizaine de québécois et de fonctionnaires provenant de l'Afrique francophone.
- Connaissance et emploi du français par d'autres délégations et par l'ensemble des fonctionnaires internationaux	- Le français est connu par un grand nombre de délégués et de cadres, fonctionnaires de l'O.M.C.. Le français peut donc être pratiqué en bilatéral ou en petites assemblées. Néanmoins, à partir d'un certain nombre de participants, et dès que l'un d'entre eux ne connaît pas le français, les discussions basculent en anglais.
- Existence d'enceintes de concertations entre les francophones et activités.	- Il n'y a pas d'enceinte formelle. Un réseau est toutefois entretenu de manière informelle. La délégation française est parfois consultée, au cas par cas, par des délégués de pays francophones, en réponse à des demandes ponctuelles.
- Langues utilisées par d'éventuels experts extérieurs	- Anglais dominant. Français parfois.
Langues utilisées pour les relations extérieures de l'organisation	
- Dans les relations bilatérales avec les pays d'Europe centrale et orientale, les pays francophones, éventuellement l'Amérique latine.	Dans la pratique, le français et l'espagnol sont utilisés respectivement dans les relations avec les pays francophones et hispanophones. Dans tous les autres cas, la langue de travail est l'anglais.
- Avec d'autres organismes nationaux ou internationaux	- Le français est pratiqué quand il est la seule langue officielle, ou quand il est l'une des langues officielles et que l'interlocuteur est connu pour être naturellement francophone, ou encore en réponse à une correspondance en français. Il en est de même pour l'espagnol. Dans tous les autres cas, l'anglais est la langue de correspondance.
Recrutement et formation des fonctionnaires internationaux	
Exigences linguistiques pour le recrutement *- Formations linguistiques mises en place par l'Organisation, évolution et origine des fonctionnaires formés*	- Les exigences linguistiques dépendent des responsabilités à assumer. Ainsi, pour les cadres, le français n'est pas traité à égalité avec l'anglais. Une bonne connaissance du français et de l'espagnol est néanmoins appréciée. Le français jouit d'un avantage sur l'espagnol du fait de l'environnement linguistique de Genève. Le Secrétariat considère que, grâce à sa politique de formation linguistique, tous ses fonctionnaires sont capables de lire et de s'exprimer oralement en français, dans leur travail, au bout de quelques années en poste à Genève. Une bonne connaissance du français est exigée de la part du Secrétariat, sinon au moment du recrutement, au moins au cours de la carrière des fonctionnaires. Des formations dans les trois langues officielles sont prévues et subventionnées par le Secrétariat jusqu'à l'obtention d'un diplôme.

- Formation complémentaire proposée par la France	Aucune.
Interventions effectuées par la représentation permanente de la France et par d'autres entités ou personnes visant à faire respecter le statut du plurilinguisme, objets et suites de ces interventions.	
	- Intervention auprès du Directeur du Personnel à propos du traitement des vacances de postes et du recrutement.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour les traductions.	
- Proportion de documents originaux rédigés dans les différentes langues de travail	- Anglais : 89,2 % Français : 4,5 % Espagnol : 6,3 %
- Qualité des traductions en français	- Satisfaisante.
- Délais de traduction en français	- Variables : relativement satisfaisants pour les sujets prioritaires, mais trop longs pour les autres.
Services de traduction	
- Évolution globale des effectifs et des moyens	- Les services de traduction comprennent 18 traducteurs en français, 18 traducteurs en espagnol et 2 traducteurs en anglais. En plus des équipes permanentes, le Secrétariat emploie 3 à 10 vacataires. Le Secrétariat utilise également différents logiciels d'aide à la traduction et un moteur, YSIS, qui tourne sur les 500000 pages électroniques, dans chaque langue, représentant l'ensemble des documents O.M.C. depuis 1986.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour l'interprétation	
- Situation de l'interprétation durant les réunions officielles	- Régime linguistique parfaitement respecté.
- Situation durant les réunions informelles	- Régime linguistique globalement respecté. Avec l'accord des membres, certaines réunions informelles peuvent avoir lieu en anglais exclusivement.
Services d'interprétation	
- Évolution globale des effectifs et des moyens	- L'O.M.C. dispose d'une équipe d'interprètes (6 interprètes) et préfère recourir à des interprètes extérieurs à la demande, ce qui ne pose pas de problème à Genève.

Centres de documentation et bibliothèques	
- Proportion des ouvrages et documents en français	- 21 % des 30 000 ouvrages (dont 1 700 titres de périodiques) de la bibliothèque de l'O.M.C. sont en français. Cette proportion est en baisse depuis quelques années (10 % des achats depuis le début de l'année) à la fois à cause des problèmes de l'offre (trop peu d'ouvrages sont rédigés en français) et de communication (retard des éditeurs français sur l'internet). Les achats se font à partir de catalogues, d'approches ponctuelles par des librairies spécialisées et, de plus en plus, par l'internet. La "clientèle" provient pour moitié du Secrétariat, pour un quart des délégations, et pour un quart des étudiants et universitaires.
- Secteurs présentant des lacunes pour la présence du français	- Lacune de l'offre en matière juridique notamment (droit commercial public international).
Internet	
- Plurilinguisme sur les services mis en place	- Le site de l'O.M.C. s'est considérablement développé au cours des deux dernières années. Ainsi, le site comporte 7 000 pages dans les trois langues. En outre, plus de 80 000 documents officiels dans les trois langues sont téléchargeables par les utilisateurs. La page d'accueil est actualisée simultanément dans les trois langues. Certes, le retard de traduction des documents officiels se décalque sur le site internet, mais cela ne semble pas entraîner de gène outre mesure. Tous les documents officiels de l'O.M.C. sont accessibles sur le site le jour même de leur publication sur support papier. 95 % des documents sont en libre accès pour le grand public et 5 % sont placés sur le site confidentiel réservé aux administrations des membres.

- Organisations régionales

La Commission économique pour l'Europe (CEE/NU), Genève

Statut juridique des langues officielles et de travail
Langues officielles : les 6 langues officielles de tous les organismes des Nations Unies autres que la Cour internationale de justice (arabe, anglais, chinois, espagnol, français, russe) **Langues de travail** : français, anglais et russe (art. 40 du règlement intérieur).

Observations générales	
Emploi dans les faits des langues officielles et de travail	Les interventions faites dans l'une des langues de travail sont interprétées dans les deux autres langues, sauf lors des sessions informelles de la CEE/NU et lors des réunions formelles CEE/NU - S.E.C.I. où la totalité des travaux sont en anglais.
Résolutions prises sur les langues officielles et de travail	
- date, origine et contenu	- Les résolutions de l'ONU sur l'égalité des langues s'appliquent à la CEE/NU, organe permanent des Nations Unies. Pas de résolution spécifique.
Présence et action des francophones	
- Existence d'enceintes de concertation entre les francophones et leurs activités. Difficultés éventuelles rencontrées par les pays francophones pour participer à l'ensemble des activités de l'organisation	- Enceintes communes genevoises (voir fiche sur le Secrétariat général de New-York).
- Si l'organisation recourt fréquemment à des experts extérieurs, langues utilisées par ceux-ci	- Anglais.
- Nombre de délégations issues de pays membres de la communauté francophone par rapport au nombre total de délégations, présence effective de leurs membres.	- La CEE/NU a 55 membres dont 12 appartiennent à la francophonie : Albanie, Belgique, Bulgarie, Canada, France, Luxembourg, Monaco, Macédoine, Moldavie, Pologne, Roumanie, Suisse.
Nombre de délégations s'exprimant en français dans les réunions.	- En règle générale, s'expriment en français, outre la France, la Belgique, la Suisse, la Roumanie, l'Espagne. Occasionnellement : la Turquie, l'Ukraine, l'Italie, la Commission de l'Union européenne.

La Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Bangkok

Statut juridique des langues officielles et de travail
Langues officielles : anglais, chinois, français, russe **Langues de travail** : français, anglais

Observations générales	
Emploi dans les faits des langues officielles et de travail	Usage massif de l'anglais, les autres langues étant reléguées à de rares utilisations (l'interprétation dans les séances officielles).
Présence et action des francophones	
- Existence d'enceintes de concertation entre les francophones et leurs activités. Difficultés éventuelles rencontrées par les pays francophones pour participer à l'ensemble des activités de l'organisation	- Compte tenu du nombre limité de délégations s'exprimant en français, il n'existe pas de structure de dialogue et d'association regroupant les États membres. En revanche, il existe une association de fonctionnaires francophones à Bangkok qui regroupe une vingtaine de personnes employées à la CESAP.
- Si l'organisation recourt fréquemment à des experts extérieurs, langues utilisées par ceux-ci	- Anglais
- Nombre de délégations issues de pays membres de la communauté francophone par rapport au nombre total de délégations, présence effective de leurs membres	- Outre la France, trois autres pays (sur 60) appartiennent à la communauté francophone : Vietnam, Cambodge et Laos.
- Nombre de délégations s'exprimant en français dans les réunions	- La délégation française est la seule à utiliser régulièrement le français avec La Roumanie qui est observateur .
- Indications sur l'existence et, dans l'affirmative, sur le nombre d'adhérents des associations de fonctionnaires français et de fonctionnaires francophones	- Il n'existe pas d'association de fonctionnaires français ou francophones.

Langues utilisées pour les relations extérieures de l'organisation	
- Dans les relations bilatérales avec les pays d'Europe centrale et orientale, les pays francophones, éventuellement l'Amérique latine	- Emploi du français dans les relations avec la représentation permanente de la France uniquement.
- Avec d'autres organismes nationaux ou internationaux	- Anglais.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour les traductions	
- Qualité et respect des délais des traductions en français	- La qualité et le respect des délais des traductions en français sont corrects. Les documents de travail des sessions plénières sont automatiquement traduits en français, chinois et russe.
- Proportion de documents originaux rédigés dans les différentes langues de travail	- La quasi totalité en anglais.
Services de traduction et d'interprétation	
- Évolution globale des effectifs et des moyens	- Composition de la section linguistique : 45 postes (dont 19 administrateurs et 26 agents des services généraux) répartis comme suit : - russe : 6 traducteurs/interprètes, 1 assistant pour les références et 3 commis au traitement de texte ; - chinois : 6 traducteurs/interprètes, 1 assistant pour les références et 3 commis au traitement de texte ; - français : 7 traducteurs/interprètes, 1 assistant pour les références assisté d'un sous-groupe du traitement de texte français composé de 5 personnes ; - anglais : 9 agents des services généraux (sous-groupe du traitement de texte anglais) ; - services communs : 3.
- Évolution des effectifs et des moyens de la section chargée du français	Situation d'équilibre depuis les années 1990
Respect du régime des langues officielles et de travail pour l'interprétation	
- Situation de l'interprétation durant les réunions officielles	- Respect du régime linguistique pour la totalité des réunions officielles.
- Situation durant les réunions informelles	- En anglais sans interprétation.

Recrutement et formation des fonctionnaires internationaux	
- Formations linguistiques mises en place par l'organisation, évolution et origine des fonctionnaires formés	- Une formation linguistique en français comme dans les autres langues est offerte aux personnes qui le désirent.
- Formations complémentaires proposées par la France et fréquentation	- Pas de formation spécifique.
Centres de documentation et bibliothèques	
- Proportion des ouvrages et documents en français	- La proportion des ouvrages et documents en français disponibles à la bibliothèque de la CESAP est négligeable. La quasi-totalité de la documentation est en anglais, à l'exception de quelques revues.
Banques de données, mise en place d'échanges électroniques d'informations entre les États membres	
- Respect du plurilinguisme, présence du français pour ces dispositifs	- les banques de données en français sont très limitées : elles se bornent au lexique opérationnel anglais-français de la CESAP.
Internet	
- Plurilinguisme sur les services mis en place	- Une certaine amélioration depuis la création du site l'an dernier : l'ensemble de l'information en ligne est toujours en anglais, mais il est désormais possible de charger en mode texte les principaux documents de travail en traduction dans les langues utilisées à la CESAP (français, chinois, russe).

L'Organisation des états américains (O.E.A.), Washington

Statut juridique des langues officielles et de travail

Langues officielles : anglais, espagnol, français, portuguais
Langues de travail : anglais, espagnol, français, portuguais

Observations générales	
Emploi dans les faits des langues officielles et de travail	Le déséquilibre entre l'anglais et l'espagnol d'une part, le français et le portugais de l'autre, reste important, mais l'érosion semble endiguée grâce à la vigilance de la France et du Brésil.
Présence et action des francophones	
- Nombre de délégations issues de pays membres de la communauté francophone par rapport au nombre total de délégations, présence effective de leurs membres	- Parmi les 34 membres de l'O.E.A., 4 seulement appartiennent à la famille francophone (Canada, Dominique, Haïti, Sainte-Lucie). - 45 pays ont le statut d'observateur permanent auprès de l'O.E.A. (dont la France), 9 sont membres de la francophonie (Belgique, Bulgarie, Egypte, Guinée Equatoriale, Liban, Maroc, Roumanie, Suisse, Tunisie), mais ils ne participent quasiment jamais aux travaux de l'organisation.
- Nombre de délégations s'exprimant en français dans les réunions	- La délégation haïtienne s'exprime exclusivement en français, la délégation canadienne s'exprime en français et en anglais.
- Indications sur l'existence et, dans l'affirmative, sur le nombre d'adhérents des associations de fonctionnaires français et de fonctionnaires francophones	- Il n'existe pas d'association de fonctionnaires francophones.
- Présence et proportion des agents des pays de la communauté francophone dans l'encadrement de l'organisation.	- Quelques postes d'encadrement sont confiés à des Canadiens. La présence de bi-nationaux (français/latino-américains) est peu significative.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour les traductions	
- Qualité et respect des délais des traductions en français	- Variable, de moyenne à assez satisfaisante. Délais souvent longs, de 2 à 3 semaines, la priorité étant accordée aux traductions espagnol-anglais et réciproquement.
- Proportion de documents originaux rédigés dans les différentes langues de travail	- Environ 90% des documents de travail sont rédigés en espagnol, le reste quasi exclusivement en anglais. Les textes originaux en portugais sont rares, ceux en français inexistants.

Services de traduction	
- Evolution globale des effectifs et des moyens	- Le service de traduction de l'O.E.A. compte une dizaine de traducteurs permanents, dont deux sont francophones (Haïtiens), ce qui est insuffisant. Les difficultés financières conduisent l'organisation à recourir de plus en plus souvent à des traducteurs extérieurs (une trentaine, la plupart quadrilingues effectuant environ 70% des travaux de traduction).
Respect du régime des langues officielles et de travail pour l'interprétation	
- Situation de l'interprétation durant les réunions officielles	- Pour les réunions du Conseil permanent, celles de l'Assemblée générale et pour les conférences spécialisées de haut niveau, l'interprétation est toujours assurée dans les 4 langues officielles. Elle n'est pas systématique pour les réunions à caractère plus restreint.
Services d'interprétation	
- Evolution globale des effectifs et des moyens	- Pas d'interprète permanent. En fonction des besoins, l'organisation utilise des interprètes indépendants, choisis sur une liste d'une vingtaine de noms.
Interventions effectuées par la représentation permanente de la France et par d'autres entités ou personnes visant à faire respecter le statut du plurilinguisme, objets et suites de ces interventions	
	La France, le Canada et Haïti se montrent vigilants pour que la traduction des documents rédigés dans une langue autre que le français soit systématiquement assurée. Suite à l'intervention et l'appui financier du Canada, la revue de l'organisation " Americas " est, depuis cette année, éditée en français (jusque là, versions anglaise et espagnole seulement).
Centres de documentation et bibliothèques	
- Proportion des ouvrages et documents en français	- Nombre très modeste d'ouvrages en français, des dictionnaires pour la plupart et quelques ouvrages de référence.
Banques de données, mise en place d'échanges électroniques d'informations entre les éats membres	
- Nombre et proportion des banques de données et des systèmes d'échanges d'informations	- Système de messagerie interne dont bénéficient certains Etats membres et quelques pays observateurs (la France).
- Respect du plurilinguisme, présence du français pour ces dispositifs	- Messages et informations sont échangés dans la langue de l'utilisateur (l'espagnol dans 90% des cas).
Internet	
- Plurilinguisme sur les services mis en place	- L'O.E.A. dispose depuis quelques mois d'un site en français (outre l'espagnol et l'anglais). La page d'accueil et la présentation de l'organisation sont disponibles en français. Les autres informations en français sont facilement repérables, mais souvent actualisées avec retard. Les pages de certaines unités de l'O.E.A. ne sont disponibles qu'en anglais et espagnol.

L'Organisation panaméricaine de la santé (O.P.S.),Washington

Statut juridique des langues officielles et de travail
Langues officielles : anglais, espagnol, français, portugais Langues de travail : anglais, espagnol, français, portugais

Observations générales	
- Emploi dans les faits des langues officielles et de travail	- Même contexte que pour l'Organisation des états américains.
Présence et action des francophones	
- Nombre de délégations issues de pays membres de la communauté francophone par rapport au nombre total de délégations, présence effective de leurs membres	- 4 délégations francophones (Canada, Dominique, Haïti, Sainte-Lucie), sur 35 "gouvernements membres" (les 34 de l'O.E.A. plus Cuba). La France possède un statut de "gouvernement participant" au titre des trois départements français d'Amérique.
- Nombre de délégations s'exprimant en français dans les réunions	- Voir la fiche sur l'Organisation des états américains (O.E.A.)
- Indications sur l'existence et, dans l'affirmative, sur le nombre d'adhérents des associations de fonctionnaires français et de fonctionnaires francophones	- Il n'existe pas d'association de fonctionnaires francophones.
- Présence et proportion des agents des pays de la communauté francophone dans l'encadrement de l'organisation.	- Sur un effectif de 422 administrateurs, les français sont au nombre de 6.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour les traductions.	
- Qualité et respect des délais des traductions en français	- Satisfaisante.
- Proportion de documents originaux rédigés dans les différentes langues de travail	- Les originaux sont toujours en espagnol ou en anglais. La traduction en français des documents de travail est systématiquement assurée avant les principales réunions.
Services de traduction	
- Evolution globale des effectifs et des moyens	- 3 traducteurs permanents. Large recours aux services de traducteurs indépendants, notamment pour les traductions en français.

Respect du régime des langues officielles et de travail pour l'interprétation	
- Situation de l'interprétation durant les réunions officielles	- Respect du régime linguistique uniquement pour les sessions annuelles du conseil directeur, où siège la France. Les sessions des commissions techniques ou du comité exécutif au sein duquel nous sommes observateurs se déroulent désormais exclusivement en espagnol ou en anglais.
Services d'interprétation	
- Evolution globale des effectifs et des moyens	- En fonction des besoins, l'organisation utilise des interprètes indépendants.
Centres de documentation et bibliothèque	
- Proportion des ouvrages et documents en français	- Nombre très modeste d'ouvrages en français.
Internet	
- Plurilinguisme sur les services mis en place	- Site exclusivement en versions anglaise et espagnole.

Autres organisations

L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (O.C.D.E.), Paris

Statut juridique des langues officielles et de travail

Langues officielles : français et anglais
Langues de travail : français et anglais

Observations générales	
Emploi dans les faits des langues officielles et de travail	- Toutes les réunions formelles font l'objet d'interprétation simultanée, même au-delà des horaires prévus. - Les réunions les plus informelles se tiennent sans interprétation : chacun est libre de s'exprimer dans l'une ou l'autre langue. De facto, l'anglais domine.
Présence et action des francophones	
- Nombre de délégations issues de pays francophones/ nombre total de délégations	- 2 pays réellement francophones sur 29 Etats membres (la France et le Luxembourg).
- Nombre de délégations s'exprimant en français dans les réunions	- 2, les 3 pays partiellement francophones Belgique, Suisse, Canada intervenant indifféremment dans les 2 langues.
- Présence des fonctionnaires internationaux francophones	- Plus de 40% de fonctionnaires français, mais inégalement répartis : peu de Français dans les directions où s'élabore la production de l'O.C.D.E
- Connaissance et emploi du français par d'autres délégations et par l'ensemble des fonctionnaires internationaux	- Les représentants de l'Italie, de l'Espagne ou du Portugal s'expriment assez spontanément en français. Cependant, un fonctionnaire francophone rédigera de préférence une note en anglais pour être sûr d'être bien compris par ses collègues et supérieurs.
- Existence d'enceintes de concertations entre les francophones et activités. Difficultés éventuelles rencontrées par les pays francophones pour participer à l'ensemble des activités de l'organisation.	- Il existe une Association des fonctionnaires internationaux de l'O.C.D.E. (AFIFO) très active.
- Langues utilisées par d'éventuels experts extérieurs	- Les experts sont souvent anglophones.
Langues utilisées pour les relations extérieures de l'organisation	
- Dans les relations bilatérales avec les pays d'Europe centrale et orientale, les pays francophones, éventuellement l'Amérique latine	- les relations extérieures concernent essentiellement des pays non francophones : pays d'Europe centrale et orientale, les 5 grands (Russie, Chine, Inde, Indonésie, Brésil) et les économies émergentes d'Asie et d'Amérique latine. Avec tous ces pays, l'anglais est langue de communication. - Avec l'Afrique, la langue de communication est le français.

- Avec d'autres organismes nationaux ou internationaux	- Anglais.
Recrutement et formation des fonctionnaires internationaux	
- Exigences linguistiques pour le recrutement	- Les conditions de recrutement exigent "l'excellente connaissance d'une des deux langues officielles de l'organisation". Mais un candidat qui a une excellente maitrise de l'anglais et une pratique moindre du français a plus de chances que s'il est dans la situation inverse. La majorité des candidats sont meilleurs en anglais qu'en français.
Interventions effectuées par la représentation permanente de la France et par d'autres entités ou personnes visant à faire respecter le statut du plurilinguisme, objets et suites de ces interventions	
	- Intervention systématique de la représentation permanente pour les manquements aux règles de parité des deux langues officielles et demande d'annulation d'un ordre du jour, voire d'une réunion, si les documents en français ne sont pas disponibles dans des délais convenables. - Des résultats encourageants : depuis quelques mois, les manquements caractérisés aux règles de parité entre les 2 langues ont été moins nombreux.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour les traductions	
- Proportion de documents originaux rédigés dans les différentes langues de travail *- Qualité des traductions en français*	- La plupart des documents sont d'abord établis en anglais, puis traduits, souvent avec retard, en français. - Variable, le recours à des traducteurs indépendants n'assure plus la qualité des traductions.
Services de traduction et d'interprétation	
- Evolution globale des effectifs et des moyens	- 82 interprètes et traducteurs dont 49 français. De plus en plus souvent, il est fait appel à des traducteurs indépendants.
Respect du régime des langues officielles et de travail pour l'interprétation	
- Situation de l'interprétation durant les réunions officielles *- Situation durant les réunions informelles*	- Les réunions officielles sont couvertes par les services d'interprétation, même au-delà de l'horaire des séances. - Pas de couverture des réunions informelles par les services d'interprétation.

Centres de documentation et bibliothèques	
- Proportion des ouvrages et documents en français	- Majorité d'ouvrages et de documents en anglais, qui s'explique en partie par l'abondance de la littérature économique et technique en anglais par rapport aux publications françaises.
Banques de données, mise en place d'échanges électroniques d'informations entre les états membres	
- Nombre et nature des banques de données et des systèmes d'échanges d'information	- Prédominance de l'anglais dans les données et les échanges électroniques.
Internet	
- Plurilinguisme sur les services mis en place	- Le site de l'O.C.D.E. a d'abord été très majoritairement développé en anglais, puis, après intervention des fonctionnaires francophones, la situation s'est améliorée et un rééquilibrage des informations dans les deux langues est en vue.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (O.S.C.E), Vienne

Statut juridique des langues officielles et de travail
Langues officielles : français, allemand, anglais, espagnol, italien, russe **Langues de travail :** français, allemand, anglais, espagnol, italien, russe

Observations générales	
Emploi dans les faits des langues officielles et de travail	L'anglais est la langue d'usage pour toutes les réunions "informelles", ainsi que la langue de travail du Secrétariat. La situation dépend également du caractère francophone ou non du pays assurant la présidence en exercice. Si l'Autriche a renoncé à l'usage de l'allemand au profit de l'anglais, on peut espérer que la Roumanie, en présidence l'an prochain, utilisera au moins occasionnellement le français, de même que l'année suivante le Portugal.
Présence et action des francophones	
- Existence d'enceintes de concertation entre les francophones et les activités. Difficultés éventuelles rencontrées par les pays francophones pour participer à l'ensemble des activités de l'organisation	- Il n'existe pas, pour l'instant, d'enceintes de concertation entre francophones. La délégation française a commencé une action de sensibilisation s'exprimant, à ce stade, par des réunions à caractère social, notamment à l'occasion de la journée de la francophonie.
- Nombre de délégations issues de pays membres de la communauté francophone par rapport au nombre total de délégations, présence effective de leurs membres	- 8 délégations sur 54.
- Nombre de délégations s'exprimant en français dans les réunions.	- 2 à 7 dans les réunions de l'U.E.: France, Belgique et, le cas échéant, Italie, Portugal, Danemark, Espagne, plus rarement Allemagne.
- Indications sur l'existence et, dans l'affirmative, sur le nombre d'adhérents des associations de fonctionnaires français et de fonctionnaires francophones	- Il n'en existe pas.
Langues utilisées pour les relations extérieures de l'organisation	
- Avec d'autres organismes nationaux ou internationaux	- Anglais.

Respect du régime des langues officielles et de travail pour les traductions	
- Qualité et respect des délais des traductions en français	- La qualité s'est améliorée depuis 1996, à la suite de vigoureuses protestations des délégations francophones.
- Proportion de documents originaux rédigés dans les différentes langues de travail	- Documents émanant du Secrétariat : 100% en anglais. Contributions provenant des délégations (essentiellement texte d'interventions) : 90 à 95 % en anglais ; le reste se partage entre le russe puis le français.
Services de traduction et d'interprétation	
- Exigences linguistiques pour le recrutement	- Elles n'ont pas été complètement clarifiées, dans la mesure où le secrétariat utilise des personnels présents à Vienne sur des contrats de très courte durée, contrats renouvelés régulièrement. Ce régime est censé apporter à la fois flexibilité et permanence en ce qui concerne les effectifs de base. En réalité, il apparaît peu incitatif et n'encourage pas le recrutement de qualité.
- Formation continue et évolution des méthodes de travail (banques de données terminologiques, etc.)	- Le service linguistique s'est constitué sa propre base de données pour les termes spécifiques à l'O.S.C.E.
- Relations avec les services de traduction d'autres organisations internationales	Le "coordonnateur linguistique" se tient régulièrement en contact avec les services linguistiques des autres grandes organisations internationales. Toutefois, il n'existe pas encore de mise en réseau.
- Existence de langues-pivot	- Dans certaines cabines, l'anglais est langue-pivot pour l'interprétation de et en langue russe.
- Évolution globale des effectifs et des moyens	- Service de traduction : 14 personnes (1 coordonnateur linguistique, sa secrétaire et 12 secrétaires linguistiques). - Service d'interprétation : "noyau" de 12 personnes, complété par des personnels extérieurs en cas de besoin. Le budget des services linguistiques est en légère diminution en chiffres réels et en constante diminution en pourcentage (13% du budget de l'organisation en 1995, moins de 8% en 1998). Le budget des services linguistiques est cependant en légère augmentation en 1999 (+ 3,4%).
Respect du régime des langues officielles et de travail pour l'interprétation	
- Situation de l'interprétation durant les réunions officielles	- Toute réunion formelle (Conseil permanent, forum de coopération en matière de sécurité, essentiellement) bénéficie de l'interprétation dans les 6 langues officielles (anglais, allemand, français, italien, espagnol et russe).
- Situation durant les réunions informelles	- Les réunions informelles se multiplient et sont essentiellement tenues en anglais sans interprétation : au comité financier informel, au comité préparatoire (quasi hebdomadaire) et aux réunions " ad hoc " (droits de l'homme, corruption...). Les motifs invoqués sont le mode de rémunération des interprètes (forfait de base sur un horaire strict) et les contraintes budgétaires.

Recrutement et formation des fonctionnaires internationaux	
- Exigences linguistiques pour le recrutement	- La connaissance d'usage de l'anglais est exigée pour tous les postes et la connaissance d'une autre langue de l'O.S.C.E. est recommandée. Pour les postes techniques et administratifs basés à Vienne, la connaissance de l'allemand est le plus souvent demandée, celle du russe exigée pour la plupart des postes situés dans un pays de l'ancien espace soviétique.
- Formations linguistiques mises en place par l'organisation, évolution et origine des fonctionnaires formés	- Pas de formation linguistique mise en place par l'organisation.
Interventions effectuées par la représentation permanente de la France et par d'autres entités ou personnes visant à faire respecter le statut du plurilinguisme, objets et suites	
	Face aux dérives, le représentant permanent a été amené à intervenir formellement (Conseil permanent) pour regretter que telle ou telle réunion ne bénéficie pas d'une interprétation. Il a été peu soutenu en privé (ou dans le cercle UE) et pas du tout en public par ses collègues non-anglophones. Ces interventions ont cependant eu un triple effet : - au cas par cas, la mise en place d'une interprétation complète pour certaines réunions "ad hoc" ; - une planification plus fine des réunions ad hoc/séminaires pour employer les interprètes plus régulièrement; - une demande d'augmentation du poste "interprétation" dans l'avant-projet du budget 2001 préparé par le secrétariat.
Centres de documentation et bibliothèques	
- Proportion des ouvrages et documents en français	- Pour ses propres publications à large diffusion, l'O.S.C.E. donne clairement la priorité à l'anglais. Si le délai de traduction du bulletin mensuel d'activité dans les 5 autres langues ne dépasse pas un mois, il n'en va pas de même pour le "Manuel de l'O.S.C.E." dont la traduction, bien qu'effectuée, n'a pas été publiée l'an dernier faute de crédits.
Internet	
- Plurilinguisme sur les services mis en place	- Site quasi exclusivement en anglais. La page d'accueil et les rubriques principales sont en anglais. Seule la "bibliothèque" propose un accueil dans les 6 langues, avec possibilité d'accéder aux documents officiels dans la langue choisie. Mais l'inventaire chronologique des principaux documents n'existe qu'en anglais.

Organisations policières et militaires

Au sein d'INTERPOL, si l'interprétation est généralisée lors des réunions et manifestations, elle n'est pas assurée, pour des raisons budgétaires, pour les réunions restreintes d'experts. Les objections systématiques de la délégation française conduisent invariablement au rétablissement de la traduction simultanée pour la réunion suivante. En ce qui concerne la communication écrite:

- les documents transmis par le Secrétariat aux Bureaux centraux nationaux d'INTERPOL le sont dans la langue choisie par l'état et, pour ce qui concerne les pays francophones, en français;
- plus de 80% des courriers expédiés par le Bureau central national français le sont dans notre langue, la majorité des services homologues étrangers destinataires étant en mesure d'assurer une traduction.
- 75% des courriers reçus par le Bureau national français de ses homologues étrangers sont rédigés en français.

A l'OTAN, si le plurilinguisme avec traduction simultanée dans toutes les langues officielles de l'organisation reste un principe respecté dans les réunions de haut niveau ou de décision, la langue française est de moins en moins utilisée dans les groupes de travail ou d'experts. Les documents de travail sont généralement diffusés en langue anglaise au sein de l'Alliance atlantique, comme d'ailleurs dans le cadre du partenariat pour la paix au sein de l'OTAN.

L'OTAN assure des formations linguistiques. Elle a récemment lancé un programme en Ukraine d'enseignement du français, de l'anglais et de l'allemand pour quelques dizaines de militaires de ce pays. La délégation permanente de la France est vigilante sur le respect du français et sensibilise régulièrement le ministère des affaires étrangères (direction générale de la coopération internationale et du développement) et le ministère de la culture et de la communication (délégation générale à la langue française) sur les difficultés rencontrées dans plusieurs domaines. Elle a ainsi fait part de la demande croissante, en particulier de la part des pays ayant rejoint l'OTAN, d'ouvrages et de revues relatifs à la politique étrangère de la France. Elle a également fait ajouter le français dans le projet de dictionnaire OTAN-Russie, qui ne devait initialement comporter que deux langues : l'anglais et le russe.
Par ailleurs, lorsque les forces française sont impliquées dans des opérations extérieures, elles agissent le plus souvent dans un environnement international civil et militaire où la langue anglaise est la langue prépondérante, voire exclusive autant en matière écrite qu'orale. Sur le théâtre des Balkans par exemple, les états-majors de la coalition des pays membres ou non de l'OTAN (SFOR et KFOR) utilisent comme langue de travail écrite et parlée la seule langue anglaise. Les ordres qui émanent de ces états-majors et les comptes rendus qui y parviennent sont également rédigés en langue anglaise. Cette situation a entraîné de vives réactions de plusieurs parlementaires français il y a quelques mois. Par contre, les états-majors locaux multinationaux sous responsabilité française au sein de la KFOR ou de la SFOR (division multinationale sud-est en Bosnie et brigade multinationale nord au Kosovo) travaillent en langue française. Enfin, les directives en direction des troupes engagées sous commandement français sont rédigées en français dans la mesure où les contingents étrangers sont à même de comprendre cette langue (c'est le cas actuellement pour les bataillons de la division multinationale sud-est en Bosnie), en anglais dans le cas contraire.

Organisations régionales

La France fait partie, avec différents statuts et modalités, de certaines organisations régionales, au titre de départements d'outre-mer ou des territoires d'outre-mer. De façon synthétique, la place de la langue française dans les organisations peut être résumée comme suit :

- Organisations politiques :

- L'Association des États de la Caraïbe (AEC).
Cette organisation regroupe 27 pays de la Caraïbe, tant insulaires (Grandes et Petites Antilles) que continentaux (du Mexique au Suriname). Son siège est à Trinidad. La participation de la France s'y effectue au titre des départements français d'Amérique (Guadeloupe, Martinique et Guyane).
Trois langues sont langues officielles de travail : l'espagnol, l'anglais et le français.

- Commission de l'Océan indien (COI).
Cette organisation regroupe Madagascar, les Comores, les Seychelles, Maurice et la France au titre de la Réunion. Son siège est à Port-Louis (Maurice).
Le français est la langue officielle et de travail de cette organisation.

- Communauté du Pacifique (ComPac).
Cette organisation, créée au lendemain de la dernière guerre, regroupe l'ensemble des États ou territoires insulaires d'Océanie, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France. Sont membres de la ComPac la France mais également la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis et Futuna. Le siège est à Nouméa.
Les deux langues officielles et de travail sont l'anglais et le français. Le français est néanmoins beaucoup moins spontanément utilisé que l'anglais. La traduction des documents s'effectue dans des conditions satisfaisantes.

- Forum des îles du Pacifique.
Depuis 1999, la Nouvelle-Calédonie a été admise comme observateur dans cette organisation qui regroupe les pays insulaires d'Océanie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Le siège du Forum est à Suva (Fidji).
La langue officielle et de travail est l'anglais.

- Organisations techniques :

- Organisation des pêches de l'Atlantique nord (OPANO).
La France en est membre au titre de Saint-Pierre et Miquelon.
La langue officielle et de travail est l'anglais. Le Secrétariat d'État à l'Outre-mer s'emploie à obtenir des autorités canadiennes l'appui nécessaire pour que la langue française dispose d'un statut officiel dans cette organisation.

- Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA).
La France en est membre au titre de Saint-Pierre et Miquelon.
La langue officielle et de travail est l'anglais.

- Commission des thonidés de l'Océan indien (CTOI).
La France en est membre au titre des "territoires français de l'Océan indien" (il s'agit des îles Éparses).
Le français est langue officielle et de travail aux côtés de l'anglais et de l'espagnol.

- Commission interaméricaine du thon tropical (CIATT).
La France en est membre au titre de Clipperton.
L'espagnol et l'anglais sont les langues officielles et de travail.

- Commission pour la conservation de la flore et de la faune marine de l'Antarctique (CCFFMA, plus communément désignée sous l'acronyme anglais de CCAMLR).
La France en est membre au titre des TAAF.
Le français est langue officielle et de travail, aux côtés de l'espagnol et de l'anglais.

FEDERATIONS INTERNATIONALES DES SPORTS OLYMPIQUES D'ETE

INTITULE	LANGUES OFFICIELLES	SITE DE L'INTERNET OFFICIEL
Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur	Anglais - Français	Anglais
Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron	Anglais – Français	Anglais
Fédération Internationale de Badminton	Anglais	Anglais
Fédération Internationale de Baseball	Anglais – Espagnol	Anglais – Espagnol
Fédération Internationale de Basketball	Français – Anglais – Allemand	Français – Anglais – Allemand
Association Internationale de Boxe Amateur	Anglais – Français – Espagnol	Anglais
Fédération Internationale de Canoë	Anglais – Français – Allemand	Anglais
Union Cycliste Internationale	Français – Anglais	Français – Anglais
Fédération Equestre Internationale	Français – Anglais	Anglais
Fédération Internationale d'Escrime	Français	Français – Anglais
Fédération Internationale de Football Association	Anglais – Français – Espagnol	Anglais
Fédération Internationale de Gymnastique	Anglais - Français – Allemand	Anglais
Fédération Internationale d'Haltérophilie	Anglais – Espagnol – Allemand	Anglais
Fédération Internationale de Handball	Allemand – Anglais – Français	Anglais
Fédération Internationale de Hockey	Anglais – Français	Anglais
Fédération Internationale de Judo	Anglais – Français – Allemand	Anglais
Fédération Internationale des Luttes Associées	Français – Anglais	Anglais
Fédération Internationale de Natation Amateur	Anglais – Français	Anglais
Union Internationale de Pentathlon Moderne	Anglais – Français – Allemand	Anglais
Fédération Internationale de Softball	Anglais	Anglais
Fédération Mondiale de Taekwondo		Anglais
Fédération Internationale de Tennis	Anglais - Français – Espagnol	Anglais
Fédération Internationale de tennis de Table	Anglais – Français - Espagnol	Anglais
Fédération Internationale de Tir Sportif	Anglais	Anglais
Fédération Internationale de Tir à l'Arc	Anglais - Français	Français – Anglais
Union Internationale de Triathlon	Anglais	Anglais
Fédération Internationale de Voile	Anglais	Anglais
Fédération Internationale de Volley	Anglais – Français - Espagnol	Anglais

FEDERATIONS INTERNATIONALES DES SPORTS OLYMPIQUES D'HIVER

INTITULE	LANGUES OFFICIELLES	SITE DE L'INTERNET OFFICIEL
Union Internationale de Biathlon	Anglais	Anglais
Fédération Internationale de Bobsleigh and Tobogganing	Anglais – Allemand – Français	Anglais
Fédération Mondiale de Curling	Anglais – Allemand	Anglais
Fédération Internationale de Hockey sur Glace	Anglais – Allemand	Anglais
Fédération Internationale de Luge de Course	Allemand - Anglais	Anglais – Allemand
Union Internationale de Patinage	Anglais – Allemand	Anglais
Fédération Internationale de Ski	Anglais	Anglais

FEDERATIONS INTERNATIONALES RECONNUES

INTITULE	LANGUES OFFICIELLES	SITE DE L'INTERNET OFFICIEL
Fédération Aéronautique Internationale	Anglais – Français - Espagnol	Anglais
Union Internationale des Associations d'Alpinisme	Français – Anglais – Allemand	Pas de site officiel
Fédération Internationale de l'Automobile	Français - Anglais	Français – Anglais
Confédération Mondiale des Sports de Billard		Anglais
Fédération Internationale des Body Builders		Anglais
Confédération Mondiale des Sports de Boules	Français – Italien	Anglais
Fédération Internationale des Sports de Danse	Anglais	Anglais
Conseil Mondial de Golf Amateur	Anglais	Anglais
Fédération Mondiale de Karaté	Français – Anglais	Anglais
Fédération Internationale de Korfball		Anglais
Fédération Internationale de Motocyclisme	Français – Anglais	Français – Anglais
Union Internationale Motonautique	Français – Anglais	Anglais
Fédération Internationale des Associations de Netball		Anglais
Fédération Internationale de Course d'orientation	Anglais	Anglais
Fédération Internationale de Pelote Basque	Espagnol - Français	Pas de site officiel
Fédération Internationale de Polo		Anglais
Fédération Internationale des Quilleurs	Français - Anglais	Anglais
Fédération Internationale de Racquetball		Anglais
Fédération Internationale de Roller-Skating	Anglais – Français – Espagnol	Anglais
Fédération Internationale de Rugby	Anglais	Anglais
Fédération Mondiale de Sauvetage Aquatique		Anglais
Fédération Internationale de Ski Nautique	Anglais – Français – Espagnol	Anglais
Fédération Mondiale de Squash	Anglais	Anglais
Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques	Français – Anglais – Espagnol	Français – Anglais – Espagnol
Fédération Internationale de Sumo		Anglais
International Surfing Association	Anglais	Anglais
Fédération internationale de Sports Acrobatique	Anglais	Pas de site officiel
Fédération Internationale de Tir à la Corde		Anglais
Fédération Internationale de Trampoline	Anglais – Allemand – Français	Pas de site officiel
Fédération Mondiale de Bridge		Anglais
Fédération Internationale des Echecs		Anglais

Index alphabétique des organisations internationales

A

B

C

F

H

I

O

P

S

T

U

TABLE DES MATIÈRES

2000

L'ESSENTIEL *SUR*

la place de la *langue française* dans les institutions internationales





Délégation générale à la langue française

La place de la langue française dans les institutions internationales

Les décisions importantes pour la communauté des nations s'élaborent de plus en plus dans les enceintes internationales, car les problèmes majeurs dépassent souvent le cadre des États. La préservation de la diversité culturelle et linguistique au sein de ces instances de décision est une condition nécessaire pour leur assurer un fonctionnement fondé sur le respect de la démocratie.

Or, cette diversité est menacée par le risque de monolinguisme qu'entraîne le recul de l'usage de notre langue dans les organisations internationales constaté depuis plusieurs années. De plus en plus, le statut de langue officielle et de langue de travail dont dispose le français dans la quasi totalité de ces organisations ne suffit pas à enrayer son déclin comme langue de travail et de communication courante, même s'il demeure la deuxième langue de communication internationale.

Par ailleurs, l'incidence de plus en plus marquée des décisions et des textes communautaires ainsi que de la jurisprudence de la Cour de justice des communautés européennes sur la politique linguistique nationale appelle une grande vigilance. En effet, cette incidence s'exerce dans des domaines cruciaux pour la protection du consommateur et pour l'avenir de notre langue en France et en Europe, comme le commerce électronique, le droit des assurances ou le brevet européen.

Le Président de la République et le gouvernement font du renforcement de la place du français dans ces organisations internationales, notamment dans l'Union européenne, une priorité de leur action. Cette préoccupation est partagée par la Francophonie multilatérale dont la capacité d'attraction, notamment en Europe centrale et orientale, est une chance pour le français et pour la diversité linguistique en Europe.

Les institutions de l'Union européenne

Le régime juridique des langues officielles

Le principe de l'égalité des langues officielles et de travail, posé par le règlement du Conseil n°1 du 15 avril 1958, a été constamment réaffirmé au fil des adhésions. Par ailleurs, le principe selon lequel tout citoyen de l'Union peut écrire aux institutions et organes communautaires dans l'une des douze langues des traités (les onze langues officielles plus l'irlandais) et recevoir une réponse dans la même langue a été introduit dans le traité d'Amsterdam en 1997.

L'usage du français demeure important mais recule au profit de l'anglais

L'usage du français est très présent dans la vie des institutions, par exemple au Parlement européen, au Comité des représentants permanents ou dans les réunions de travail officielles du Conseil. Le français est également la langue de travail habituelle des juristes, que ce soit au Conseil, à la Commission ou à la Cour de justice des communautés européennes, dont elle est la langue de délibéré. A la Cour des comptes européenne, une résolution a été adoptée en 1999 instituant le français comme langue de travail.

Toutefois, plusieurs indicateurs montrent un recul du français comme langue de conception et de travail, particulièrement sensible depuis les adhésions des pays du Nord en 1995 et amplifié par la succession en 1998 et en 1999 de présidences assurées par des pays non francophones (Royaume-Uni, Autriche, Allemagne et Finlande). Ainsi, en 1999, plus de la moitié des documents de la Commission ont fait l'objet d'une rédaction initiale en anglais alors que le français était la langue source la plus

utilisée en 1990. En outre, les délais de traduction en français ont tendance à s'allonger dans certains secteurs producteurs de réglementation.

La préparation de l'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale (PECO) s'effectue essentiellement en anglais, la Commission comme la majorité des pays candidats recourant de manière préférentielle à cette langue.

Dans ses relations avec les pays tiers et parfois même avec les pays d'Afrique francophones et du bassin méditerranéen, la Commission privilégie de plus en plus l'anglais au détriment du français.

Enfin, dans leurs relations de travail avec les administrations ou les entreprises françaises, les institutions communautaires recourent, dans certains cas, exclusivement à l'anglais. Cette situation est particulièrement préjudiciable en ce qui concerne les appels d'offres liés aux programmes de la Commission, où l'emploi quasi exclusif de l'anglais défavorise les petites entreprises francophones. Elle est également source d'erreurs et d'incompréhensions quand des textes juridiques sont concernés.

La question des langues est sensible pour tous les Etats membres

Les enjeux liés à la place et au rôle des langues dans les institutions de l'Union suscitent un vif intérêt de la part de nos compatriotes mais aussi d'un grand nombre de pays.

Plusieurs parlementaires français, les associations agréées de défense et de promotion de la langue française, mais aussi de simples particuliers ont exprimé leur inquiétude et attiré l'attention du gouvernement sur un certain nombre de dérives touchant à la place de notre langue.

Les parlementaires européens font preuve de vigilance en ce qui concerne le statut des langues et le respect de la diversité linguistique. La présidente du Parlement européen marque régulièrement son intérêt pour ce thème.

Enfin, les partenaires européens de la France se montrent soucieux de conserver à leur langue un rôle actif de langue de travail, notamment au sein du Conseil. L'Allemagne et l'Autriche ont exprimé publiquement, à plusieurs reprises, leur préoccupation à ce sujet durant le deuxième semestre 1999. Lors des réunions de groupes et comités du Conseil, de nombreuses délégations, en particulier espagnoles, italiennes et scandinaves, souhaitent voir leur langue davantage prise en compte.

L'action en faveur du français et du plurilinguisme est une priorité de la présidence française de l'Union au deuxième semestre 2000

La France, par l'intermédiaire de la représentation permanente, intervient régulièrement en cas de manquement au régime linguistique de l'Union. Ces interventions débouchent parfois sur des résultats tangibles et ont contribué, par exemple, au renforcement des effectifs des unités françaises des services de traduction à la Commission et au Conseil.

Des actions de formation destinées aux fonctionnaires des institutions européennes, des Etats membres de l'Union et des pays candidats à l'adhésion sont organisées depuis plusieurs années par le ministère des affaires étrangères. En 1999, la Communauté Wallonie-Bruxelles, le Luxembourg, rejoints en 2000 par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, ont participé à la mise en place de ces formations.

Sous l'impulsion conjointe du secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (S.G.C.I.), du ministère des affaires étrangères et du ministère de la culture et de la communication (D.G.L.F.), plusieurs opérations innovantes ont été conduites à l'occasion de la présidence française, qui ont notamment pour objectif de préparer la place du français dans une Union élargie aux PECO, afin que notre langue puisse être une langue-pivot pour l'interprétation et la traduction vers et à partir des langues de ces pays. Parmi ces opérations, on peut retenir :

- un plan de formation au français des interprètes des pays candidats à l'adhésion et de formation aux langues de ces pays des interprètes francophones. Ce plan, lancé à l'initiative du service commun interprétation-conférences de la Commission et du Conseil, regroupe également les autorités de la Communauté Wallonie-Bruxelles, l'Agence intergouvernementale de la francophonie et plusieurs établissements supérieurs d'enseignement de l'interprétation de conférence français et belges ;
- une action de formation aux langues des pays futurs adhérents pour les traducteurs francophones du service de traduction de la Commission. Baptisée « Bourses Balzac », cette opération, lancée en 1999 avec succès, a été reconduite en 2000 et a permis à dix-sept traducteurs de suivre une formation dans cinq PECO (Hongrie, Pologne, République tchèque, Estonie, Slovénie), auxquels s'ajoute la Finlande ;
- plusieurs initiatives témoignant de l'engagement concret de la France en faveur du plurilinguisme dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication, par exemple la traduction en trois langues (anglais, allemand, espagnol) des informations en français du site de l'internet de la présidence française et la mise en place d'un moteur de traduction automatique sur le site du ministère de la culture et de la communication consacré à la présidence. De son côté, la D.G.L.F. a mis à la disposition des internautes une grammaire interactive du français sur son site.

Le système des Nations Unies

La prééminence de l'anglais se confirme

Plusieurs indicateurs montrent que le français, même s'il bénéficie dans la quasi totalité des organisations onusiennes, du statut de langue officielle et de travail, a de plus en plus de difficultés à s'imposer comme langue de travail courante. À l'Assemblée générale, le nombre de délégations s'exprimant en anglais est passé de 74 en 1992 à 95 en 1999, celles s'exprimant en français passant dans le même temps de 31 à 26. La rédaction des documents originaux en anglais est presque systématique, aussi bien dans les organisations implantées à New York qu'à Genève.

Les difficultés du secteur de la traduction ont souvent pour conséquence un recours accru à des traducteurs indépendants et des retards dans la disponibilité des documents en français.

Le français recule également dans le domaine juridique, où il tend à devenir une langue de traduction dans les documents comme dans les discussions, ce qui contribue à renforcer la place du droit d'origine anglo-saxonne.

Enfin, dans plusieurs institutions, la présence de représentants de pays membres de la Communauté francophone ne joue pas suffisamment en faveur du français, souvent en raison d'une connaissance insuffisante de notre langue.

Ce bilan doit cependant être nuancé :

- le français demeure bien pratiqué dans plusieurs organisations basées en Europe, par exemple l'Organisation internationale du travail (O.I.T.) et la Commission économique pour l'Europe (C.E E.) à Genève, l'Union postale universelle (U.P.U.) à Berne, la Cour internationale de justice (C.I.J.) à La Haye. Le français y bénéficie en règle générale d'une interprétation dans les réunions officielles, mais aussi informelles ;
- le français est toujours privilégié dans le cadre des relations avec les pays francophones d'Afrique ;
- la visibilité du français sur les sites de l'internet s'améliore, même si la parité avec l'anglais est loin d'être atteinte. De nombreuses organisations ont un site possédant une page d'accueil et une présentation de leurs activités en français. Le site français de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (O.M.P.I.) a été primé par l'Organisation internationale de la francophonie (O.I.F.).

Les actions en faveur du plurilinguisme conduites par la France rejoignent les préoccupations de plusieurs organisations

Les représentations permanentes font preuve de beaucoup de vigilance en ce qui concerne le respect du statut du français. Elles sont également attentives aux exigences linguistiques liées au recrutement des fonctionnaires internationaux, afin d'éviter des situations de discrimination préjudiciables aux candidats francophones, ainsi qu'au positionnement des responsables français dans certains secteurs stratégiques pour la diffusion de notre langue et de nos concepts, en particulier les postes juridiques.

Le ministère des affaires étrangères propose différents modules de formation linguistique et administrative, que complètent les stages de perfectionnement linguistique mis en place par de nombreuses institutions. Il conduit, aux côtés notamment du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'État ainsi que du ministère de la culture et de la communication, une réflexion sur les moyens, notamment humains, financiers et logistiques, d'améliorer la place du français dans les institutions internationales.

Face à la place grandissante de l'anglais, des mouvements en faveur du plurilinguisme se manifestent dans plusieurs organisations et prennent des formes diverses: résolution adoptée le 6 décembre 1999 par l'Assemblée générale des Nations Unies prévoyant la désignation d'un coordonnateur pour les questions linguistiques, réaffirmation en juin 1999 du principe de l'égalité des langues à l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (O.A.A.), création en 1998 d'un comité consultatif pour le pluralisme linguistique à l'UNESCO, etc. Par ailleurs, de nombreux pays souhaitent que leur langue soit mieux reconnue. Ainsi, le Portugal a demandé que le portugais bénéficie du statut de langue de travail à l'O.M.P.I. Au Secrétariat général des Nations Unies, plusieurs délégations choisissent de s'exprimer dans leur langue nationale.

Les organisations non gouvernementales

La place du français y est plus fragile que dans les organisations gouvernementales où notre langue est protégée par son statut. Le volet linguistique de leur action appelle parfois une implication particulière des pouvoirs publics.

Ainsi, dans le domaine olympique, la France mène une politique volontariste et interministérielle, axée sur une coopération linguistique avec les comités d'organisation des Jeux. Cette démarche a porté ses fruits à Atlanta et Nagano. Elle a permis au français d'être très présent durant les Jeux de Sydney : le bilinguisme français-anglais a été respecté de manière très satisfaisante dans de nombreux domaines (les annonces lors des compétitions et des remise de médaille, la signalétique du village et des sites olympiques, le journal officiel du village olympique, le site de l'intranet, etc.) et un lexique français-anglais comportant 14 000 termes sportifs a été édité et largement diffusé aux acteurs du mouvement olympique.

Dans un tout autre domaine, le dixième congrès de la fédération internationale des professeurs de français, qui s'est tenu à Paris en juillet 2000 autour du thème « Diversité, solidarité et modernité », a mis en valeur la mission essentielle pour l'enseignement et la diffusion de la langue française dans le monde accomplie par les enseignants regroupés au sein de cette fédération.

L'action de la Francophonie

Plusieurs types de structures francophones, multilatérales ou associatives, présentes à New York, Genève, Bruxelles, Rome et Addis Abeba, permettent de renforcer la visibilité et la solidarité des pays membres de la Communauté francophone. En règle générale, les représentants de ces pays dans les institutions internationales travaillent et s'expriment en français quand ils ont la possibilité de le faire.

L'Organisation internationale de la Francophonie est désormais bien présente sur la scène internationale et son secrétaire général, Monsieur Boutros Boutros-Ghali, a mis au rang de ses priorités la promotion du plurilinguisme et le rapprochement avec les autres grandes aires linguistiques.

Confirmées à Moncton en septembre 1999, les orientations définies lors du Sommet de Hanoï en novembre 1997 sont suivies d'effet. L'affectation de jeunes experts francophones bénéficie à de nombreuses organisations où les besoins en appui technique et en présence francophones, en particulier dans les secteurs de la communication et des ressources humaines, sont très pressants. La formation de jeunes cadres issus de pays francophones à la fonction publique internationale est entrée dans son régime de croisière et constitue notamment un vivier pour les candidatures aux postes d'experts associés.

Enfin, le fonds d'aide à la traduction et à l'interprétation, géré par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, permet de renforcer l'usage du français dans les manifestations internationales qui se tiennent hors de France. Il complète le dispositif d'aide à l'interprétation simultanée pour les colloques se tenant en France mis en place par la D.G.L.F.

Le Sommet de Beyrouth, en 2001, qui a pour thème le dialogue des cultures, devrait renforcer encore l'engagement de la Francophonie pour la promotion du français et du plurilinguisme.

Ministère de la culture et de la communication
Délégation générale à la langue française

6, rue des Pyramides
75001 Paris
Téléphone : 01 40 15 73 00
Télécopie : 01 40 15 36 76

Mél. : dglf@culture.gouv.fr
Internet : www.dglf.culture.gouv.fr

Les textes juridiques, les rapports au Parlement sur l'emploi de la langue française publiés depuis 1996, les listes de termes et définitions publiées au Journal officiel, et de nombreuses autres informations sur la politique en faveur du français se trouvent sur le site internet de la délégation générale à la langue française :

www.dglf.culture.gouv.fr